

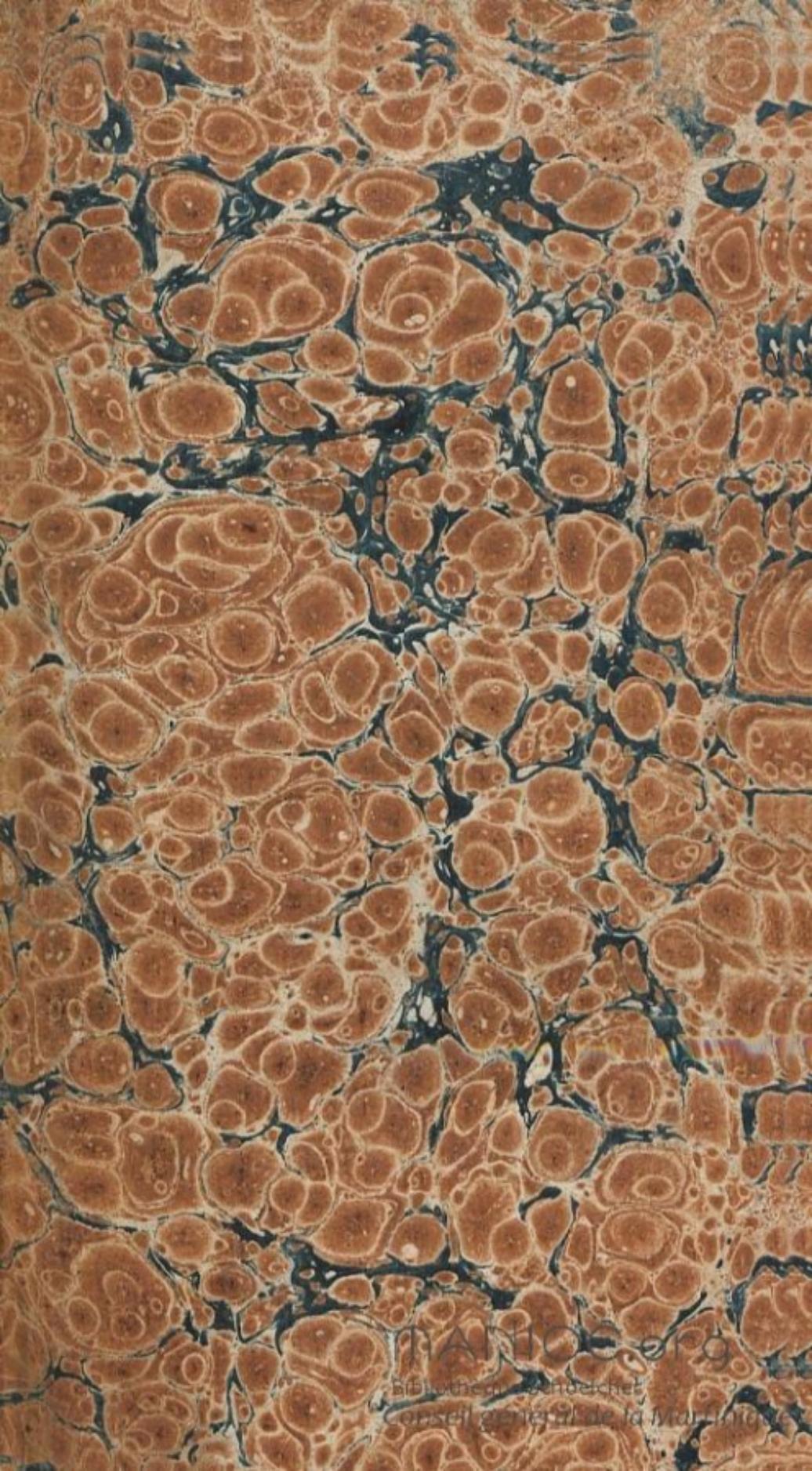
MANTOC 019

Biblioteca Sociològica
Consell general de la Mancomunitat



SAPIENS · VBICVNQVE · EST
PEREGRINATVR · IUST · LIPSIVS
EX · LIBRIS
COLONEL PH · MILON





MANICOR

bibliothèque de la
conseil général de la Mayenne

6646

MANIOC.org
Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

p. a. m.
1.5.10

381

2500¹,00

HISTOIRE

DE L'ÎLE

SAINT-DOMINGUE.

DE L'IMPRIMERIE DE A. ÉGRON,
RUE DES NOYERS, n^o. 24.

SAINT-DOMINGUE

HISTOIRE

325.344-5

EDW

DE L'ÎLE

SAINT-DOMINGUE;

EXTRAITE DE

L'HISTOIRE CIVILE ET COMMERCIALE
DES ANTILLES,

DE M. BRYAN EDWARDS,

Et continuée jusqu'aux derniers événemens.

Contenant de nombreux détails sur ce qui s'est
passé dans cette importante colonie, pendant
la Révolution.

TRADUITE DE L'ANGLAIS,

PAR J. B. J. BRETON, auteur du
Voyage dans la Belgique.

Ornée d'une carte de Saint-Domingue.

ex
A PARIS, Rej

Chez G. DUFOUR, libraire, rue de Tournon,
n°. 1126.

Et à AMSTERDAM, chez le même.

AN XI. = 1802.

162656



HISTOIRE

DE LA

REVOLUTION

FRANCAISE

PAR M. LAFITTE

DEPUTÉ DE LA NATION

ET DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LAFITTE

DEPUTÉ DE LA NATION

ET DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LAFITTE

DEPUTÉ DE LA NATION

ET DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LAFITTE

DEPUTÉ DE LA NATION

ET DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LAFITTE

DEPUTÉ DE LA NATION

ET DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LAFITTE

DEPUTÉ DE LA NATION

ET DE LA RÉPUBLIQUE

PAR M. LAFITTE



102826

INTRODUCTION.

LA perfectibilité de l'esprit humain ajoute à son énergie naturelle. La science éclaira l'esprit du justement célèbre Christophe Colomb : ce navigateur s'élança hardiment hors de la route commune , et courut à la recherche d'un nouveau continent.

Les îles qui forment, s'il est permis de s'exprimer ainsi , la frontière du monde occidental , furent presque la seule découverte qui eut lieu du temps de Christophe Colomb ; mais cet heureux résultat de ses efforts amena nécessairement l'entière connaissance du continent américain. On divise ordinairement cette partie du monde en Amérique Septentrionale, et en Amérique Méridionale. Les Antilles et les Lucayes (1)

(1) Les Anglais donnent la dénomination générale d'*Indes Occidentales* aux Antilles , aux îles Lucayes ou de Bahama.

comprennent toute la rangée d'îles qui s'étendent dans une direction curviligne, depuis le rivage de la Floride jusqu'au golfe de Maracaybo. On les distingue sous ce nom, en grandes et petites Antilles : les marins les divisent en *Iles du Vent* et en *Iles sous le Vent*.

Il s'y trouve peu de variété par rapport au climat, à l'exception des différences produites par le plus ou moins d'élévation du sol. C'est dans le mois de mai que le printemps commence à se manifester : alors les campagnes, avides d'une humidité salubre, se dépouillent des tristes apparences de l'hiver, et se couvrent d'une belle verdure.

En plein midi, lorsque le soleil darde ses rayons dans toute leur vigueur, de petites ondées tombent sur la terre, et y produisent rapidement la végétation. Ces pluies vivifiantes continuent pendant une quinzaine de jours ; les grandes chaleurs de l'été les suivent, avec une vitesse inconnue dans des climats plus froids.

Jusqu'à ce que les brises de terre se

lèvent, la chaleur est, le matin, d'une intensité extrême; mais, vers le soir, elle devient supportable. Il y a peu de changement dans la température, depuis le premier juillet jusqu'au milieu d'août. C'est alors que les brises rafraîchissantes cessent de souffler, et que d'épouvantables ouragans y succèdent.

Vers le mois de novembre ou de décembre, le vent du Nord commence à souffler; les vents d'hiver règnent jusqu'au retour du mois de mars. Au surplus, le climat dans les Antilles est sujet à de grandes variations, suivant l'étendue, l'avancement de la culture et la situation locale des différentes contrées.

Quelques écrivains ont avancé qu'autrefois ces îles étaient malsaines et d'un aspect désagréable; mais le rapport que Christophe Colomb en a fait à son souverain Ferdinand réfute complètement ces assertions dictées par l'ignorance. En parlant de la rivière qui vient se jeter dans le havre de Porto-Santo, il dit :

a Les bords de cette rivière sont em-

» bellis de hauts palmiers , dont l'om-
» brage répand dans l'air une fraîcheur
» délicieuse. Les oiseaux et les fleurs y
» sont d'une beauté rare. J'étais tellement
» ravi de cette scène , que j'en étais
» presque venu à prendre la résolution
» de demeurer dans ce lieu , le reste de
» mes jours.

» En effet, sire, croyez-moi, ces pays
» surpassent de beaucoup le reste du
» monde , par leur agrément et leurs
» avantages. J'ai souvent dit à mes
» gens que , quelques efforts que je fasse
» pour donner à votre majesté une idée
» complète des objets enchanteurs qui
» s'offrent continuellement à notre vue ,
» la description en sera infiniment au-
» dessous de la réalité. »

Les bosquets y sont plus agréables que dans tout autre lieu de ce côté de l'Atlantique. Nos forêts d'Europe ne sauraient soutenir de comparaison avec les leurs. Quelle est la forêt de l'ancien continent qui produise un arbre semblable au cottonier sauvage , dont le tronc creusé et

façonné en canot peut contenir cent personnes ? Il faut néanmoins convenir que les bois de ces pays n'offrent pas tant de charmes sous le rapport de la mélodie. Il se trouve à la vérité sous les Tropiques un petit nombre d'oiseaux qui ont reçu de la nature le don de former des modulations mélancoliques et cadencées ; mais, en général , les concerts de ces bois ne peuvent être comparés à ceux qui se font entendre dans les forêts d'Europe.

Cependant , de plus sublimes objets qu'aucun de ceux dont nous avons déjà parlé excitent l'admiration. Dans ces contrées , les montagnes ont tant d'élévation , que leurs sommets couverts de neiges éternelles n'ont jamais été foulés par les pas de l'homme. L'observateur peut y monter assez haut pour contempler sous ses pieds les nuages amoncelés , pour entendre le fracas des tempêtes qui grondent au-dessous de lui , et le bruit effrayant des tonnerres, qui se répercute de morne en morne par des échos innombrables.

Pour donner au lecteur une idée plus juste de l'état des naturels qui se trouvent présentement à Saint-Domingue, il est nécessaire peut-être de lui présenter l'historique suivant.

Ce fut vers l'année 1442 que les premiers esclaves africains furent arrachés à leur sol natal. Un Portugais ayant fait deux Maures prisonniers les mena en Portugal ; mais le prince Henri eut l'humanité de lui enjoindre de les reconduire en Afrique. Cependant, au lieu de suivre les ordres de son souverain, le Portugais vendit ses esclaves sur les bords de la rivière d'Ouro (1) ; il reçut, en retour, de la poudre d'or et dix nègres. Cet événement fortuit donna à des hommes avarés et cupides l'idée de faire de la traite des noirs un commerce étendu et régulier.

Lorsque les Espagnols eurent mis en exploitation les mines d'or qui se trou-

(1) Cette rivière coule en Afrique, au sud du cap *Bajador*.

vaient dans les îles qu'ils avaient découvertes , on reconnut bientôt que les naturels d'Amérique étaient d'une complexion trop délicate , et d'une intelligence trop bornée , pour répondre au but qu'on se proposait de leurs travaux : en conséquence , on fit venir d'Afrique des esclaves pour y suppléer. L'histoire nous atteste que , même en 1502 , des nègres étaient employés dans les mines d'Hispaniola (Saint-Domingue).

Un homme avare et cruel , sujet de la reine d'Angleterre Elisabeth , instruit que les esclaves étaient d'un débit avantageux à Hispaniola , fit voile pour l'Afrique avec trois vaisseaux. Là , par des moyens que l'humanité réprouve , i s'empara de trois cents esclaves , et les vendit à Hispaniola , avec un bénéfice considérable.

Encouragé par les premiers succès , ce même homme partit l'année suivante avec six vaisseaux , pour faire une expédition semblable. Il entreprit pour le même objet un troisième voyage , et fut

englouti dans la mer avec tout son équipage.

On a dit, pour excuser la continuation du trafic des noirs, qu'il y avait en Afrique une infinité de malheureux appartenant à différentes tribus, qui sont nés dans un état d'esclavage (1), et sous la dépendance des propriétaires qui les gardent pour les vendre ou les faire travailler à la terre. D'autres, qu'on fait prisonniers de guerre, sont destinés à la mort ou à être vendus; et, si l'on ne trouve pas d'occasion pour les vendre, on les massacre impitoyablement. Plusieurs personnes ont assuré que ceux des esclaves dont les Européens refusent de faire l'acquisition sont tués sur-le-champ en leur présence. On a dit, de plus, que telle est la malheureuse condition des Africains dans leur pays, que la misère à laquelle ils sont condamnés dans les colonies européennes est infiniment moins affreuse

(1) Mungo-Park, voyageur anglais, assure que dans la Nigritie les esclaves sont trois fois plus nombreux que les habitans libres.

que celle à laquelle ils sont réduits dans leur propre patrie.

On a été plus loin encore pour soutenir ce système. On a dit : « Comment la » plus grande partie des possesseurs d'es- » claves dans les colonies d'Amérique » ont-ils acquis leur fortune ? Par héri- » tage , ou par des circonstances for- » tuites. Il est certain qu'ils ne balance- » raient pas à se dessaisir de leur pro- » priété, s'ils venaient à reconnaître que » l'humanité la désavoue. On a vu en » effet plusieurs exemples de ce désin- » téressement. Des Anglais , dirigés par » des vues philanthropiques , entraînés par » la commisération générale qui s'élevait » en faveur des torts réels ou supposés » que l'on fait souffrir aux noirs , en- » voyèrent ordre à leurs procureurs- » gérants dans les Antilles d'affranchir » tous les noirs qui se trouvaient sur » leurs domaines. Ils ont néanmoins été » depuis convaincus que le maintien de » l'esclavage , résultat d'une humanité » bien entendue , n'était pas contraire

» aux intérêts des esclaves eux-mêmes. »

Le même auteur ajoute : « La société
» qui s'est formée en Angleterre , pour
» propager l'évangile dans les pays loin-
» tains , possède aussi , sous un nom col-
» lectif , des biens dans les Antilles. Ces
» hommes ont sans doute pour les souf-
» frances de leurs semblables autant de
» sensibilité que les autres chrétiens : et ,
» s'ils avaient regardé l'émancipation des
» nègres comme un bienfait réel pour
» cette classe , il n'y a nul doute qu'ils
» ne se fussent fait un devoir sacré de les
» mettre en liberté. Mais , après de mûres
» et sérieuses délibérations , ils ont ac-
» quis l'intime persuasion du contraire.
» Les membres de cette société se sont
» bornés à adoucir la tâche de leurs
» noirs , et leur en ont adjoint d'autres
» qu'ils tiennent sur le même pied. »

Il faut toutefois avouer , en dernière analyse , qu'il est douloureux de réfléchir que l'immense nombre d'environ quatre cent cinquante mille fils d'Adam sont réduits en Amérique, par leurs frères , à

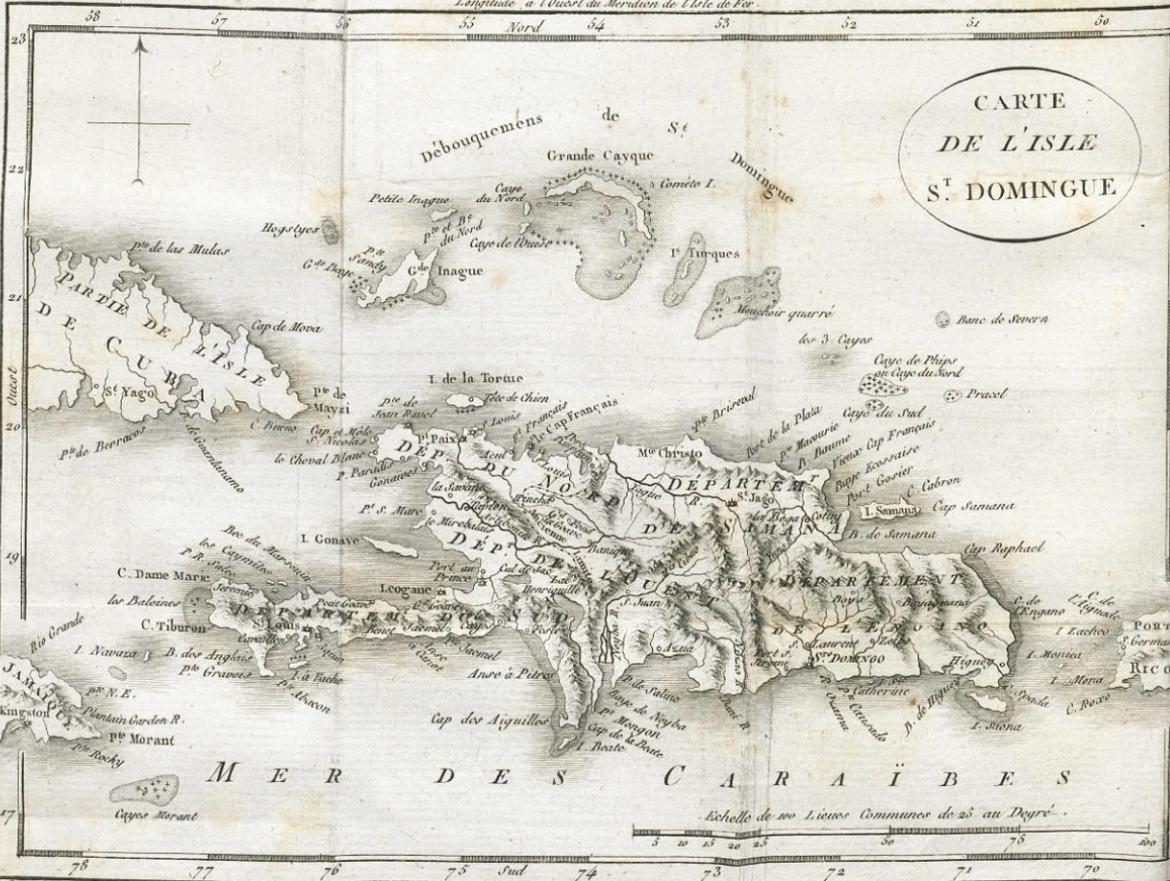
un rigoureux esclavage. Qu'il est facile à la dépravation humaine , lorsqu'une fois un crime a été commis , d'imaginer des argumens subtils et ingénieux , soit pour l'atténuer , soit pour le justifier!

Que le lecteur ne suppose pas que nous ayions eu l'intention de prononcer sur la question difficile qui peut être posée en ces termes : « Que faut-il faire maintenant pour remédier à un mal universellement reconnu? » Il semble en effet qu'il soit au-dessous de la prudence et de la prévoyance humaine de découvrir des moyens efficaces pour guérir radicalement un mal aussi étendu , aussi compliqué. Le plus qu'on puisse faire , c'est de commencer par adoucir le sort des noirs ; et prenant pour guides , l'expérience et la circonspection , d'amener enfin leur émancipation , si elle est possible. Mais les hommes libres et les esclaves eux-mêmes doivent examiner sérieusement si , en employant des moyens trop prompts ou trop violens , on n'augmenterait pas plutôt le mal qu'on ne par-

viendrait à l'affaiblir ou à l'extirper.

Ces observations préliminaires nous ont paru propres à servir d'introduction à l'Histoire abrégée de Saint-Domingue, de cette colonie qui, par son importance et par l'affligeant tableau des maux qu'elle a ravagée, fixe en ce moment les regards de l'Europe entière, impatiente de savoir comment elle se relèvera de ses ruines, maintenant que la lutte terrible entre les noirs et la France est glorieusement terminée.

Longitude à l'Ouest du Méridien de l'Isle de Fer.



CARTE
DE L'ISLE
S. DOMINGUE

Gravé par Blanchard, Place Maubert N° 42.

Longitude à l'Ouest du Méridien de Paris.



HISTOIRE

DE L'ÎLE

SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE PREMIER.

Situation, étendue, et aspect général du pays. — Qualités du sol. — Produits. — Les Espagnols sont les premiers Européens qui aient formé des établissemens à Saint-Domingue. — Ils émigrèrent vers le Mexique, lorsque les mines d'or s'épuisèrent. — Des tribus de Français, d'Anglais et de Hollandais s'établissent dans cette colonie abandonnée. — Les animaux domestiques y deviennent sauvages. — Ils fournissent aux habitans une nourriture abondante. — Causes de l'union de ces tribus. — Elles sont attaquées par les Espagnols. — Efforts incroyables qu'elles font pour se défendre.

L'ÎLE Saint-Domingue est située entre les 17^e. et 20^e. degrés de latitude

boréale, et entre les 71^e. et 77^e. de longitude à l'ouest du méridien de Paris. Elle a environ quarante-six lieues de largeur, et cent trente de longueur. Dans cette île, la plus grande des Antilles après Cuba, on remarque une variété singulière, par rapport au climat et au sol. En général, le pays y est montagneux, principalement au centre et vers la côte orientale. Les montagnes, semblables à celles que l'on voit dans les autres parties des Antilles, élèvent leurs sommets à une hauteur prodigieuse. Entre ces hauteurs sont des vallées fertiles, qui forment un contraste piquant avec les mornes sourcilleux qui les dominent.

Le sol diffère suivant les localités, mais en général il est susceptible d'une grande amélioration : la nature l'a rendu propre à produire, avec le secours de la culture, toutes sortes de végétaux. Aussi, cette île rapporte du sucre, du café, du cacao, du gingembre, et toutes les autres productions des tropiques, qui garnissent les marchés d'Europe et enrichissent le colon américain.

Les Espagnols furent les premiers Européens qui traversèrent l'Océan atlantique, et se fixèrent à Saint-Domingue. On a calculé qu'environ un million d'Indigènes paisibles furent détruits par ces

hommes avarés et cruels. Le bruit de l'existence de mines d'or et d'argent dans les régions nouvellement découvertes excita l'insatiable avidité de cette nation. Une foule d'aventuriers de tous les rangs s'embarquèrent pour les pays de l'Ouest; mais, leur objet principal étant de fouiller dans les entrailles de la terre et d'en arracher l'or qu'elles recélaient, ils n'eurent pas plutôt vu le sol opulent de Saint-Domingue manquer à leur avarice, qu'ils se portèrent par troupes nombreuses vers le Mexique, afin de s'emparer de ses trésors.

En conséquence, moins d'un siècle après leur usurpation, ils abandonnèrent cette terre désolée. Un petit nombre seulement des plus industrieux demeurèrent pour cultiver le sol et en tirer leur subsistance.

Cette contrée fertile et superbe étant presque ravagée de fond en comble, les Espagnols pourvurent involontairement à son repeuplement, en contraignant une compagnie de Français et d'Anglais à fuir de l'île Saint-Christophe. Après avoir souffert des maux qu'aucun langage ne saurait exprimer, ces malheureux s'évadèrent sur des bateaux découverts, et se réfugièrent dans l'île déserte de la Tortue. Cette île est située à quelques lieues

de la côte septentrionale de Saint-Domingue. Vers la même époque, la providence se servit de la cruauté des Espagnols pour accroître cette association. Nombre de réfugiés Hollandais s'enfuirent de Santa-Cruz, et devinrent compagnons d'infortune des premiers.

L'île de la Tortue devint le rendez-vous commun de ces hordes exilées. L'analogie de leur fortune détermina ces fugitifs à se réunir, jusqu'à ce qu'enfin ils formèrent le berceau d'une colonie, connue depuis sous le nom de Partie française de Saint-Domingue.

Les animaux domestiques que les Espagnols avaient laissés errer dans les plaines de Saint-Domingue fournirent à la subsistance des réfugiés. Ceux-ci faisaient des excursions dans le pays, pour y chasser; puis ils retournaient à la Tortue, leur retraite commune.

Outre l'occupation de la chasse, ils s'adonnèrent à la culture des champs: ils se procurèrent par ce moyen les nécessités de la vie.

C'est ainsi qu'ils surent échapper à la pauvreté; tous jouissaient d'une liberté égale; ils ne connaissaient entr'eux aucune distinction de rangs. L'obscurité dans laquelle ils vivaient leur donna le temps d'augmenter en force et en nombre; mais l'esprit de persécution qui les avait

rassemblés dans cette humble retraite vint les y tourmenter encore. Les Espagnols, sans autre prétexte, si ce n'est que ces infortunés osaient occuper un point dans une partie du globe que l'Espagne regardait comme sa propriété exclusive, les attaquèrent avec tout l'acharnement que peuvent inspirer l'avarice, la cruauté et la vengeance.

La nécessité, qui souvent nous porte à des efforts dont nous ne nous croyions pas capables, força ces hommes innocens et désespérés à tirer vengeance de leurs persécuteurs. Dans les luttes sanglantes qui s'élevèrent, non-seulement ils firent connaître aux Espagnols à quels redoutables ennemis ils avaient affaire; mais encore ils firent des prodiges de valeur. Que ne doit-on pas attendre en effet de l'influence réunie de toutes les passions qui puissent agiter le cœur humain, portées au plus haut degré d'énergie.

Le père Charlevoix, dans son histoire de Saint-Domingue, est entré dans de grands détails sur les progrès de cette colonie naissante, depuis sa première fondation à la Tortue, et son empiètement progressif sur le territoire de Saint-Domingue, jusqu'à ce qu'elle se soit mise sous la protection de la France.

C H A P I T R E I I.

Divisions politiques de Saint-Domingue. — Topographie de la partie espagnole. — La côte orientale est négligée et inculte. — Le quartier du midi est désert jusqu'à l'entrée de la capitale. — Description de la capitale. — Routes qui communiquent de Santo-Domingo avec tout le pays. — La contrée à l'est de la capitale est agréable et fertile. — Le territoire espagnol est borné au sud par la rivière à Fîtes. — La frontière suit une ligne courbe jusqu'à la rivière du Massacre. — La côte septentrionale est stérile; mais l'intérieur des terres est cultivé et d'une fécondité peu commune. — Population de cette division. — Topographie de la partie française : elle se divise en trois départemens. — Le côté oriental est semblable à celui de la partie espagnole. — Les départemens du Sud sont remarquables par un nombre infini de caps. — Il ne s'y trouve pas d'excellent port. — Le pays est agréable et productif. — Le dépar-

tement de l'Ouest renferme les villes capitales. — Description du Port-au-Prince. — Fertilité des environs. — Description du département du Nord. — Cap-Français. — Cap Saint-Nicolas. — Population de toute la partie française. — État général des productions.

LES divisions politiques et générales de Saint-Domingue étaient au nombre de deux : on y distinguait la partie française et la partie espagnole. Nous avons déjà instruit nos lecteurs de l'origine de ces deux colonies. Comme l'esprit sera plus propre à se former une juste idée des scènes de désastres dont nous allons rendre compte, lorsqu'il aura préalablement acquis des notions sur l'état de chaque département, il est nécessaire d'en étudier avec quelque attention les localités.

On a fort peu de renseignemens authentiques sur la portion de territoire qui resta en la possession du petit nombre d'Espagnols qui ne voulurent pas suivre jusqu'au Mexique leurs avarés compatriotes. Le Vieux Cap-Français est situé sur la frontière occidentale de leur territoire, près de la pointe Nord-Est. Sur le côté oriental, on trouve aussi la baie Écossaise, le port Gosier, le cap Ca-

bron , le cap Samana , le cap Raphaël et le cap de l'Engano. Dans toute cette étendue , le pays n'offre à l'œil de l'observateur que l'aspect triste et mélancolique d'une affreuse stérilité ; ce territoire négligé est toutefois susceptible d'une amélioration considérable.

A la pointe sud - est , la rivière de Higüey , qui a sa source dans les montagnes voisines de la ville de Zeibo , se jette dans l'Océan. La petite île de la Saóna , qui est séparée de Saint-Domingue par un canal navigable pour les petits bâtimens , est le premier objet qu'on rencontre au sud , en s'avancant vers la pointe sud-est ; et , dans tout le reste de la côte méridionale , on n'aperçoit plus que des régions incultes et inhabitées , où les rivières de la Romaine , Cucumaja , Macoris et Yuca versent dans l'océan le tribut des eaux qu'elles charrient du sein des montagnes.

Dans tout cet espace , l'aspect général du pays , la nature du sol et les progrès de la culture sont les mêmes que dans le quartier de l'ouest.

La ville de Santo-Domingo est située sur le bord de la mer , au centre de la partie que les Espagnols avaient conservée. C'est de cette cité que l'île entière a reçu son nom : les anciens habitans nom-

maient cette île *Hayti* ou *Bayti*; Christophe Colomb l'avait appelée *Hispaniola*, ou l'île espagnole. Santo-Domingo est bâti sur la côte de la belle rivière Ozama, dont le lit, grossi d'une foule de ruisseaux et de torrens qui s'échappent continuellement des montagnes voisines, devient si large et si profond, qu'il est navigable même jusqu'à la ville de Saint-Laurent, encore plus enfoncée dans les terres.

Barthélemi Colomb, frère de l'illustre navigateur, fonda Santo-Domingo en 1498. Il lui donna ce nom en l'honneur de son père, appelé Dominique; d'autres disent que ce fut à la gloire de Saint-Dominique lui-même, qui florissait vers cette époque. Son emplacement est des plus commodes. La rivière baigne ses murs, et forme devant elle un port vaste et superbe. La forteresse et le château s'élèvent majestueusement au milieu de la ville. La petitesse des autres bâtimens les fait paraître encore plus imposans. Il s'y trouve de plus une église cathédrale et trois monastères, tous bâtis en pierres de taille, et du plus beau style d'architecture. On a ajouté à ces édifices publics un hôpital pour les vieillards et les personnes infirmes.

On sort de la capitale par trois grandes



routes ; l'une qui conduit à l'est , l'autre qui se dirige vers l'ouest , le long des côtes de la mer. La troisième coupe le territoire en ligne courbe , du côté du nord-ouest : et , après avoir traversé Saint-Thomas , Banique , Malaye et la Soufrière , elle se termine à la ville du Cap-Français.

Le reste de la côte méridionale de cette division , à l'ouest de Santo-Domingo , est découpé d'une infinité de caps et de promontoires. On y remarque le cap Jérémie , près duquel la rivière de Nizao se jette dans l'Océan. Le voyageur rencontre dans ce même lieu la pointe dite de Palanquin , celle de Nizao , la baie de Sainte-Catherine et beaucoup d'autres. Mais les plus remarquables sont les grand et petit caps de Mongon , où une chaîne de montagnes s'avance dans l'Océan à une distance considérable.

A l'est de la ville de Santo - Domingo , le spectateur jouit du site le plus agréable. Une étendue immense d'un terrain uni , appelé les *Plaines* , succède aux tristes paysages du quartier de l'ouest. Ces plaines sont pourvues d'une grande quantité d'eau , de sorte que dans les temps de sécheresse les arrosements artificiels y sont très - faciles. Cet avantage de localités procure d'abondantes récoltes.



Au sud, la partie ci-devant espagnole est bornée par la petite rivière à *Pitres*. Cette pointe est parallèle à celle du nord, qui servait également de démarcation aux possessions espagnoles; mais la frontière, au lieu de suivre cette direction perpendiculaire, forme une ligne courbe, qui passe à travers les mornes voisins du Port-au-Prince et les plaines au sud de la ville d'Hincha. Après avoir traversé ces plaines, dont la majeure partie se trouve du côté de la partie espagnole, la ligne de démarcation fait le tour de deux énormes montagnes; puis, après s'être dirigée au nord-est, elle se confond avec la rivière du Massacre.

Au surplus, ces limites respectives n'ont jamais été fixées d'une manière bien certaine; les deux puissances française et espagnole avaient à cet égard de fréquentes contestations.

Vu la grande quantité de pays que partage cette frontière, le coup d'œil est extrêmement varié. Tantôt des montagnes majestueuses font naître un sombre sentiment de terreur: leurs cimes semblent suspendues au-dessus de vos têtes, puis tout-à-coup vous éprouvez l'agréable surprise de voir des plaines enrichies de tout le luxe de la végétation; et, lorsque l'imagination du voyageur s'est reposée

avec délices sur ces superbes points de vue, les mornes hideux reparaissent encore et vous accompagnent pendant tout le reste de votre excursion , jusqu'au bord de la rivière du Massacre où elle se termine.

La partie ci-devant espagnole est aujourd'hui divisée en deux départemens, *de la Samana* et *de l'Engano*. La côte maritime du premier offre à la vue des lieux propres à la récréer : tels sont la Grange, la pointe de la petite Saline, la pointe de la Roche, la pointe Isabelique, le port Cavaille et la pointe du Carrouge. La ville et le port de Plata s'offrent ensuite aux regards ; puis Sant-Yago, la pointe de Macourie, la baie de Baume, le cap de la Roche; vous arrivez enfin à l'extrémité nord-est.

Les montagnes et les collines nombreuses qui hérissent la côte attristent par leur horreur sublime, et présentent de toutes parts l'image de la stérilité; mais l'intérieur des terres est supérieur à tout autre canton de Saint-Domingue. Dans un cours de dix-huit lieues, la rivière d'Yuna serpente au milieu de la belle et fertile vallée de Vega-réal; dans sa marche tortueuse, elle atteint enfin la baie de Samana sur la côte orientale. On ne saurait se figurer ce que cette vallée serait capable de produire, si on donnait à l'agriculture les soins conve-

nables. La rivière de Sant - Yago, dont plusieurs ruisseaux, descendant des montagnes de Cibao, alimentent le cours, traverse le milieu de la partie occidentale de cette division. Elle ajoute considérablement à la beauté et à l'agrément des pays adjacens.

Le nombre des habitans de cette division, d'après un relevé fait en 1717, était de 18,410 : mais, depuis cette époque, il a beaucoup diminué. Cette population, peu nombreuse, ajoute encore à l'aspect sauvage de toute la contrée.

La seconde division politique de Saint-Domingue est située à l'ouest de la première, et appartient depuis long - temps aux Français. Elle comprend trois départemens, savoir : ceux du Sud, de l'Ouest et du Nord. Dans les lieux voisins de la ligne de démarcation, l'aspect et la qualité du sol et l'état de la culture sont les mêmes que dans les districts limitrophes de la partie espagnole. Les petites villes de Pilate, de Plaisance, du Petit-Fond, du Tapion, du Montroui et d'Arcalia sont dans cette direction.

Le département du Sud a environ cinquante lieues de longueur, depuis la rivière à Pitres jusqu'au cap Tiburon, à l'extrémité sud - ouest. Les villes qui répandent de la variété dans les paysages

sont trop multipliées pour que l'on puisse les nommer toutes. Quoique les grands chemins et les ports soient en grand nombre, cependant la plupart ne sont pas sans danger. Les cités les plus considérables de cette côte sont Jacmel et les Cayes. La dernière est pourvue d'un port, mais si peu commode, que dans les gros temps les marins qui le fréquentent sont forcés de chercher un abri dans la baie des Flamands. L'aspect du pays est riant. La terre y est fertile et dans quelques endroits bien cultivée.

Le département de l'Ouest est renfermé dans un circuit d'une centaine de lieues. Ce quartier de l'île contient quelques villes importantes. Nous ferons d'abord remarquer, sur la côte occidentale, le Port-au-Prince (ou Port Républicain), ancienne capitale de toute la colonie. Il y a un port où les vaisseaux trouvent toutes sortes de commodités : mais la situation de cette place dans un terrain bas et marécageux en rend la rade fort dangereuse, quoiqu'elle soit environnée de petites collines.

A l'est de cette même ville, on voit la grande et fertile plaine du *Cul-de-sac*, qui a trois lieues de largeur et dix de longueur. Dans ce canton, les plantations à sucre rivalisent en beauté et en richesses;

de petits canaux sont toujours prêts à remédier aux ardeurs desséchantes de l'été; il n'est pas jusqu'aux montagnes voisines qui ne soient dociles à rapporter leur tribut de café, lorsque l'industrie de l'agriculteur sait les y contraindre.

Le Port-au Prince, Saint-Marc, et le Cul-de-sac sont les villes les plus remarquables de ce département. Nous en entretiendrons plus d'une fois nos lecteurs dans le cours de cette histoire.

Le département du Nord est à quarante lieues de la mer; il avait pour limites, avant la réunion de la partie espagnole, la rivière du Massacre à l'est, et le cap Saint-Nicolas, à l'extrémité nord-ouest. Les caps, les promontoires, les ports de mer, les villes et villages de cette côte sont en grand nombre; mais les principaux sont le port Dauphin (port Liberté), le Cap-Français, le port de Paix et le cap Saint-Nicolas.

Pendant la guerre, le Cap-Français était la résidence du gouvernement français. Cette place, par son élégance et sa symétrie, occupe le second rang dans l'architecture européenne. Outre les maisons commodes et élégantes qui forment le corps de la ville, elle est ornée d'une église, et d'un collège qui a appartenu aux

Jésuites , et dans lequel se tenaient les assemblées coloniales et provinciales. Au reste, ce ne sont pas là les seuls monumens publics : une caserne , un arsenal , un théâtre , une prison et deux hôpitaux concourent à la fois à l'agrément et à l'utilité.

La situation de la ville n'est cependant pas des plus commodes. Placée au pied d'une haute montagne , elle est privée des salutaires effets des brises de terre. Cette même hauteur réfléchit sur la ville les rayons brûlans du soleil. Il se trouve à l'est une étendue de terres de quatre lieues de large et de seize de long ; c'est peut-être une source plus féconde de richesses qu'aucun terrain de la même étendue qui soit dans le monde connu.

Un aussi utile voisinage et les avantages de son port firent fleurir promptement cette cité. Mais il est bien douloureux d'avoir à ajouter que , dans la suite de notre relation , elle ne se présentera presque toujours aux yeux de nos lecteurs que comme le foyer d'un violent incendie , qui en embrasa tous les quartiers , et ne s'éteignit que lorsqu'elle fut réduite en cendres.

Nous ne devons pas non plus oublier le môle Saint - Nicolas. Les avantages que ce poste doit à l'art et à la nature

sont considérables. Le port est le plus beau et le plus sûr des Indes Occidentales. Comme il est franc, les vaisseaux américains le fréquentent beaucoup. Les fortifications qui protègent la côte passent pour les plus formidables des Antilles. Plusieurs collines dominent la rade, et en conséquence non-seulement une armée ennemie aurait à surmonter beaucoup de difficultés pour s'emparer du port; mais, s'en fût-elle rendue maîtresse, elle ne pourrait le conserver, à moins d'avoir soumis également tout le pays environnant. Que l'on nous permette de hasarder une réflexion: si la prudence humaine ne s'était pas à cet égard trouvée en défaut, ce port eût obtenu une supériorité marquée sur celui du Cap-Français, ou de tout autre port de la colonie: mais le sort des places fortes, comme celui des hommes à talents, semble ne dépendre que du hasard.

La population et la richesse agricole d'un pays sont toujours dans une exacte proportion entre elles. La population de la partie française de Saint - Domingue, suivant le calcul de M. Bryan Edwards, dans le temps où il écrivait, était de 30,821 blancs, et de 434,429 nègres esclaves. Arrêtons - nous ici un moment, et remarquons que le nombre des noirs,

abstraction faite de tout secours étranger, excédait de 403,608 individus celui des blancs.

Pour que les négocians ne nous accusent point de négliger ce qui les concerne, nous ajouterons qu'avant les troubles il y avait dans Saint-Domingue 1,081 plantations de différentes sortes de sucre; 3,137 plantations de café; 4,957 de coton; et 2,158 d'indigo; sans compter d'autres établissemens moins précieux, tels que vergers, jardins, plantations de cacao, tanneries, tuileries, etc. au nombre d'environ 677.

C H A P I T R E I I I .

Différentes classes des habitans de Saint-Domingue. — Ancien mode d'administration avant la révolution. — Gouvernement arbitraire et oppressif. — Le gouverneur fait arrêter les juges et les envoie à la Bastille. — Forces militaires. — Leur nature et leur nombre. — État misérable des mulâtres. — Publication du code noir. — Situation florissante de Saint-Domingue, à l'époque de la révolution française. — Causes qui

ont amené le nouvel ordre de choses. — Convocation de l'assemblée nationale. — Caractère du gouverneur de Saint-Domingue à cette époque. — Les assemblées provinciales se réunissent malgré ses ordres. — Elles envoient dix-huit députés, dont six seulement obtiennent le droit de séance à l'assemblée nationale. — Clameurs générales dans Paris contre les colons. — Société des Amis des noirs. — Projets de ses membres. — Situation comparée de la France et de l'Angleterre. — L'assemblée nationale décrète la convocation de l'assemblée coloniale à Saint-Domingue. — Anticipation des habitans sur cette faculté. — Modération de leurs mesures. — Violence contre les blancs qui avaient favorisé les mulâtres. — Massacre d'un magistrat. — Suites du décret de l'assemblée nationale. — Décret colonial. — Influence qu'exerça sur les colons l'exemple des Anglo-Américains.

LA connaissance exacte de la géographie d'un pays est nécessaire à la parfaite intelligence de son histoire. C'est pour cela que l'on a commencé par

tracer la partie descriptive de cette île, sur laquelle nous allons donner des détails historiques.

Après avoir parlé des localités, il est bon d'entrer dans quelques détails sur les diverses classes des habitans. La population de Saint-Domingue, comme celle de tous les autres établissemens américains, se compose de trois castes bien distinctes.

1°. Les blancs, qui ont émigré d'Europe.

2°. Les noirs, qu'on y a transportés d'Afrique.

3°. Les mulâtres ou métis, qui sont nés, dans le pays, du mélange du sang des noirs et des blancs.

Avant 1789, l'autorité judiciaire résidait dans les mains d'un intendant et d'un gouverneur général, l'un et l'autre au choix de la couronne. Ils n'étaient en place que pour trois ans. Leurs pouvoirs étaient en partie confondus et en partie distincts. Lorsque leur puissance était combinée, elle avait une latitude qui allait jusqu'à l'arbitraire. Ils avaient le droit de faire des lois, de nommer aux places vacantes dans les divers emplois publics, de disposer des terres de la couronne; enfin ils connaissaient de toutes les matières de police et de finance.

A ces époques d'une administration ar-

bitraire, la seule ressource du peuple était dans la division de ses souverains : mais, même dans ces cas-là, le gouverneur avait la prépondérance.

Il y avait aussi des tribunaux inférieurs répandus dans les divers districts de la colonie. Le Cap-Français et le Port-au-Prince étaient la résidence de deux cours suprêmes, devant lesquelles se portaient les appels des tribunaux inférieurs. Mais tous les membres de ces cours étaient sous l'influence du gouverneur : il jouissait, dans le fait, d'un pouvoir illimité. L'exemple que nous allons citer en fournira la preuve.

Le prince de Rohan, étant gouverneur, fit un jour arrêter les magistrats sur leurs sièges, dans le temps où ils exerçaient leurs fonctions ; il donna ordre de les embarquer sur un bâtiment, les fit charger de fers, et les envoya à Paris, où ils furent pendant long-temps enfermés à la Bastille, sans être jugés. Il est facile de reconnaître que, sous un tel mode d'administration, la corruption et le crime devaient triompher. Heureusement on avait la ressource de l'appel au roi, et on en obtenait presque toujours justice.

Chacune des cinquante-deux paroisses levait une ou plusieurs compagnies de

milices. Les troupes du roi étaient au nombre de 2,000 à 3,000 hommes.

Dans un tel état de choses, le bonheur de toute la colonie dépendait presque exclusivement des bonnes dispositions et des vertus d'un seul homme. Les progrès de la civilisation avaient néanmoins sensiblement altéré le respect que l'on devait alors à la naissance et aux brillantes distinctions sociales. L'industrie et les bénéfices du commerce avaient si fort enrichi le tiers-état, que les nobles étaient obligés de renoncer à leur ancienne morgue. Mais les mulâtres étaient accablés de maux qui passent toute idée. Le nègre, qui était la propriété d'un blanc, devait naturellement être entretenu et protégé par lui : les mulâtres au contraire étaient considérés comme une sorte de propriété publique ; ils souffraient donc toutes sortes de mauvais traitemens, sans avoir la consolation d'inspirer quelque pitié, ou d'espérer une réparation. Parvenus à leur adolescence, ils étaient obligés de servir trois ans dans l'armée ; puis, durant une grande partie de l'année, réduits à une humiliante servitude, ils étaient contraints à travailler à la réparation des routes.

Ce n'était pas tout. Leurs facultés intellectuelles n'étaient pas moins enchaî-

nées que leurs personnes. Le mulâtre était inhabile à tout emploi public : il ne pouvait même aspirer à une place particulière qui exigeât une éducation libérale, ou qui fût environnée de quelque distinction. Il ne pouvait ni recevoir les ordres ecclésiastiques, ni exercer les professions d'homme de loi, de médecin, de chirurgien, d'apothicaire ou d'instituteur. Tel était l'effet de l'aversion qu'on avait pour la race africaine.

Il semble que l'injustice des lois concourût avec les préjugés populaires à rendre cette classe complètement malheureuse. Un mulâtre obtenait rarement justice lorsqu'il se plaignait d'un blanc ; au lieu que celui-ci ne manquait jamais d'obtenir la punition du mulâtre. Il n'y avait que deux circonstances favorables aux mulâtres : la première, c'est que la commisération publique modifiait quelquefois l'extrême sévérité des lois ; la seconde, qu'on leur permettait d'avoir une propriété d'une certaine valeur. Au moyen de leurs richesses, ils réussissaient quelquefois à corrompre les juges et à améliorer leur situation.

Sous le règne de Louis XIV, on publia, en faveur des nègres, un édit connu sous le nom de *Code noir*. Ses réglemens sont remarquables par leur humanité,

et font infiniment d'honneur à ce monarque ; mais, dans un pays peuplé d'esclaves, où la peur est le principal mobile, c'est en vain qu'on cherche à limiter les droits d'une classe d'hommes placée nécessairement en opposition avec une autre.

On a beaucoup disputé sur la question de savoir si la condition des esclaves de Saint-Domingue est meilleure ou pire que celle des noirs des autres îles. Il paraît qu'après tout la différence n'est pas très-grande ; la seule distinction qu'on puisse faire est celle-ci : les Anglais nourrissent mieux leurs noirs, et les Français leur donnent de meilleurs vêtements.

Nous devons cependant avouer que la situation de toutes les classes des habitans de Saint-Domingue était beaucoup meilleure que ne l'aurait calculé un philosophe à systèmes, d'après la forme de gouvernement dont nous avons déjà fait mention.

On y trouvait tous les indices irrécusables qui attestent la prospérité d'un pays. Les villes étaient riches et brillantes, les marchés remplis, le commerce dans toute sa splendeur ; la culture faisait des progrès rapides, lorsque la mémorable année de 1789 introduisit de nouveaux principes

principes dans toutes les parties de la domination française.

Ce fut alors que le public crut voir la nécessité d'un nouveau régime, et qu'il demanda à grands cris la suppression des abus les plus graves.

Hâtons-nous d'assigner ces effets à leurs véritables causes; développons les atroces projets d'une soi-disant philanthropie, d'une démagogie extravagante, et d'une ambition qui fut déçue; traçons enfin la vaste et déplorable destruction qui en fut la suite, et qui donna à la nation une si terrible et si importante leçon.

La douceur avec laquelle on traite les sujets permet au vaisseau de l'état de voguer paisiblement; mais, lorsque la corruption, ou l'oppression, ou l'injustice ont pendant long-temps exercé leur influence fatale, l'énergie du corps social, qui n'était qu'assoupie, se réveille, et déploie une vigueur étonnante. En réfléchissant sur la nature humaine, il est facile de voir qu'une longue oppression et tous les maux qu'elle entraîne à sa suite préparaient insensiblement une révolution dans le gouvernement de la France.

Les premières bévues dans lesquelles on tomba ne servirent qu'à convaincre l'esprit public en France qu'une réforme politique était indispensable: elle com-

mença par la convocation des états-généraux du royaume et la double représentation du tiers. Le goût d'innovation n'eut pas plutôt commencé à se manifester dans la mère-patrie, qu'il se répandit avec rapidité dans toutes ses dépendances. Les effets ne tardèrent pas à s'en faire sentir à Saint-Domingue. M. Duchilleau en était alors le gouverneur; comme il avait la réputation de prendre les intérêts du peuple, on le laissa provisoirement en place.

Le règne de l'hypocrisie n'est pas toutefois de longue durée: les actions se trouvent bientôt conformes au sentiment intérieur, au goût dominant de l'esprit; aussi la conduite de cet homme ne fut-elle pas long-temps à manifester les dispositions de son cœur.

Lorsqu'il vit son plan favori éprouver des obstacles auxquels il ne s'était pas attendu, il essaya de résister au vœu du peuple, en empêchant la réunion des assemblées provinciales et paroissiales; mais sa dissimulation reçut le prix qu'elle méritait: les colons méprisèrent l'autorité de leur gouverneur, et tinrent leurs séances malgré lui.

Dans ces assemblées, les opinions s'émettaient avec beaucoup de liberté; on y tenait un langage qui jusque-là

était inusité dans les colonies françaises. Après de longues délibérations, les colons choisirent dix-huit députés pour les représenter à l'assemblée nationale. Ces délégués arrivèrent en France, peu de temps après l'ouverture de cette assemblée; mais, quelque soin que l'on eût de favoriser la plus grande représentation du tiers-état, ce ne fut qu'avec beaucoup de difficultés que six seulement de ces députés obtinrent le droit de siéger dans l'assemblée nationale.

L'enthousiasme général pour la liberté excita une indignation populaire contre les colons des Antilles; et la manière extravagante dont ils se comportaient dans la métropole fortifiait encore cette aversion générale.

Avant cette époque, il s'était élevé en France et en Angleterre des discussions très-vives relativement à la condition des esclaves africains. Il s'était formé à Londres une société dont le but, annoncé ouvertement, était d'engager le gouvernement à prohiber pour l'avenir l'importation des nègres dans les possessions de la Grande-Bretagne. Une autre société s'était également réunie à Paris, sous le titre des *Amis des noirs*. On ne saurait contester les vues philanthropiques qui semblaient animer également les deux

associations ; elles ne s'en conduisirent pas moins d'une manière diamétralement opposée ; en un mot , l'une et l'autre se laissa entraîner par l'esprit général qui gouvernait sa nation. L'Angleterre jouissait alors du plus grand calme et d'une tranquillité inaltérable. La société des amis des noirs de ce pays borna tous ses efforts à empêcher que désormais on réduisit en servitude des hommes que ses membres regardaient comme leurs frères. La France , au contraire , était dans le trouble et l'agitation la plus violente ; la société amie des nègres avait par conséquent à cœur d'opérer sur-le-champ et généralement l'affranchissement de tous les esclaves.

La nature du sentiment dont ces hommes étaient pénétrés dirigea leur langage et leurs actions.

C'est pourquoi les violentes harangues des membres de cette association soulevèrent à un tel point le courroux du peuple , que dans les rues de Paris un colon n'était guère en sûreté. A cette même époque , plusieurs des créoles de Saint-Domingue avaient, pour différentes causes, quitté leur patrie, et s'étaient rendus dans la capitale ; les uns , pour observer les mœurs et les arts de l'Europe ; d'autres , pour s'y instruire ou pour surveiller

l'éducation de leurs enfans ; quelques-uns enfin , qui avaient acquis une fortune considérable , voulaient y vivre dans le faste de l'opulence.

Tous ces individus s'affilièrent à la société des amis des noirs , et ils surent communiquer à ceux de leurs frères qui étaient restés en Amérique l'impulsion générale qui se propageait de toutes parts.

Les blancs qui avaient à Saint-Domingue des possessions dont ils tiraient toute leur fortune commencèrent à craindre , comme on devait naturellement s'y attendre , que cette société ne portât un coup fatal au pouvoir et à l'influence qu'ils avaient sur leurs esclaves. Ils ne tardèrent pas à être confirmés dans cette terreur , lorsque l'assemblée nationale proclama la fameuse déclaration des droits , où entr'autres articles on déclare :

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

L'assemblée nationale , craignant , d'après le tumulte qui se manifestait dans la capitale , qu'il n'arrivât à Saint-Domingue quelque événement fâcheux , décréta l'établissement des assemblées coloniales. Le délai extraordinaire que l'on mit à envoyer officiellement le décret n'était guère compatible avec

les dispositions des colons ; aussi anticipèrent-ils sur la réception de la loi , en convoquant des assemblées de paroisse et des assemblées provinciales.

Ce fait historique démontre , plus clairement que ne le ferait un volume de dissertations , combien il est fâcheux , pour le pouvoir législatif et pour les sujets , qu'ils soient séparés par une distance aussi considérable. L'expérience journalière nous apprend que dans l'émission des lois il faut avoir égard aux préjugés nationaux , aux circonstances et aux convenances locales ; mais les retards que nécessite un grand éloignement produisent souvent des maux très-sérieux.

Les opinions étaient fort partagées dans ces réunions ; mais tous les colons s'accordaient à regarder comme nécessaire l'élection d'un grand nombre de représentans. Ils déclarèrent que , si dans l'espace de trois mois le roi ne leur notifiait point un ordre contraire , ils prendraient sur eux de faire cette nomination , et convoqueraient une assemblée coloniale. Ainsi , par une rencontre fortuite et très-bizarre , les habitans de Saint-Domingue faisaient , sans la participation de l'autorité légale , précisément ce que le corps législatif leur accordait

le droit de faire , sous les auspices de l'autorité royale.

Dans les commencemens des réformes qui s'opéraient à Saint-Domingue , les mulâtres instruits des dispositions favorables des novateurs français à leur égard , et informés en même temps de leurs droits , devinrent inquiets et remuans , et demandèrent impérieusement leur immédiate émancipation. Ils se rassemblèrent en grandes troupes armées ; mais , comme ils n'agissaient point de concert , on n'eut pas de peine à les vaincre.

Toutefois les assemblées provinciales n'avaient aucun dessein d'attenter aux droits des gens de couleur ; elles usaient du plus grand ménagement envers les prisonniers qu'on saisissait dans les escarmouches. Les chefs et plusieurs autres mutins incarcérés à Jacmel furent élargis , grâce à l'intervention de l'assemblée de l'Ouest. On pardonna aux insurgés de l'Artibonite , après leur soumission. Ce qui rend plus remarquable un tel acte de clémence , c'est que dans ce dernier canton la révolte était plus étendue et plus invétérée que dans l'autre.

La fureur populaire était montée à son comble , et se signalait particulièrement contre ceux des blancs qui s'étaient

généreusement déclarés les défenseurs des mulâtres. Le député procureur-général avait embrassé leur cause, et avait fait de très-imprudentes déclamations contre l'esclavage des nègres; en conséquence l'assemblée du Nord le fit arrêter; mais le gouverneur, ayant interposé son autorité, l'arracha de leurs mains et le fit partir de l'île.

Un magistrat du petit Goave, sur le point de contracter union avec une femme de couleur, voulant détruire le vernis odieux que cet événement pouvait répandre sur lui, eut la témérité de heurter les préjugés de ses compatriotes, en publiant un mémoire en faveur des mulâtres, et en réclamant pour eux l'entier bénéfice de la déclaration des droits de l'homme. Il fut incarcéré sur les ordres du comité paroissial, mais la populace furieuse l'arracha de sa prison et le massacra.

L'histoire des nations, et surtout des plus grossières et des moins civilisées, prouve que lorsqu'une fois les esprits de la multitude sont violemment agités, et qu'ils ont reçu toute leur impulsion, il n'est plus de digue qui puisse arrêter le torrent. Le peuple méconnaît le frein salutaire des lois, et s'embarrasse peu des suites.

Tel était le cas où se trouvaient les hommes peu instruits de Saint-Domingue : en effet, ils se portèrent à cet attentat, malgré tous les efforts de la municipalité et des magistrats pour l'empêcher.

Dans les premiers jours de janvier 1790, la loi qui permettait aux colons de convoquer une assemblée parvint à Saint-Domingue ; non-seulement cette loi permettait cette réunion, mais elle fixait le lieu, le temps, le mode des élections et diverses règles particulières. Cependant ces dispositions ne furent point conformes au desir du peuple. On traita la loi avec mépris, et l'on se comporta suivant son gré.

Cette conduite fut présentée au peuple français avec quelque exagération. Différens bruits s'élevèrent. Sur ces entrefaites, plusieurs colons proposèrent de proclamer l'indépendance de Saint-Domingue, et de s'ériger en un état séparé. D'autres insinuèrent que la liberté que leur accordait l'assemblée nationale de pourvoir à leur sûreté intérieure était une renonciation implicite, de la part de la France, à tenir la colonie dans sa dépendance. Les commerçans prirent l'alarme ; des pétitions, des remontrances furent adressées en foule à l'assemblée nationale. On y suppliait ce corps de

prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces, pour réconcilier les esprits des habitans de Saint-Domingue, afin d'empêcher que cette précieuse possession de la France ne fût perdue sans ressource.

L'assemblée nationale, avec toute la solennité que pouvait exiger la situation de Saint-Domingue, prit donc cette matière en considération, et elle décréta, à une forte majorité :

« Que l'assemblée n'avait eu nullement l'intention de comprendre le gouvernement intérieur des colonies dans la constitution qu'elle avait décrétée pour la mère-patrie ; qu'elle ne voulait pas non plus les assujétir à des lois incompatibles avec les localités. Qu'en conséquence, elle autorisait les habitans de chacune des colonies à faire connaître à l'assemblée nationale leurs sentimens au sujet du plan de législation intérieure, et d'arrangemens commerciaux qui seraient le plus convenables à leur bien-être. »

Ce décret était terminé par une déclaration solennelle, « que l'assemblée nationale n'entendait apporter directement ni indirectement aucune innovation au système sous lequel les colonies avaient existé jusqu'alors. »

Cette loi, bien que très-sage et salutaire dans ces circonstances difficiles, ne causa pas peu de déplaisir aux noirs et à leurs amis de France. Ils la regardaient comme une consécration implicite de la traite des nègres.

Il est bon néanmoins de remarquer que l'assemblée, en portant cette loi, paraît avoir eu plutôt en vue la conservation de la colonie que le maintien de l'esclavage. Il y avait tout lieu de croire que les habitans de Saint-Domingue, ayant sous les yeux l'exemple des états-unis d'Amérique, ne seraient pas demeurés long-temps sous la domination de la métropole, si l'on avait aigri les esprits par une opposition prématurée. Les délibérations de l'assemblée sont les meilleures preuves de son but politique. Les détails de tout ce qui se passa à cet égard feront l'objet du chapitre suivant.

C H A P I T R E I V.

Les nations voisines se ressentent de la révolution française. — Réunion de l'assemblée coloniale. — Continuation de l'assemblée provinciale. — Le président en dirige toutes les

mesures. — Affaires qui s'y agitèrent. — Modération remarquable. — Difficultés qui s'opposaient aux réformes. — Influence du pouvoir dans une constitution. — Arrivée de Mauduit. — Caractère de cet homme. — Moyens qu'il employe pour maintenir l'ancien système. — Les blancs sont désunis et perdent de leur force. — La nouvelle constitution est décrétée. — Articles principaux. — Conséquences qui en résultent. — Conduite de l'équipage du Léopard. — L'assemblée lui vote des remerciemens. — Il se déclare en faveur des colons. — Mauduit attaque l'assemblée de l'Ouest. — Les membres de l'assemblée générale se rendent en France pour justifier leur conduite.

LES agitations auxquelles la France se vit naguère en proie mirent non-seulement toute l'Europe en convulsion, mais se firent sentir au fond de l'Atlantique. Les troubles intérieurs de cet empire attirèrent bientôt les regards des nations voisines; elles n'en restèrent pas long-temps spectatrices indifférentes, sans éprouver les effets du choc qui ébranlait tout le continent. L'énergie et la vivacité nationale des Français avaient été pen-

dant long-temps comprimées : cette circonstance ne servit qu'à rendre la secousse plus violente et plus générale. C'est ainsi que , durant la dernière guerre , nous avons vu non - seulement les nations voisines réunir leurs efforts pour se maintenir sur leurs anciennes bases ; mais cette commotion ne fut pas moins terrible pour les colonies , qu'un intervalle immense séparait du foyer de ces convulsions politiques.

Il s'ensuivit que , le mouvement général de l'Europe ayant atteint l'île Saint-Domingue , on y marcha à pas rapides vers une révolution. Nous avons déjà fait voir que l'esprit public y participait de l'ivresse qui exaltait celui de la mère-patrie , et que l'avant-coureur de ces événemens qui se préparaient avait été la convocation des assemblées paroissiales et provinciales , à l'effet de prendre des mesures d'amélioration politique. Nous avons aussi parlé de l'autorisation légale donnée aux habitans d'établir une assemblée coloniale pour délibérer sur leur administration intérieure.

En conséquence , cette même association se réunit , le 16 avril 1790 , non pas dans le lieu désigné par le gouvernement de France , mais dans la ville de Saint-Marc. On eut surtout à cœur de nom-

mer un grand nombre de représentans : la majeure partie des paroisses élit deux députés : les grandes villes en envoyèrent une quantité vraiment extravagante. La ville du Port-au-Prince était, sans contredit, la plus considérable par son étendue et par l'importance de sa situation : cependant, on trouvera déraisonnable qu'elle se soit fait représenter par dix-huit membres. Les réformateurs devraient toujours agir avec modération. La ville du Cap-Français voulut renchérir sur cet exemple : elle nomma donc vingt députés à l'assemblée coloniale.

Les personnes qui ne sont pas accoutumées à exercer le souverain pouvoir en sont ordinairement fort jalouses : aussi les membres qui composaient les assemblées provinciales, quoique leurs provinces fussent complètement représentées dans l'assemblée générale, n'en continuèrent pas moins leurs fonctions originaires. Lorsqu'ils suspendirent momentanément leurs séances, ils choisirent dans leur sein des comités pour agir dans l'intervalle d'une session à l'autre. Mais telle est la faiblesse universelle du genre humain, que la majorité est sans cesse menée par le plus petit nombre. Dans les corporations même les plus respectables et les moins accessibles à la cor-

ruption , vous verrez toujours un seul homme , doué d'une plus grande audace , quoiqu'il n'ait pas de plus grands talens , régner insensiblement sur les esprits de ses collègues , et tout diriger à son gré.

C'est ce qui arriva dans l'assemblée générale de la colonie. Le président en ouvrit les séances par un discours emphatique , plus propre à entraîner les suffrages d'une multitude tumultueuse , qu'à ramener le calme et à comprimer les passions qui menaçaient d'exercer tout leur empire sur les esprits d'une réunion d'hommes à laquelle on donnait le droit de délibérer sur les propriétés , le bien-être et la vie de leurs semblables. Il y rappelait les différens vices de la constitution , le régime sous lequel jusqu'alors la colonie avait été gouvernée. Enfin il proposait de nouveaux réglemens , et entr'autres le prompt adoucissement de la rigueur des lois qui concernaient les noirs et les mulâtres.

L'assemblée , trop exaltée pour pouvoir réfléchir , adopta aveuglément les idées de son orateur. On s'occupait sur-le-champ à modifier quelques réglemens militaires , dont les mulâtres se plaignaient avec amertume. Il paraît que dans cette occasion on voulut exécuter religieusement le fameux article de la déclaration

des droits. En effet, il fut décrété que, dans le service militaire, les mulâtres entendraient avec les blancs en proportion égale, et qu'à l'avenir les mauvais traitemens dont les officiers du roi usaient envers eux seraient qualifiés de délits contre la constitution, et punis comme tels. Il ne faut pas cependant accuser la conduite de l'assemblée sur cette matière. Certainement, le premier objet qui dut fixer son attention, c'étaient les cris à l'oppression que jetaient les mulâtres, et qui avaient fixé l'attention des personnes de tous les rangs, tant en France qu'à Saint-Domingue. Ces premiers égards étaient faits pour concilier aux colons les esprits de la classe entière des gens de couleur.

On se mit ensuite à réorganiser les cours de justice. On demandait à grands cris des réformes dans cette partie. La plus affreuse corruption, la vénalité et les vexations de toute espèce s'étaient introduites dans la dispensation de la justice. Il n'y avait pas un principe d'honnêteté que ceux qui étaient autrefois chargés de ces honorables fonctions n'eussent sacrifié à leur cruauté ou à leur avarice. La même modération signala dans cette seconde circonstance la conduite de l'assemblée : elle ne chercha à

réprimer que les injustices les plus criantes. Au surplus, une seule cause suffisait pour les déterminer à ce parti de douceur : toutes les vues se portaient vers un nouveau plan de constitution pour la colonie. Tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés dans cette partie du monde réunissait ses efforts pour améliorer le sort de l'humanité souffrante. Nous pouvons ici emprunter les propres expressions d'un écrivain célèbre.

« Instruits à l'école du malheur, en-
» durcis et non abattus par l'abus du
» pouvoir, ils montraient, à la première
» occasion, la plus grande sagesse dans le
» conseil. Fallait-il agir? ils déployaient
» toute leur énergie pour la première en-
» treprise. L'établissement d'une répu-
» blique se distingue toujours par une
» force et une vigueur particulière. L'es-
» prit, débarrassé des entraves de l'op-
» pression, se porte avec ardeur vers tous
» les objets qui demandent de l'activité.
» Les peuples connaissent leur nouvelle
» situation : ils saisissent par sentiment
» ce qu'ensuite ils supportent par raison.
» L'esprit patriotique s'empare de toute
» la société. »

Mais l'intérêt privé retarde les progrès des réformes. Les anciens serviteurs de la couronne voyaient leur existence et leurs

biens compromis. Ils étaient donc intéressés à favoriser le retour de l'ancien système. Le gouverneur et ses nombreux agens furent d'abord tellement alarmés, qu'ils craignirent de faire la moindre démarche pour se défendre : mais, lorsqu'ils furent revenus de cette terreur panique, ils réunirent leurs forces, et tous se rallièrent sous les bannières du gouverneur.

Quelques écrivains politiques ont traité de la nature et des avantages de l'influence du pouvoir dans une société politique. Plusieurs d'entr'eux ont été jusqu'à insinuer la nécessité d'établir et de maintenir le despotisme. Ils ne sauraient nier cependant que la société est incontestablement la meilleure dans les lieux où l'influence de la corruption n'est pas nécessaire, soit pour faire mouvoir les ressorts du gouvernement, soit pour assurer son existence.

Une opposition terrible s'éleva contre les mesures de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue. Un corps formidable de personnes qui avaient autrefois possédé toutes les places et tout le pouvoir de la colonie se livra aux plus violens excès. Parmi eux figuraient la troupe entière des douaniers, des collecteurs d'impositions et des officiers subalternes ; ceux qui oc-

cupaient les postes les plus éminens dans la partie militaire; les juges civils et criminels.

Toutes ces personnes, guidées par leur intérêt personnel, non-seulement ne demandaient pas mieux que d'aider le gouverneur; mais elles le pressaient, avec les plus vives instances, de se mettre à leur tête, et de défendre leurs droits qu'on voulait méconnaître.

Le gouverneur, M. Peynier, resta à son poste jusqu'à ce que le chevalier Mauduit vint d'Europe pour le remplacer. L'ancien gouverneur était dépourvu des talens nécessaires pour agir dans des circonstances aussi désespérées. Son parti ne pouvait donc retirer de grands avantages de son administration; mais le chevalier Mauduit avait tout ce qu'il fallait pour cela: son esprit était à la fois pénétrant et inventif; il n'était pas moins propre à exécuter qu'à prendre une prompte détermination. Il conduisait, avec une activité étonnante, tous ses projets à leur maturité; en un mot, il n'y avait pas d'artifice ni de ruse dont il ne fût capable. La dissimulation avec laquelle il se comporta est une preuve de la profondeur de sa politique: voulant diviser les partis, les battre les uns par les autres, et diminuer leurs forces de

cette manière, il se déclara l'ami et le patron des mulâtres, afin de se ménager leur confiance. L'esprit faible de Peynier céda bientôt à ses talens supérieurs, de sorte que tout s'arrangea suivant ses desirs.

La conduite de M. Mauduit, dans ces circonstances, prouve sa sagacité. Dans la nature, comme dans la politique, c'est l'union qui fait la force : tel degré de force serait plus que suffisant pour mettre à fin une entreprise difficile, qui s'affaiblit dès que l'on en sépare les élémens. Si les deux classes des nègres et des mulâtres fussent demeurées dans une coalition inébranlable, comme leur intérêt réel le leur prescrivait, ils eussent évité les maux qui les menaçaient ; ils se fussent assurés la continuation de leurs privilèges. D'un autre côté, si les blancs et les mulâtres avaient confondu leurs intérêts, et s'ils avaient été étroitement unis, le système du gouverneur aurait été déjoué, les noirs seraient restés sous le joug.

Mais le soupçon et la défiance désunissaient tous les partis. Non-seulement, grâce aux manœuvres de Mauduit, les gens de couleur firent une faction à part, mais les colons eux-mêmes eurent malheureusement assez peu de prudence pour n'être pas d'accord entr'eux. Dans toutes

les mesures qui furent adoptées, l'assemblée générale de Saint-Marc se trouva en conflit avec l'assemblée provinciale du Nord.

Au milieu des convulsions affreuses qui agitent un peuple encore dans l'enfance de sa régénération, il n'est pas surprenant que les fruits détestables de la discorde et de la haine croissent en même temps que les productions plus douces. La modération dont l'une et l'autre assemblée usèrent dans certaines circonstances leur a fait honneur ; mais leur sagesse a échoué dans les discordes auxquelles elles se laissèrent entraîner, lorsque la plus grande harmonie et l'unanimité la plus parfaite étaient nécessaires.

Le déplorable effet de ces dissensions fut que tous les symptômes de la guerre civile se manifestèrent avant que la nouvelle constitution eût reçu son existence. Il est aisé de voir que, dans l'état où se trouvaient les esprits, les circonstances n'étaient pas favorables pour créer un acte aussi solennel de législation.

L'assemblée coloniale termina son travail, le 28 de mai. Depuis long-temps, sans doute, les partis étaient en présence, et se préparaient à une guerre civile ; mais, comme Mauduit et ses adhérens ont voulu en attribuer la cause à la nou-

velle constitution, il est nécessaire que nous mettions sous les yeux de nos lecteurs ce nouveau pacte dans toute son étendue.

Le préambule était fort long, et contenait quelques propositions fondamentales. On y reconnaissait que le droit de sanctionner et de confirmer les lois était inhérent à la couronne, et qu'en conséquence on ne pouvait le déléguer à aucun autre pouvoir. A cet égard il n'y a pas de doute que les législateurs de Saint-Domingue n'aient respecté les prérogatives de la royauté. Les articles de la constitution étaient au nombre de dix, que voici,

Art. 1. Le pouvoir législatif, en ce qui concerne le régime intérieur de Saint-Domingue, réside dans l'assemblée de ses représentans, constitués en l'*Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*.

Art. 2. Aucun acte du corps législatif, en ce qui concerne le régime intérieur, ne pourra être regardé comme *loi définitive*, s'il n'est fait par les représentans de la partie française de Saint-Domingue, librement et légalement élus, et s'il n'est sanctionné par le roi.

Art. 3. Tout acte législatif fait par l'assemblée générale dans le cas de nécessité urgente, en ce qui concerne le régime intérieur, sera considéré comme loi provi-

soire; et, dans ce cas, ce décret sera notifié au gouverneur général, qui dans les dix jours de la notification le fera promulguer, et donnera la main à son exécution, ou remettra à l'assemblée ses observations sur le contenu au dit décret.

Art. 4. L'urgence qui déterminera l'exécution provisoire sera décidée par un décret séparé, qui ne pourra être rendu qu'à la majorité des deux tiers de voix prises dans l'appel nominal.

Art. 5. Si le gouverneur général remet des observations, elles seront aussitôt inscrites sur le registre de l'assemblée générale; il sera alors procédé à la révision du décret d'après ses observations; le décret et les observations seront livrées à la discussion dans trois séances différentes. Les voix seront données par *oui* ou par *non*, pour maintenir ou annuler le décret. Le procès-verbal de la délibération sera signé de tous les membres présents, et désignera la quantité de voix qui auront été pour l'une ou l'autre opinion. Si les deux tiers des voix maintiennent le décret, il sera promulgué par le gouverneur général et exécuté sur-le-champ.

Art. 6. La loi devant être le résultat du consentement de tous ceux pour qui elle est faite, la partie française de Saint-Domingue proposera ses plans concernant

les rapports commerciaux et autres rapports communs, et les décrets rendus à cet égard par l'assemblée nationale ne seront exécutés dans la partie française de Saint-Domingue, qu'autant qu'ils auront été consentis par l'assemblée générale de ses représentans.

Art. 7. Ne seront pas compris dans la classe des rapports communs de Saint-Domingue avec la France les objets de subsistance que la nécessité forcera d'introduire; mais les décrets qui seront rendus à cet égard par l'assemblée générale seront aussi soumis à sa révision, si le gouverneur général présente des observations sur le contenu audit décret dans le délai fixé par l'art. 3; seront au surplus observées toutes les formalités prescrites par l'art. 5.

Art. 8. Tout acte législatif fait par l'assemblée générale, et exécuté provisoirement dans le cas de nécessité urgente, n'en sera pas moins envoyé sur-le-champ à la sanction royale; et, si le roi refuse son consentement audit acte, l'exécution en sera suspendue aussitôt que ce refus sera légalement manifesté à l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque législature de l'assemblée sera de deux ans, et le renouvellement des membres de chaque législature sera fait en totalité.

Art. 10. L'assemblée générale décrète que les articles ci-dessus, comme faisant partie de la constitution de la partie française de Saint-Domingue, seront incessamment envoyés en France pour être présentés à l'acceptation de l'assemblée nationale et du roi ; ils seront en outre envoyés à toutes les paroisses et districts de la partie française de Saint-Domingue.

Ce décret n'était pas des plus populaires ; au reste, son objet était d'une extrême importance : il embrassait une grande variété d'intérêts, mais la subordination coloniale paraissait incompatible avec quelques-unes de ses dispositions. L'article qui déclare qu'aucun acte du corps législatif de France n'aura force de loi dans la colonie, avant la confirmation de l'assemblée générale, arrogeait aux habitans un pouvoir en contradiction avec les principes fondamentaux de la monarchie. Il n'y avait pas moins de hardiesse dans la mesure qui refusait le *veto* au gouverneur, bien qu'il représentât le roi dans cette partie de l'empire.

Au surplus, il est bon d'observer que la plus grande fermentation régnait alors parmi les habitans de Saint-Domingue ; il était impossible de rédiger un code de lois qui méritât leur entière approbation. Les circonstances étaient tout-

à - fait neuves ; il fallait des remèdes inusités jusqu'alors ; d'ailleurs les membres de l'assemblée coloniale n'étaient pas accoutumés à faire des lois et à régir les intérêts d'une grande masse d'individus. En un mot, tout ce que l'on peut dire pour excuser de pareilles mesures, c'est que le cas était nouveau, et que les représentans de la colonie n'avaient pas encore l'expérience nécessaire dans la carrière législative. On ne saurait imaginer que les représentans aient eu sérieusement le dessein de faire de la colonie un état indépendant, à l'instar des provinces Anglo - Américaines ; cependant le décret ne fut pas plutôt publié, que leurs ennemis leur prêtèrent cette intention ; et, lorsque ce bruit fut assez répandu pour acquérir quelque consistance, on prétendit que la colonie était vendue aux Anglais, et que les membres de l'assemblée générale avaient reçu et s'étaient partagé entr'eux quarante millions, prix de la constitution qu'on leur avait dictée.

Si la crédulité et l'humeur inquiète naturelles à la nation française n'avaient pas été démontrées par des événemens récents, on ne pourrait se persuader que des accusations si vagues et si absurdes aient pu faire quelque impression sur les esprits d'un grand nombre de gens. On y ajouta

néanmoins une croyance si aveugle, que quelques paroisses de l'ouest s'empressèrent de rappeler leurs députés, tandis que les habitans du Cap-Français prenaient des mesures de plus en plus décisives. Ils frappèrent enfin le grand coup : ils déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient plus l'autorité de l'assemblée générale. Ils présentèrent au gouverneur un mémoire dans lequel, du ton le plus absolu et le plus impérieux, ils le requéraient de dissoudre l'assemblée : ils assuraient que c'en était fait de la colonie, si l'on ne se hâtait de dépouiller ce corps de toute espèce de pouvoir.

M. Peynier dut recevoir cette adresse avec une satisfaction intérieure. A cette époque, la politique de tous les partis semble avoir été de nature à rendre inutiles tous moyens conciliatoires et toutes négociations. Il arriva d'ailleurs dans ces conjonctures un événement qui aurait rendu impossible le rapprochement des esprits, quand même on l'eût tenté.

Un vaisseau de ligne, appelé le *Léopard*, commandé par M. de la Galissonnière, était mouillé dans la rade du Port-au-Prince. Cet officier entra parfaitement dans les vues de MM. Peynier et Mauduit : en conséquence, il donna un repas

somptueux aux partisans de ces messieurs. Ce fait ou quelques autres parties de sa conduite indisposèrent fortement les matelots. Soit que ces hommes fussent secrètement dirigés par le pouvoir de la corruption, soit qu'ils cédaient à la légèreté indéfinissable dont les gens de mer sont susceptibles, il n'en est pas moins vrai qu'ils désobéirent à leur commandant, et déclarèrent hautement qu'ils embrassaient les intérêts de l'assemblée coloniale. Dans cette position, M. de la Galissonnière abandonna son vaisseau, lorsqu'il vit la mutinerie et l'esprit de révolte se porter au plus haut degré. L'équipage le remplaça par un de ses lieutenans.

Convaincue des avantages qu'un tel événement pouvait lui procurer, l'assemblée transmit aussitôt à l'équipage l'expression de sa reconnaissance, et, dans les termes les plus pompeux, elle vanta leur conduite patriotique. Elle leur ordonna de plus, au nom de la loi et du roi, de retenir le vaisseau en rade, et d'attendre ses ordres ultérieurs. Enchantés de cette flagornerie, les marins affichèrent le décret au grand mât, et promirent d'obéir. Vers la même époque, les partisans de l'assemblée s'emparèrent d'un magasin à poudre à Léogane,

La guerre civile allait s'allumer. M. Peynier publia une proclamation pour dissoudre l'assemblée, deux jours après le vote de remerciement qu'elle avait transmis à l'équipage du Léopard. Il accusa ses membres de méditer des projets d'indépendance. Il ne balança pas à assurer qu'ils avaient employé la trahison pour s'emparer d'un vaisseau de roi, en excitant l'équipage à la révolte. Il déclara les députés et tous leurs adhérens traîtres à la patrie, ennemis de la nation et du roi : il annonça l'intention d'employer contre eux tous les moyens de force qui étaient en son pouvoir, pour leur infliger un juste châtement. Enfin, il somma tous les officiers civils et militaires de se réunir à lui, pour exécuter ses mesures.

Le comité de l'assemblée provinciale de l'Ouest fut le premier attaqué. Il tenait ses séances au Port-au-Prince. Pendant les vacances de l'assemblée, ce comité, dans l'exercice des fonctions subalternes qui lui étaient confiées, avait manifesté un tel attachement pour l'assemblée générale, qu'il s'était exposé au ressentiment du gouvernement et de ses partisans. En conséquence, il fut décidé qu'on en arrêterait tous les membres ; M. Mauduit se chargea de cette opération.

Ayant appris que le comité tenait ses séances à minuit, il se mit à la tête d'une centaine de soldats, et se proposa de surprendre les membres pendant leurs délibérations. Mais, à sa grande mortification, il trouva la maison où ils étaient réunis protégée par quatre cents gardes nationales.

Il s'ensuivit une escarmouche, mais on ne sait pas positivement lequel des deux partis tira le premier : les autres circonstances ne sont pas non plus suffisamment prouvées. Ce qu'il y a de certain, c'est que du côté de l'assemblée il y eut deux hommes tués ; que les deux partis eurent quelques blessés ; et que Mauduit se retira sans avoir accompli son dessein. Il parvint toutefois à s'emparer du drapeau national, et l'emporta en triomphe.

Le bruit de cet événement excita l'assemblée à prendre les mesures les plus vigoureuses. Elle enjoignit au peuple de prendre les armes dans tous les quartiers, et de venir au secours de ses représentans. La plupart des habitans des paroisses voisines obéirent sur-le-champ à ce décret. Dans le même dessein, le vaisseau le Léopard quitta le Port-au-Prince, et vint jeter l'ancre devant Saint-Marc.

D'un autre côté, l'assemblée provin-

ciale du Nord embrassa le parti du gouverneur : elle envoya à son secours un détachement de troupes réglées qui fut renforcé d'un corps de deux cents hommes de couleur.

Mauduit leva , dans la province de l'Ouest , une force plus considérable encore. Les préparatifs hostiles des deux partis présageaient un engagement prochain , sanglant et opiniâtre. Cependant , par une de ces bizarreries ordinaires à l'esprit humain , et que l'on a souvent remarquées dans des momens de révolutions et de troubles , l'effusion du sang fut quant à présent suspendue. Dans cette conjoncture critique , l'assemblée nationale prit le parti subit et inattendu de faire un voyage en France , à l'effet de justifier en personne sa conduite , en présence du roi et de l'assemblée nationale.

Une grande partie des provinces de l'ouest et du sud approuva décidément cette mesure. Les motifs qui avaient déterminé les députés furent donc jugés très-louables. En peu de temps , deux mille hommes prirent les armes et se mirent en marche vers le Port-au-Prince , afin de protéger les personnes des membres de l'assemblée et d'appuyer leurs mesures. Les députés , persistant dans leur réso-

lution, s'embarquèrent, le 8 août, jour à jamais mémorable, à bord du Léopard, et firent voile pour l'Europe. Ils n'étaient pas moins de quatre-vingt-cinq personnes, dont soixante-quatre étaient des pères de famille.

Cette conduite était en soi fort extraordinaire et produisit un singulier effet. Le gouverneur et son parti éprouvèrent la plus grande surprise: le bas peuple frappé d'admiration applaudissait à la démarche héroïque de l'assemblée. Une foule de personnes de tous les rangs suivit les députés jusqu'au lieu de l'embarquement; dans l'ardeur d'une piété fervente, on invoquait le ciel en leur faveur: des larmes de sensibilité et d'affection montraient combien ils s'étaient mérité l'estime universelle. On regardait leur résolution comme le plus noble dévouement, et l'exemple le plus éclatant d'héroïsme et de vertu chrétienne qui se fût jamais présenté à l'admiration des siècles.

Un calme passager suivit le départ de l'assemblée: M. Peynier, de sa main débile, reprit les rênes du gouvernement. Les deux partis rougissaient de n'avoir pas référé de leurs dissensions à la sagesse du gouvernement français.

Ainsi se termina la première tentative d'établir à Saint-Domingue une constitu-

tion fondée sur les principes d'une monarchie limitée. Nous ferons maintenant quelques réflexions importantes. Nous avons franchement avoué que l'assemblée coloniale avait, dans son décret du 28 mai, excédé les véritables limites de ses fonctions constitutionnelles. Cette irrégularité passagère aurait pu toutefois se rectifier sans violence et sans effusion de sang : mais telle est la fatalité, suite nécessaire de l'infraction des principes d'équité et de justice, que, dans les luttes des factions, les torts de l'un des partis sont ordinairement présentés comme la meilleure justification des excès de l'autre.

Au reste, leur conduite n'est pas sans quelque excuse. La nécessité urgente de leur défense personnelle justifie la mesure prise par l'assemblée coloniale de gagner l'équipage du Léopard et de se mettre en possession du magasin à poudre de Léogane. On assure d'ailleurs que M. Mauduit et M. Peynier travaillaient de concert à rétablir l'ancien système dans toute sa force primitive. Le gouverneur avait écrit positivement à M. de la Luzerne, ministre en France, qu'il était fermement résolu à ne jamais souffrir la réunion de l'assemblée.

Le gouverneur, infatué de ce succès, continua à se comporter de la même ma-

nière. Comme il avait lieu de se défier de la fidélité des soldats français, il s'adressa au gouverneur de la Havanne, et lui demanda un renfort de troupes espagnoles de Cuba. Si les membres de l'assemblée coloniale commirent quelque erreur, la détermination spontanée qu'ils prirent de se rendre en France, et d'aller plaider en personne leur cause auprès du gouvernement suprême, ne permet pas de révoquer en doute la loyauté de leurs vœux.

La déplorable histoire d'un individu doit maintenant appeler notre attention : nous allons fixer sur lui les regards de nos lecteurs, avant de continuer à rappeler ce qui se passa en Europe après l'arrivée à Paris des membres de l'assemblée coloniale.

CHAPITRE V.

Dispositions des esprits durant la session de l'assemblée. — Dispositions des mulâtres en France. — Opinions de différens partis. — Ogé est mis en avant. — On le détermine à faire prendre les armes à tout le corps des mulâtres. — On lui fournit

de l'argent pour acheter des armes en Amérique. — Plan divulgué à Paris. — Ogé débarque sain et sauf avec des armes et des munitions. — Il somme le gouverneur d'exécuter le code noir, et le menace d'avoir recours à la force des armes. — Un petit nombre d'hommes se rassemblent sous ses drapeaux. — Il est battu et se réfugie sur le territoire espagnol. — Les mulâtres reprennent les armes. — Mauduit réconcilie les partis. — M. Peynier donne sa démission. — M. Blanchelande est nommé son successeur. — Il demande Ogé aux Espagnols. — Ogé est livré, jugé et condamné. — Son frère et plusieurs autres sont condamnés à être pendus. — Ogé et Chevannes sont condamnés au supplice de la roue. — Ogé témoigne un grand repentir, demande la vie, et promet de divulguer des secrets importants. — Il est exécuté. — Remarques sur la conduite de ses juges.

LES gens de couleur des colonies se tinrent plus tranquilles qu'on ne l'avait espéré pendant la session de l'assemblée de Saint-Domingue. Dans les provinces de l'ouest et du sud, la douceur avec

laquelle on les traita , les dispositions favorables qu'on leur témoigna eurent l'effet le plus salutaire. Cependant trois cents d'entr'eux , que Mauduit avait engagés à son service , donnèrent leur démission et retournèrent dans leurs foyers.

Mais ceux des mulâtres qui habitaient la mère-patrie annonçaient des dispositions plus hostiles : divers partis encourageaient leur haine. Le décret du 28 mai ne fut pas plutôt connu du public , qu'il excita un mécontentement général. Un grand nombre d'individus se réunit pour blâmer la conduite des colons de Saint-Domingue.

Les partisans de la démocratie et les républicains se joignirent à cet égard aux défenseurs de l'ancien gouvernement. Les premiers trouvaient la constitution nouvelle , plus odieuse encore que les institutions qu'elle avait détruites. Tous ces hommes, se livrant aux projets les plus profonds et les plus obscurs, possédaient cette union, cette fermeté, cette vigueur de caractère qui pouvaient en assurer l'exécution, et qui depuis, à l'étonnement de toute la terre, ne connurent plus d'obstacles.

Ainsi, l'un et l'autre parti, tout en employant les mêmes moyens, visaient à un but bien différent. A la même époque

un troisième parti faisait tout son possible pour exciter des troubles. Ce dernier était composé de ces réformateurs spéculatifs dont les opinions ne pouvaient s'accorder avec le nouveau gouvernement, parce que chacun d'eux avait enfanté un système favori qu'il désirait ardemment faire adopter par les autres.

Il ne paraît pas que la société philanthropique, appelée les *amis des noirs*, fût un corps distinct; elle semble plutôt avoir été également partagée entre le parti démocratique et celui dont il vient d'être parlé. Il n'est pas surprenant que les efforts de cette société, stimulés par ce secours auxiliaire, aient fait une profonde impression sur l'esprit de ceux qui voulaient faire considérer leur cause comme nationale, et qu'ils les portaient aux plus violens excès de fanatisme et de fureur.

Parmi les individus de la classe infortunée des mulâtres, qui résidaient en France, et qui étaient enflammés jusqu'à la rage, était un jeune homme qui n'avait pas trente ans, et qui se nommait Jacques Ogé. Il était né à Saint-Domingue, d'une femme mulâtre qui possédait encore une plantation de café dans la province du nord, à dix lieues du Cap Français, où elle vivait d'une manière fort honorable. Ses revenus lui permirent d'envoyer son

filz faire son éducation à Paris, et de lui procurer dans cette capitale une existence distinguée lorsqu'il fut parvenu à l'âge viril.

Ogé avait été reçu à la société des amis des noirs, sur la présentation de l'abbé Grégoire, Brissot, Lafayette et Robespierre, meneurs de cette société : il y avait puisé les principes de la doctrine populaire de *l'égalité* et des *droits de l'homme*. Il y apprit combien sa caste était misérable ; à quelles injures outrageantes, à quels affronts, lui et tous les gens de sa couleur étaient exposés en Amérique ; enfin, pour nous servir des propres paroles de Grégoire, combien il y avait d'injustice et d'extravagance, « à estimer le mérite d'un homme » d'après la couleur de sa peau, à séparer » par un intervalle immense les enfans » du même père. C'est, dit cet orateur, » étouffer la voix de la nature, et rompre » les liens de la fraternité. »

Tout le monde conviendra que ce sont là des maux bien déplorables et bien évidens ; mais il eût été heureux qu'au lieu de faire des lamentations sur leur existence, et d'en exagérer l'étendue, MM. Brissot et Grégoire eussent employé leurs talens à indiquer les moyens les plus efficaces d'y porter remède.

Mais le véritable dessein de la plupart des membres de la société des amis des noirs, c'était d'exciter des troubles dans toutes les parties de la domination française. Le malheureux Ogé devint le docile instrument et ensuite la victime de leur cruelle ambition.

Il n'avait pas été difficile de persuader à ce jeune homme inexpérimenté que la race entière des mulâtres dans les îles françaises se leverait en masse pour se venger de leurs oppresseurs ; qu'il ne leur manquait plus qu'un chef éclairé et intrépide pour les soulever et les conduire à la victoire. Ogé eut la folie de croire qu'il possédait toutes les qualités propres à faire un excellent général. Il résolut de se rendre à Saint-Domingue par la première occasion. Le club, pour encourager ses efforts et caresser l'idée qu'il concevait de son importance, lui procura le grade de lieutenant-colonel dans l'armée d'un électeur d'Allemagne.

Cette même société avait assez de pénétration pour reconnaître qu'elle ne pourrait faire transporter hors de France la quantité nécessaire d'armes et de munitions sans fixer l'attention du public et sans éveiller les soupçons de ceux des colons qui habitaient dans la métropole ; en conséquence elle recommanda à Ogé

de faire un long circuit et d'aller acheter ce qu'il lui fallait dans l'Amérique septentrionale. Cet aventurier, muni d'argent et de lettres de crédit, s'embarqua pour les États-Unis, dans le courant de juillet 1790.

Mais toutes les précautions, toute l'adresse dont on usa pour couvrir sa marche, furent sans succès; en effet, avant le départ d'Ogé tout le complot était éventé. On en transmit les détails, et même le portrait du mulâtre avant son arrivée dans cette île. Le 12 octobre 1790, il débarqua secrètement d'un vaisseau américain qui l'avait amené, et il trouva moyen de transporter, sans être découvert, dans le lieu que son frère avait préparé, les munitions et les armes dont il avait fait l'acquisition.

Les blancs reçurent d'Ogé lui-même la première nouvelle de son arrivée. Dans l'espace de six semaines, Ogé et son frère employèrent tous leurs efforts pour semer le mécontentement et faire naître l'esprit de révolte parmi les mulâtres. Ils les assurèrent avec confiance que tous les citoyens de la mère-patrie étaient prêts à les aider à recouvrer leurs droits naturels, que le roi lui-même était favorable à leur cause. Des promesses gagnèrent les uns, des largesses entraînèrent les autres. Mais

en dépit de toutes ces manœuvres, en dépit des circonstances qui semblaient les favoriser, Ogé ne put rassembler sous ses étendards plus de deux cents combattans; encore la plus grande partie consistait-elle en une jeunesse fougueuse et indisciplinée, impatiente de toute espèce de joug.

Mais il n'est pas dans le caractère d'un homme qu'il renonce aisément au plan qu'il a conçu. Ogé se crut assez fort pour envoyer au gouverneur une lettre dans laquelle, après avoir reproché à lui et à ses prédécesseurs la non-exécution du *code noir*, il exigeait, dans les termes les plus absolus, que les dispositions de cette célèbre ordonnance fussent exécutées dans toute la colonie; il demandait que les privilèges accordés à une classe d'habitans fussent communs à toutes les autres sans distinction. Il se déclarait le protecteur des mulâtres, et menaçait de prendre les armes pour leur défense si l'on ne se hâtait de leur accorder réparation.

Il posta son camp à cinq lieues du Cap-Français dans un endroit nommé la *Grande-Rivière*. Il avait pour lieutenans ses deux frères et un nommé Marc Chevannes. Celui-ci était un homme fier, intrépide, actif et entreprenant, prompt à

commettre des excès, et avide de vengeance.

Quant à Ogé, il était naturellement doux et humain. Il conjura ses partisans de ne point répandre de sang innocent ; mais on eut peu d'égards à cette partie de ses instructions. Ils massacrèrent impitoyablement le premier blanc qui se présenta sur leur passage ; un second, nommé Sicard, eut le même sort ; et l'on rapporte qu'ils ne se comportèrent pas avec moins de cruauté envers des personnes de leur couleur qui refusaient de partager leur révolte.

Un mulâtre jouissant de quelques propriétés, et sommé par eux de les suivre, leur montra sa femme et ses six enfans, disant que le nombre de sa famille lui faisait un devoir de rester dans ses foyers. Les insurgés regardèrent sa conduite comme une insulte ; et l'on assure qu'ils eurent l'atrocité de massacrer non-seulement le maître de l'habitation, mais encore toute sa famille.

Lorsque la nouvelle de ces attentats épouvantables parvint au Cap-Français, les habitans mirent la plus grande ardeur et le plus parfait accord à prendre des mesures pour réprimer l'insurrection. On envoya contre les rebelles un corps de troupes régulières et le régiment de la

milice du Cap. Le camp d'Ogé fut aussitôt investi. Sa troupe fit moins de résistance qu'on n'en avait attendu de leur part dans une situation aussi désespérée. La déroute fut générale : un nombre considérable de mulâtres fut tué ; on en prit une soixantaine , le reste se sauva dans les mornes. Ogé lui-même , un de ses frères , et Chevannes son compagnon de fortune , se réfugièrent sur le territoire espagnol. On n'a jamais su depuis ce qu'est devenu l'autre frère d'Ogé.

Cette tentative malheureuse d'Ogé indisposa fortement les blancs contre les mulâtres : le bas peuple surtout ne respirait que vengeance contre cette classe. Les inquiétudes qui régnaient dans toutes les parties de la colonie faisaient craindre qu'on n'en vînt à proscrire et à massacrer indistinctement tous les gens de couleur.

Alarmés par ces bruits et par des apparences encore plus menaçantes , les mulâtres prirent les armes de tous côtés. Leurs camps se formèrent dans le quartier de l'Artibonite , au Petit-Goave , à Jérémie et aux Cayes ; mais l'armée la plus nombreuse et la plus formidable se rassembla près de la petite ville de Verette. Les blancs se réunirent en forces près le voisinage de cet endroit : le colonel Mauduit vint à leur secours avec deux cents

hommes du régiment du Port-au-Prince. Cependant on se tint respectivement sur la défensive ; aucun des deux partis ne se porta à des hostilités. M. Mauduit laissa son détachement au port de Saint-Marc , à douze lieues de Verette. Il s'avança seul, et au moment où l'on s'y attendait le moins , vers le camp des mulâtres ; il y eut une conférence avec leurs chefs. On n'a jamais divulgué ce qui se passa dans cette circonstance. Il est certain qu'à la suite de ces pour-parlers les mulâtres se retirèrent paisiblement chez eux. Le silence et le mystère qu'affecta M. Mauduit, la popularité dont il jouissait parmi les mulâtres , ont donné lieu aux bruits les plus fâcheux ; et ces rumeurs n'étaient nullement propres à réunir les différentes classes d'habitans.

On accusa ce colonel d'avoir perfidement persuadé les mulâtres , non pas d'abandonner leurs projets, mais de remettre leur juste vengeance à une occasion plus favorable. On a été jusqu'à prétendre qu'il donna aux gens de couleur l'assurance la plus solennelle, et en apparence la plus sincère , que le roi lui-même et tous les partisans de l'ancien régime étaient en secret attachés à leur cause , et se déclareraient lorsqu'ils pourraient le faire avec avantage ; que ce temps n'était

pas éloigné. On dit encore qu'il suivit le même plan à Jérémie, aux Cayes et dans tous les lieux qu'il parcourut. Il eut partout des entrevues mystérieuses avec les chefs des mulâtres; toutes les bandes d'insurgés se dispersèrent aussitôt.

Avant son arrivée, il y avait eu aux Cayes une escarmouche dans laquelle cinquante personnes de part et d'autre avaient perdu la vie; et l'on se préparait à renouveler un engagement. L'entremise de Mauduit fit conclure une trêve. Cependant Rigaud, chef des mulâtres de ce canton, déclara ouvertement que, dans son opinion, le calmen'était que trompeur et passager, et que l'entière extermination de l'un ou l'autre parti en serait les fatales conséquences.

M. Peynier, trouvant que sa place n'était nullement agréable, résigna son autorité, et partit pour l'Europe au mois de novembre 1790. Il eut pour successeur M. Blanchelande, qui prit le commandement sous le titre de lieutenant-général, à la grande satisfaction de tous les colons. Pour montrer qu'on ne se trompait pas en attendant de lui une administration ferme et vigoureuse, sa première démarche fut de demander aux Espagnols Ogé et ses complices. Le ton impérieux et les autres mesures dont il accompagna

ses demandes déterminèrent le gouverneur espagnol à y acquiescer sur-le-champ. Vers la fin de décembre, le malheureux Ogé et ses compagnons furent remis entre les mains d'un détachement de troupes françaises et enfermés dans la prison du Cap-Français. L'indignation générale qu'ils avaient excitée ne permit pas qu'on leur fit attendre long-temps leur jugement.

Mais du moins on n'omit aucune des formes de la justice. Le procès fut conduit avec lenteur, les interrogatoires furent nombreux; enfin la sentence fut prononcée au commencement de mars 1791. Le frère d'Ogé et dix-neuf autres furent condamnés à être pendus. Une fin plus cruelle et plus terrible fut réservée à Ogé et à son lieutenant Chevannes : on les condamna à être rompus vifs et à expirer sur la roue.

Les deux chefs montrèrent dans ce moment terrible un caractère bien différent. Chevannes affecta une énergie et une fermeté à toute épreuve; au milieu des tortures les plus affreuses, il ne laissa pas échapper un seul gémissement. Mais le courage d'Ogé l'abandonna : on ne lui eut pas plutôt donné connaissance de cette sentence rigoureuse, que, les larmes aux yeux, il demanda grâce. Se livrant à l'espoir du pardon, il promit de faire des révélations importantes si on voulait lui

accorder la vie. On lui donna en conséquence vingt-quatre heures pour révéler ces intéressans secrets. On a cru généralement qu'ils avaient été enfermés dans la tombe avec celui qui en était dépositaire.

Mais en cette circonstance l'opinion publique était mal fondée. On a su depuis, que non-seulement cet infortuné jeune homme avait fait une confession entière de tous les faits, mais qu'il avait encore découvert un complot qui se formait à l'approche du moment fatal qui allait lui ouvrir l'éternité; il donna des détails circonstanciés sur les mesures prises par les gens de couleur pour entraîner les nègres esclaves dans une rébellion ouverte. Il nomma les chefs, et assura positivement que, malgré le mauvais succès de sa tentative, une insurrection générale devait éclater dans le mois de février suivant, à moins que le débordement des rivières n'y mît obstacle.

Il découvrit encore que les chefs tenaient leurs conférences dans certains souterrains de la paroisse de la Grande-Rivière; il s'engageait, si on lui faisait grâce de la vie, à y conduire un corps de troupes, afin de saisir les conspirateurs au milieu de leurs atroces conciliabules.

Le comité de la province du nord avait nommé un certain nombre de commis-

saires pour juger le malheureux Ogé. C'est devant eux que toutes ces révélations furent faites. Les membres de la commission étaient bien reconnus pour être fermement attachés à l'ancien gouvernement ; c'est pourquoi il n'est pas facile d'expliquer si , en écartant un témoin aussi utile , ils suivirent les instructions des officiers supérieurs qui administraient la colonie, ou s'ils furent guidés par leurs sentimens intérieurs. La prompte exécution d'Ogé empêcha que cet important secret ne fût divulgué.

On a fait beaucoup de conjectures à cet égard ; mais il est peut-être plus charitable et plus humain de penser que les commissaires regardèrent les renseignemens qu'ils tirèrent d'Ogé comme les vains artifices d'un malheureux qui croyait ainsi obtenir l'adoucissement d'un supplice effroyable.

C H A P I T R E V I.

Les membres de l'assemblée coloniale arrivent en France. — Réception qu'on leur fait. — On les condamne sans les entendre. — Une loi de l'assemblée nationale casse et annule les
actes

actes et décrets de l'assemblée coloniale. — Effets que cette mesure produit à Saint-Domingue. — Causes et circonstances de l'atroce massacre de M. Mauduit — Conduite des amis des noirs en France. — L'abbé Grégoire demande à l'assemblée nationale, en faveur des mulâtres, tous les privilèges dont jouissaient les blancs. — Cette tentative est couronnée du succès. — M. Barnave et les députés des colonies font des protestations à ce sujet.

NOUS avons interrompu le fil de notre narration, pour rapporter les détails affligeans de l'histoire tragique d'Ogé; mais il faut maintenant ramener l'attention de nos lecteurs sur la conduite que tint l'assemblée nationale, au sujet des rapports qu'elle reçut de toutes les parties de Saint-Domingue, sur les démarches de l'assemblée de Saint-Marc.

Le 13 septembre 1790, les membres de l'assemblée coloniale débarquèrent à Brest. Ils saluèrent le rivage de la mère-patrie au milieu des applaudissemens et des félicitations universels. On leur rendit les mêmes honneurs qu'on eût rendu à l'assemblée nationale elle-même.

Mais ces éclatans témoignages de respect

et de bienveillance ne servirent qu'à rendre plus amers les revers qu'ils essuyèrent dans la capitale, où un accueil bien différent les attendait.

Ils eurent la mortification de voir que leurs ennemis les avaient prévenus. Des députés étaient déjà arrivés de la part de l'assemblée provinciale du nord. De concert avec les agens de MM. Peynier et Mauduit, ils s'emparèrent si efficacement de l'esprit de M. Barnave, président des colonies, qu'ils eurent la douleur de reconnaître que leur cause était jugée d'avance, et qu'on les avait condamnés sans les entendre.

Le 21 septembre, l'assemblée nationale leur envoya l'ordre péremptoire de venir sur-le-champ à Paris et d'y attendre des instructions ultérieures. Leur prompt empressement à obéir ne les fit pas traiter avec plus de faveur : on ne leur accorda pas une seule audience ; on les chassa de la barre avec indignation. Ils sollicitèrent une seconde audience, et demandèrent l'occasion de confondre leurs adversaires : mais l'assemblée nationale se refusa à cette requête : elle ordonna à son comité colonial de presser son rapport touchant cette affaire.

Ce rapport fut présenté par M. Barnave le 11 octobre. Il contenait un grand détail

de toute la conduite de l'assemblée coloniale, depuis son installation à Saint-Marc; il en faisait la censure dans les termes les plus durs. Le rapporteur allait même jusqu'à attribuer les actes de l'assemblée générale à des motifs de haine et d'aversion contre la mère-patrie, à l'impatience de toute subordination à l'autorité constitutionnelle et à un bon gouvernement.

Le rapporteur concluait par demander que, « tous les prétendus actes et décrets » de ladite assemblée nationale fussent » déclarés nuls et sans effet; que ladite » assemblée fût dissoute, ses membres » rendus inéligibles et incapables d'être » nommés à l'avenir membres de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue; » que des témoignages d'approbation » fussent transmis à l'assemblée provinciale du Nord, au colonel Mauduit et » au régiment du Port-au-Prince, pour » la courageuse résistance qu'ils avaient » opposée aux intrigues de l'assemblée » de Saint-Marc; que le roi fût invité à » donner ses ordres pour la formation » d'une nouvelle assemblée nationale, » sur les bases fixées par le décret du 8 » mars 1790, et les instructions du 28 » du même mois; enfin, que les ci-devant » membres actuellement en France demeurassent en état d'arrestation jusqu'à

» ce que l'assemblée nationale pût définitivement statuer à leur égard. »

Un décret conforme à ces conclusions fut rendu, le 12 octobre, à une très-grande majorité. On pria en même temps le roi d'envoyer une augmentation de force, tant navale que militaire, pour mieux maintenir l'autorité du gouvernement à Saint-Domingue.

Cet acte de l'assemblée nationale occasionna une grande surprise et des opinions très-partagées à Saint-Domingue. Les amis de l'ancien ordre de choses le regardèrent comme un premier pas vers le retour du régime que la révolution avait détruit. L'autre parti le regarda comme l'effet d'une subversion de tous les principes; il déclara qu'il considérait toujours les députés actuellement en France comme les légitimes représentans de la colonie. Aussi eut-on si peu d'égard à l'ordre exprès de former une nouvelle assemblée coloniale, qu'un grand nombre de paroisses refusèrent positivement de nommer d'autres députés, jusqu'à ce qu'il eût été définitivement prononcé sur le sort des premiers. L'effet le plus prompt et le plus sensible de ce même décret fut d'aigrir et d'animer le ressentiment populaire contre le colonel Mauduit et son armée. Nous devons ajouter à ce que nous avons

dit sur le caractère de cet officier, qu'il était généreux et même libéral envers ses soldats. Cette précieuse qualité lui attirait de leur part un attachement qui excédait les bornes ordinaires de l'obéissance et du devoir.

Mais combien de fois l'historien n'est-il pas obligé de gémir sur l'inconstance de la nature humaine ! En effet, ces mêmes troupes, peu de temps après la publication du décret du 12 octobre, devinrent cruelles, indociles ; elles se livrèrent à l'impétuosité, à l'inconstance naturelles au soldat : enfin, elles massacrèrent ce même général que, peu de temps auparavant, elles chérissaient jusqu'à l'adoration. Ce fait est si extraordinaire par sa nature et par les circonstances qui l'accompagnèrent, que ce ne sera pas sans doute une digression inutile, que de le retracer avec quelques détails à l'esprit du lecteur.

Nous avons déjà dit que le colonel Maudit, dans l'action du 29 juillet 1790, s'était saisi d'un drapeau des gardes nationales, lorsqu'il avait cherché à s'emparer à force ouverte des personnes qui composaient le comité de l'assemblée provinciale de l'ouest.

M. Peynier, l'ancien gouverneur, avait aussi donné aux troupes l'exemple

de rejeter la cocarde nationale, et de porter sur les chapeaux une plume blanche, symbole et emblème avoué du parti royaliste. L'outrage fait par M. Mauduit au drapeau national eut des suites si étendues, que non-seulement le détachement auquel il l'avait enlevé, mais toutes les gardes nationales de la colonie regardèrent cette action comme l'insulte la plus sanglante qu'il fût possible de faire à un corps militaire qui avait prêté serment à la nouvelle constitution. L'auteur d'un affront aussi éclatant n'eût pas tardé à ressentir l'effet de leur indignation et de leur vengeance, si la crainte d'avoir affaire aux vétérans aguerris et bien disciplinés qui composaient le régiment du Port-au-Prince n'eût retenu leurs violences. Il en résulta toutefois nécessairement que le régiment s'étant trouvé impliqué dans le tort reproché à son chef, il participa également à la haine publique, et devint conséquemment un objet d'aversion pour les autres troupes.

A cette époque, les deux vaisseaux de ligne, le Fougueux et le Borée, ayant à bord deux bataillons des régimens d'Artois et de Normandie, arrivèrent de France. L'équipage du Léopard avait communiqué avec ces troupes, et avait eu soin de leur inculquer les sentimens

dont il était animé. C'est pourquoi, immédiatement après leur débarquement au Port-au-Prince, ces soldats témoignèrent au régiment de Mauduit des dispositions tout aussi hostiles que celles manifestées par les gardes nationales. Ils refusèrent d'avoir avec eux la moindre fréquentation. Ils portèrent même leur aversion au point de refuser d'entrer dans les places où le régiment du Port-au-Prince avait ses quartiers ordinaires. La conduite qu'ils tinrent envers lui démontra pleinement qu'ils le considéraient comme ennemi de la colonie et traître à la patrie.

Il n'est pas surprenant que de semblables procédés de la part des troupes nouvellement débarquées fissent une profonde impression sur les esprits, tant des officiers que des soldats du régiment disgracié. Peu de temps après, des reproches mutuels et des récriminations circulèrent dans tout le corps. Les soldats arrachèrent avec indignation le panache blanc dont leurs chapeaux étaient décorés. La réserve et la froideur qu'ils témoignèrent à leur chef naguère chéri montrèrent à la fois qu'il avait perdu leur confiance, et qu'ils n'étaient pas loin d'exercer contre lui leur ressentiment.

Ces apparences non équivoques instrui-

sirent promptement Mauduit de toute l'étendue du danger qu'il courait. Ne voulant point envelopper dans sa disgrâce M. Blanchelande, le gouverneur et sa famille, il les avertit de se rendre sur le champ au Cap-Français, tandis qu'ils pouvaient le faire encore avec sûreté. M. Blanchelande suivit ce conseil; et on en fit par la suite un grand grief contre lui. Quant à M. Mauduit, dans ces conjonctures délicates, il prit le seul parti que lui indiquait la prudence. Il harangua énergiquement ses grenadiers: il leur annonça avec franchise que, par amour pour la paix, il était tout disposé à rendre aux gardes nationales le drapeau qu'il leur avait pris; qu'à la tête de son régiment, il allait le déposer dans l'église où les gardes nationales étaient habituellement casernées, il ne leur demandait rien autre chose, si ce n'est de protéger sa personne contre toute insulte, tandis qu'il ferait cette réparation solennelle. Les grenadiers, naguère les confidens de leur chef, ne tinrent pas religieusement cette fois la promesse qu'ils lui firent de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Le lendemain, Mauduit, au milieu d'un concours immense de spectateurs, fit la réparation qu'il avait promise.

Malheureusement, comme il se portait à cette humiliante démarche, un soldat eut assez peu de générosité pour s'écrier : « Il faut qu'il demande à genoux pardon aux gardes nationales. » Aussitôt, suivant l'impulsion du moment, le régiment entier applaudit à cette proposition. Mauduit, pénétré de la grandeur d'âme qui convient à un militaire, se retourna avec horreur, et présenta sa poitrine nue à la pointe des bayonnettes. Ne devait-on pas s'attendre qu'une pareille démonstration suffirait pour apaiser les esprits, que ses subordonnés frémissaient à l'idée d'attenter aux jours de leur commandant, après cette apologie ?

Mais, nous frissonnons à ce récit, l'infortuné Mauduit fut aussitôt percé de cents coups par les mains de ses propres soldats. Il ne s'éleva pas un seul bras pour le défendre. Soit que la noire trahison des soldats les frappât d'étonnement, soit que la haine contre le colonel eût endurci leurs cœurs, les assistans restèrent immobiles pendant cette scène atroce.

Nous ne saurions trouver dans la langue des expressions assez énergiques pour raconter avec quelle barbarie, avec quelle inhumanité, ces soldats égarés trai-

tèrent le cadavre insensible de leur colonel. Il était réservé à ce jour mémorable de montrer la barbarie et les vengeances atroces des sauvages d'Amérique, surpassées par des hommes civilisés. Nous frémissons en ajoutant que, si nous ne craignons de trop offenser la sensibilité des hommes même les plus durs, nous pourrions rapporter, pour preuve de notre assertion, les excès honteux auxquels se livrèrent ces monstres.

Il faut cependant consoler le lecteur, et lui apprendre, à l'honneur de l'humanité, que l'ingratitude des soldats du régiment de Mauduit envers leur chef qui les avait comblés de bienfaits fut punie. On les désarma, et on les envoya prisonniers en France.

La société dite des *Amis des noirs* n'en continuait pas moins ses menées et ses intrigues. Elle méditait des projets, et concertait des plans qui occasionnèrent des forfaits encore plus épouvantables, dans le temps même où ces scènes se passaient à Saint-Domingue.

Un peu de réflexion suffit pour nous convaincre qu'une infinité de circonstances, que l'éloignement ne permet pas de connoître, agissent néanmoins puissamment sur l'esprit de certains politiques. C'est ce qui arriva au sujet de Saint-

Domingue. Il était incontestable que la classe entière des gens de couleur n'était nullement opposée à une réconciliation avec les blancs : mais soit ignorance , soit irréflexion , on n'eut aucun égard à cette vérité. Tous les argumens possibles ne purent engager les soi-disans amis des noirs en Europe à abandonner les affaires de Saint-Domingue à leur cours naturel.

Cette remarque acquiert encore plus de force par un fait ; c'est que M. Barnave , que sa place mettait le plus à portée de s'instruire des convenances locales , se convainquit enfin que toute intervention de la métropole dans les troubles de Saint-Domingue ne servirait qu'à en rendre les suites plus funestes , et la destruction plus générale.

Le conseil de M. Barnave aurait dû être reçu avec soumission et reconnaissance ; mais tel est l'entêtement avec lequel on persiste dans un plan qu'on s'est formé , que Barnave ne fut écouté qu'avec indifférence , et sans obtenir le moindre succès. Le fanatisme est tout aussi terrible lorsqu'il se porte vers des matières politiques , que lorsqu'il s'attache à des opinions religieuses. Les méprises reconnues , et le repentir d'un petit nombre d'hommes exagérés ne servent qu'à fortifier les autres

dans leur erreur, à les entraîner vers leur but avec plus d'acharnement.

D'après ce principe, la Fayette, Brissot et quelques autres réformateurs incendiaires s'adressèrent au pouvoir législatif pour lui faire consacrer leurs projets extravagans.

Afin de placer sous un point de vue lumineux la nature et l'enchaînement des circonstances qui métamorphosèrent la plus belle colonie du globe en un champ de carnage et de dévastation, il est nécessaire de rappeler l'attention de nos lecteurs sur le décret de l'assemblée nationale du 8 mars 1790.

Cette loi désavouait, de la part du corps législatif, l'intention de s'immiscer en rien dans les affaires locales et intérieures de la colonie. A moins d'être aveuglé par la prévention, on ne peut hésiter un moment à assurer que, si ce règlement avait été bien entendu, s'il avait été religieusement exécuté, les plus salutaires effets en auraient démontré la sagesse.

Mais les ennemis de l'ordre se font un jeu de détruire les meilleures lois. Pour anéantir le décret du 8 mars, et pour exciter l'incendie qui allait éclater, peu de jours après que cette loi fut rendue, on proposa et on adopta un décret additionnel en forme d'instruction. Cette instruc-

tion était adressée au gouverneur, et réglait la manière dont l'assemblée nationale entendait que la loi du 8 mars fût interprétée et exécutée.

Ce règlement supplémentaire contenait dix-huit articles, et entr'autres celui-ci :

« Toute personne âgée de vingt-cinq ans et au-dessus, possédant des propriétés, ou ayant résidé deux ans dans la colonie, et y ayant payé des impôts, sera admise à voter pour la formation de l'assemblée coloniale. »

Les amis des colons qui siégeaient dans l'assemblée s'opposèrent à cette mesure avec autant de justice que de discernement. Ils représentèrent qu'une telle instruction était contraire à l'esprit du premier décret, dans lequel on avoit clairement énoncé que dans aucun cas on ne se mêlerait pas de l'administration intérieure du gouvernement colonial; que rien ne devait faire soupçonner que les gens de couleur fussent compris directement ni indirectement dans le décret.

Les partisans de la nouvelle loi prétendirent ouvertement que son objet était uniquement de modifier le droit de voter dans les assemblées paroissiales exclusivement composées de blancs; que jamais avant cette époque il n'y avait eu

d'exemple que les mulâtres eussent fait partie de ces assemblées, ni qu'ils eussent des droits à ce privilège.

Au surplus, les instructions ne furent pas plutôt décrétées par l'assemblée nationale, que ceux qui les avaient provoquées jetèrent le masque. Les mulâtres qui habitaient la France continentale, et le club des *Amis des noirs*, s'empressèrent d'écrire à leurs amis de Saint-Domingue que les gens de couleur, n'étant pas exceptés, se trouvaient implicitement compris dans la loi. Soit par ignorance, soit faute de moyens pour accomplir leurs souhaits, les mulâtres de la colonie envoyèrent en France des députés pour demander à l'assemblée nationale elle-même l'explication de son décret. L'abbé Grégoire soumit cette affaire à la discussion de l'assemblée nationale dans le commencement de mai 1791, avec toute la chaleur et l'éloquence qui le caractérisent. Il soutint la cause des mulâtres, et demanda pour eux l'entier bénéfice des instructions du 28 mars 1790, leur admission à partager tous les droits et privilèges dont jouissaient les habitans blancs des colonies françaises.

La nouvelle du supplice d'Ogé parvint malheureusement à Paris dans ce moment de crise : elle excita une indignation gé-

nérale, que les colons résidant en France ne furent pas maîtres de calmer. Des déclamations et des cris de fureur s'élevaient dans toutes les sociétés contre l'oppression et la cruauté des blancs de Saint-Domingue. Pour mieux alimenter la haine publique contre eux, on fit de l'histoire d'Ogé une pantomime ou un mélodrame, qui fut représenté sur les petits théâtres de Paris et sur ceux de province.

Pendant l'effervescence de ce tumulte populaire, non-seulement les colons étaient l'objet de l'exécration publique; ils n'osaient pas même se risquer dans les rues de Paris. Les Condorcet, les Brissot, les Robespierre et leurs sectateurs avaient employé les intrigues les mieux ourdies pour faire juger la cause des mulâtres par l'opinion publique, en sorte que les droits de ceux-ci paraissaient incontestables. La confusion et l'épouvante s'emparèrent de l'esprit des avocats des colons. Tous les hommes sensés prédirent en vain la ruine inévitable de la colonie, si une loi ne venait à son secours; le fougueux Robespierre s'écriait: « périssent toutes les colonies plutôt qu'un seul principe. » La majorité se rangea de son opinion, et le décret passa au milieu des plus vifs applaudissemens.

Cette loi déclarait: « que tous les gens

» de couleur résidans dans les colonies
» françaises , nés de parens libres , joui-
» raient de fait et de droit de tous les pri-
» vilèges des citoyens français ; qu'entr'au-
» tres , ils auraient la liberté de voter pour
» le choix des représentans , d'être éligibles
» aux places , tant dans les assemblées pro-
» vinciales que dans l'assemblée colo-
» niale. »

Ainsi , en moins d'une heure , des mains guidées par l'erreur détruisirent de fond en comble les bases de toute constitution libre et raisonnable ; par une seule loi , toutes les lois anciennes , tout ce qu'avaient accredité l'usage , l'opinion et les préjugés peut-être , furent révoqués.

Voilà des faits qui démontrent , d'une manière palpable , combien nous avons raison de remarquer que la disposition législative qui avait accordé aux peuples des colonies le droit absolu et exclusif de faire des lois pour leur gouvernement intérieur avait , grâce aux instructions additionnelles , dégénéré dans la plus détestable des extravagances.

La franchise , la fermeté du comité colonial , à la tête duquel figurait M. Barnave son président , se déployèrent dans cette occasion ; ils eurent la loyauté d'avertir l'assemblée des suites fatales qui résulteraient de cette mesure , en suspen-

dant sur-le-champ l'exercice de leurs fonctions. Les députés des colonies signifièrent en même temps leur résolution de ne plus siéger dans l'assemblée.

Mais il n'est rien qui puisse retenir un fol enthousiasme. Tout l'effet que produisirent ces représentations sur l'assemblée nationale fut qu'elle donna aux trois commissaires chargés des affaires des colonies l'ordre de se rendre aussitôt sur les lieux, et de faire exécuter les lois par tous les moyens possibles, en employant la force s'il le fallait. Dans le chapitre suivant nous aurons plus d'une occasion de gémir sur les maux sans nombre dont ces actes de l'autorité législative accablèrent St-Domingue.

CHAPITRE VII.

Dévastation générale et situation languissante de Saint-Domingue, occasionnées par le décret de l'assemblée nationale. — L'assemblée du nord élit de nouveaux membres pour composer l'assemblée coloniale. — Les mulâtres prennent les armes et commencent les hostilités dans la partie du nord. — Faiblesse des blancs, qui ne peuvent résister au nombre et à la force. — Destruction de la grande

*plaine du Cap. — Massacres affreux
de plusieurs colons.*

L'IMAGINATION la plus forte, ni la plume la plus exercée ne sauraient décrire les scènes d'horreur que nous devons maintenant présenter. Quelqu'importans que fussent les démêlés qui naissaient alors du conflit des factions, ils ne doivent plus désormais fixer notre attention ; il nous reste à présenter le tableau de calamités si affreuses, que l'histoire des hommes n'en n'offrit jamais de semblables, dans aucun temps ni dans aucun lieu.

L'âme est révoltée, la plume échappe des mains, lorsqu'il faut écrire que plus de cent mille hommes presque sauvages, habitués à commettre toutes les barbaries qui désolent les contrées d'Afrique, profitèrent d'une nuit sombre pour se jeter sur les colons tranquilles et sans méfiance, comme une troupe de lions et de tigres affamés et altérés de sang cherchant à saisir leur proie. La mort marchait à leur suite, et se présentait sous les formes les plus horribles que l'on puisse inventer. Une cruauté raffinée, le massacre et l'incendie offraient de toutes parts des tableaux hideux et révoltans.

Le sexe, l'âge et le rang n'étaient pas même considérés ; une mort prompte était

une faveur, en comparaison du trépas lent et douloureux qui attendait le vieillard vénérable, le jeune homme aimable, la respectable mère de famille, la vierge belle et timide, et même l'enfant au berceau.

N'étant plus retenues par aucun frein, les passions dérégées de ces barbares se développent surtout avec force pendant la guerre; elles les portent à commettre des atrocités aussi honteuses que révoltantes. Le résultat de cette sédition fut terrible: en peu de jours les plus belles plaines qui soient dans le monde entier furent changées en un champ de carnage et de désolation, où le feu avait consumé tout ce que le fer n'avait pu détruire.

Cette vengeance long-temps méditée, nourrie par une oppression de plusieurs années, concourut avec l'exécrable décret de l'assemblée nationale à allumer cette flamme dévorante. Il est bien évident qu'une pareille calamité n'ayant point eu d'exemple jusqu'alors, il était facile de la prévenir. Cependant, quoique la déclaration faite par Ogé sur les bords de sa tombe prouve que ce malheur était sur le point d'arriver, le fatal décret vint animer le ferment de la révolte. Certes! on peut le dire, l'incendie de la colonie fut allumé avec la torche que l'assemblée nationale avait elle-même préparée.

Ce ne sont pas là de simples assertions dénuées de preuves : car les événemens dont nous avons parlé ne furent pas plutôt connus au Cap, le 30 juin, que l'indignation, la rage et le ressentiment se répandirent dans toute la colonie ; mais ces démonstrations ne furent nulle part plus violentes que dans la ville même du Cap, qui s'était toujours distinguée par son ferme attachement à la mère-patrie.

La fédération générale devait avoir lieu le 14 juillet ; mais il fut résolu unanimement de ne pas prêter le serment civique. Tel fut l'effet de ce décret, que les intérêts les plus opposés se trouvèrent réunis. Ce fut dans les premiers momens d'effervescence qui le suivirent qu'on proposa de confisquer toutes les propriétés françaises, et de saisir tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le port ; et non-seulement cet embargo fut mis, mais on alla jusqu'à faire la motion d'abattre le drapeau français et d'y substituer le pavillon anglais. Toute espèce de subordination fut oubliée ; on foula partout aux pieds la cocarde nationale, et le gouverneur se vit contraint de garder le silence pendant la durée de tous ces excès.

Dans un mémoire publié depuis par cet officier sur son administration dans l'île, il décrit ainsi avec énergie les

crain-tes et les appréhensions qu'il avait conçues : « Connais-
sant, dit-il, l'esprit et le caractère des colons blancs, par une résidence de sept ans dans les Iles du Vent, et bien instruit des principes et des motifs de leurs préjugés à l'égard des hommes de couleur, j'ai dès lors pressenti les troubles et les malheurs que la nouvelle de cette mesure irréfléchie produirait infailliblement. N'ayant pas le pouvoir d'en empêcher la publication, je me suis empressé d'informer les ministres de sa Majesté du mécontentement général et de la fermentation violente qu'elle excitait dans la colonie. Je joignais à mes propres observations celles de plusieurs hommes respectables, modérés et impartiaux, que j'avais cru devoir consulter dans des circonstances si critiques, et je terminais ma lettre par exprimer mes craintes que ce décret ne fût la condamnation à mort de plusieurs milliers d'habitans. L'événement a malheureusement justifié mes prédictions. »

Les différentes paroisses du département du nord procédèrent ensuite, sans plus tarder, à l'élection des nouveaux députés à l'assemblée coloniale. Le 9 août, ils se réunirent à Léogane, au nombre de cent soixante-seize, et prirent

le titre d'assemblée générale de la partie française de Saint - Domingue. L'unanimité la plus rare et une fermeté de caractère peu commune furent déployées par les députés pendant la durée de leurs opérations, même pour les affaires de peu d'importance qu'on y traita. Ils s'ajournèrent au 25 du même mois, et résolurent de s'assembler au Cap.

Entraîné par la direction que prenait l'esprit public, M. Blanchelande se vit forcé de transmettre à l'assemblée provinciale du département du nord une copie de la lettre qu'il avait écrite aux ministres du roi. Ce ne fut point la seule condescendance qu'il fut obligé de manifester à cette époque; car il donna de plus l'assurance solennelle qu'il suspendrait l'exécution du décret abhorré, lorsqu'il lui serait parvenu officiellement. Rien ne pouvait mieux démontrer qu'il avait perdu toute son autorité.

Les mulâtres de toutes les parties de la colonie, alarmés par toutes ces mesures, et craignant peut - être une proscription générale, formèrent des attroupemens armés; et les blancs par une imprévoyance aveugle, les laissèrent se rassembler sans y mettre aucun obstacle. La réunion de l'assemblée, dont on attendait avec certitude le redressement de tous les griefs,

attirait alors l'attention générale. M. Blanchelande lui-même en avait conçu des espérances non moins flatteuses et non moins abusives : « Après une si longue » suite de troubles violens, dit-il , j'attendais avec ardeur le retour du calme » et de la paix. La conduite modérée et » conciliatrice de la nouvelle assemblée » pendant sa courte session à Léogane , » le caractère de la plupart de ses membres , et la nécessité sentie par tout » le monde d'agir avec un mutuel accord » dans cette grande occasion me faisaient » croire que la colonie allait enfin voir » le terme de ses calamités ; quand , hélas ! » l'orage qui depuis nous enveloppa » tous dans la disgrâce commune était » sur le point d'éclater. »

Le 23 août, un peu avant le point du jour , une alarme et une consternation générale se répandirent dans la ville du Cap. Une personne qui avait échappé au massacre , tira les habitans de leur sommeil pour les informer que tous les esclaves s'étaient révoltés dans les paroisses voisines pendant la nuit, et qu'ils portaient la désolation et la mort sur toute la belle et grande vallée du nord-est. Le gouverneur et les officiers de service s'assemblèrent aussitôt en conseil ; mais les rapports qui leur parvenaient étaient si im-

parfaits et tellement contradictoires, qu'ils n'excitaient qu'une faible croyance. Cependant le retour du jour et l'arrivée des fugitifs, pâles et tremblans, qui s'étaient soustraits au massacre, démontra la vérité de ces tristes nouvelles.

C'est sur la plantation de Noé, à environ trois lieues de la ville, que la rébellion avait commencé vers le milieu de la nuit : douze ou treize des chefs des insurgés s'avancèrent près de la sucrerie, et s'emparant d'un jeune homme, apprentif raffineur, ils le mirent en pièces avec leurs sabres, en face même de la maison d'habitation. L'inspecteur de l'établissement s'éveilla; alarmé par les cris douloureux de l'infortuné qu'on massacrait, il vola à son secours et fut tué sur-le-champ d'un coup de fusil.

On attaqua ensuite l'appartement du raffineur : ce malheureux fut assassiné dans son lit. Un jeune homme malade couchait dans la chambre voisine, on le mutila de la manière la plus révoltante et on le laissa pour mort; mais il recouvra assez de force pour se traîner jusqu'à l'habitation voisine, et rapporter ce dont il avait été témoin. Il annonça que tous les blancs de la plantation où il demeurait avaient été mis à mort, excepté le chirurgien, que les brigands avaient forcé de
demeurer

demeurer avec eux, dans le cas où ils auraient besoin de ses services. Sur cette nouvelle, les blancs se hâtèrent de prendre la fuite, et l'on ne dit pas ce que le jeune homme est devenu.

La troupe des noirs se grossit et s'avança vers la maison de M. Clément. Les nègres se joignirent aux révoltés, et M. Clément fut tué de la main de son propre postillon, envers lequel il avait toujours montré la plus grande bonté. Le raffineur fut également massacré, mais les autres blancs réussirent à s'évader.

A quelques milles de là, les noirs tuèrent, sur l'habitation de M. Flaville, cinq blancs, dont un avait une femme et trois filles. Ces quatre infortunées se jetèrent aux genoux des assassins, et demandèrent grâce.... Elles virent l'époux, le père, tomber sous des coups meurtriers. On les épargna pour le moment; mais on leur réservait un sort plus affreux encore! Les atroces scélérats les emmenèrent avec eux.

Quelle scène épouvantable le jour naissant éclaira! On reconnut alors que tous les noirs agissaient de concert, et que dans tous les quartiers on faisait un massacre général des blancs. A la vérité, dans quelques endroits on ne tua pas les femmes; mais les noirs assouvirent sur

elles leur passion brutale et féroce. Cependant on croyait généralement dans la ville que la révolte n'était que partielle. La plantation de M. Gallifet était la plus étendue de toute la plaine ; il avait toujours traité ses esclaves avec tant de douceur, que M. Odelug son agent, persuadé qu'ils ne s'insurgeraient pas comme les autres, s'empressa d'aller sur les lieux avec quelques soldats de la garde de la ville. Toutefois, à son grand étonnement et à son extrême terreur, en s'approchant de l'habitation, il trouva les nègres en armes, portant en triomphe sur une pique le corps d'un enfant blanc qu'ils venaient d'immoler.

M. Odelug s'était, hélas ! trop avancé pour reculer : il fut impitoyablement massacré, ainsi que la plupart des soldats qui l'accompagnaient. Il n'en échappa qu'un ou deux, qui rapportèrent dans la ville cette affreuse nouvelle.

Après que la plupart des blancs qui résidaient sur les diverses plantations eurent été victimes de la rage des assassins, ces misérables échangèrent l'épée contre la torche incendiaire. En peu de minutes, l'on vit, dans toutes les directions et de tous les points de la ville du Cap, les flammes dévorer les habitations voisines, et présenter un spectacle trop

épouvantable pour que la plume ose entreprendre de le décrire, ou que l'imagination s'en fasse une idée. Les maisons des colons, les sucreries et tous les bâtimens en général furent enveloppés dans cette dévastation.

L'assemblée remit au gouverneur le commandement en chef de la garde nationale : tous les citoyens coururent aux armes, et le gouverneur fut supplié de donner les ordres que nécessitaient des circonstances aussi urgentes. Quel tableau épouvantable offraient toutes les parties de la ville ! La consternation et la terreur comprimaient les esprits : les cris lamentables des femmes et des enfans, qui parcouraient les rues en désordre, ajoutaient à l'horreur de cette scène.

La première mesure fut d'envoyer toutes les femmes et les enfans blancs à bord des vaisseaux mouillés dans le port : et, comme il y avait quelque raison de suspecter les nègres qui étaient restés dans la ville, on s'empara des plus vigoureux d'entr'eux ; on les fit monter sur les vaisseaux, et on les y garda soigneusement.

Il y avait encore dans la ville une grande quantité de mulâtres qui n'avaient pas pris ouvertement part aux altercations survenues entre leurs frères et les blancs. La situation de ces hommes était des plus



critiques. La classe inférieure des colons, considérant tous les mulâtres en général comme les premiers auteurs de la révolte, les auraient sur-le-champ massacrés, si l'assemblée et le gouverneur ne les avaient pas pris sous leur protection, et n'avaient embrassé leur cause avec chaleur. En reconnaissance de cette générosité, tous ceux d'entr'eux qui étaient en état de porter les armes s'engagèrent à marcher contre les rebelles, et à laisser leurs femmes et leurs enfans comme gages de leur fidélité. Cette offre fut acceptée; on les incorpora dans les différentes compagnies de milice.

L'assemblée tint ses délibérations, à la lueur des flammes. On augmenta les troupes de tous les matelots qui n'étaient pas indispensables pour rester sur les bâtimens; et l'on se proposa d'attaquer le principal corps des rebelles.

A la réception de ces ordres, M. de Touzard, excellent officier qui s'était distingué dans la guerre d'Amérique, prit le commandement d'un corps de milices et de troupes de ligne. A la tête de ce détachement, il marcha à la rencontre d'une bande d'environ quatre mille nègres postés sur l'habitation de M. Latour. Ce fut en vain qu'on en tua un grand nombre; les renforts venaient par cent

taines. En conséquence, M. de Touzard fut forcé de battre en retraite. Il n'y a pas de doute que, si les révoltés l'eussent poursuivi jusque dans la ville, ils l'auraient inévitablement détruite. Tous les habitans fussent tombés sous leurs coups, ou eussent été obligés de se sauver à bord des vaisseaux.

Dans cette situation déplorable, l'assemblée avertit le gouverneur de se tenir pendant quelque temps sur la défensive. Craignant à tous momens que les noirs ne se répandissent par torrens dans la ville, on en fit barricader tous les passages et toutes les issues.

La route principale de l'est était coupée par une rivière sur laquelle il n'y avait pas alors de pont. Afin de défendre ce passage, on établit sur des bateaux amarrés ensemble une batterie de canons. De petits camps furent formés à des distances convenables, sur les bords de cette même rivière.

L'autre grande route venait du sud; elle passait sur un pays montueux. On s'empara bien vite de ces hauteurs, et l'on y plaça des corps de troupes considérables. Au reste, toutes ces précautions n'étant pas jugées suffisantes, on résolut de défendre toute la ville, du côté de la terre, par une forte palissade.

Tous les habitans, sans distinction, furent employés à cet ouvrage ; et dans le double but de s'assurer l'assistance des marins, ainsi que de se ménager une retraite en cas de nécessité, on mit un *embargo* sur tous les vaisseaux du port.

On envoya à toutes les paroisses avec lesquelles on pouvait communiquer par terre ou par mer l'avertissement de prendre des mesures pour leur défense. Les paroisses établirent des camps, et formèrent une chaîne de postes qui, pendant quelque temps, semblèrent arrêter la rébellion dans les provinces du nord. On croit généralement que l'insurrection des nègres n'avait été fixée que pour le 28 août, mais que l'impatience de quelques-uns les avait déterminés à lever, deux jours plutôt, l'étendard de la révolte.

A la Grande-Rivière et au Dondon, les camps qu'on avait formés furent attaqués par les nègres, qui s'étaient alors réunis aux mulâtres, et portaient avec eux le carnage sur toutes les habitations. Pendant sept heures, les blancs se maintinrent au Dondon ; mais à la fin, vaincus par la supériorité du nombre, ils furent contraints de se retirer, avec perte d'une centaine des leurs. Ceux qui s'échappèrent se réfugièrent sur le territoire espagnol. En peu de temps, toute la plaine

du Cap et les montagnes voisines devinrent la proie des rebelles, et rien ne fut plus capable d'arrêter leurs affreux désordres. Aucuns termes ne pourraient décrire les barbaries horribles qu'ils commirent sur les blancs qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains. Un officier de police, nommé monsieur Blen, fut saisi et cloué tout vivant à la porte de sa propre habitation; et lorsqu'il fut ainsi suspendu, les nègres lui coupèrent les membres un à un, à coups de hache. Un pauvre charpentier, qui cherchait à se cacher, fut découvert dans le lieu de sa retraite; ces hommes atroces s'écrièrent qu'il fallait qu'il périt d'une manière analogue à son état; et aussitôt, l'attachant entre deux planches, ils se mirent froidement à le scier.

Ces horreurs révoltantes se pressent et s'accumulent sous la plume, à mesure que nous les retraçons. M. Cardineau, colon de la Grande-Rivière, avait eu deux fils naturels d'une négresse; il avait élevé ces enfans avec une affection sans exemple, et les avait affranchis dès le berceau. Les deux fils de M. Cardineau prirent part à la révolte: leur père employa toute l'éloquence dont il était capable; il leur offrit même de l'argent pour les dissuader de leur projet... Mais, ô scélératesse inouïe!

ils prirent l'argent, et aussitôt ils percèrent le cœur de leur père!...

Ils tuaient sans exception, sous les yeux et quelquefois dans les bras de leurs mères, tous les enfans blancs ou mulâtres de ceux qui ne s'étaient pas joints à leur rébellion. Aurons-nous le courage de le rapporter? Ils assouvissaient leur brutalité sur les jeunes femmes; puis un instant après ils les massacraient... Différaient-ils de les immoler?... c'était pour les condamner à être victimes de nouvelles horreurs.

Au grand ravin, un colon respectable fut lié et garotté par un de ces cruels et sauvages chefs de rebelles. En sa présence, on abusa d'une de ses filles, jeune personne charmante: un des soldats commit envers l'autre des infamies révoltantes; puis on massacra le père et ses enfans.

Au milieu de ces scènes de la barbarie la plus atroce, on se reposera avec plaisir sur un trait d'humanité aussi touchant qu'inattendu. Monsieur et madame Baillon avaient leur habitation sur une montagne, à dix lieues du cap; ils avaient avec eux leur fille, leur gendre, et deux domestiques blancs. Un de leurs esclaves, initié dans le secret de la conspiration, les avertit du coup qui se préparait; mais il promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour sauver les jours de son maître et

de sa famille. Pénétré de ce généreux dessein, il les conduisit dans un bois voisin ; puis il les y laissa, et rejoignit les rebelles. La nuit suivante, il leur apporta des provisions du camp ennemi, et répéta cet acte de générosité le lendemain ; mais cette fois il leur déclara qu'il ne pourrait plus le faire désormais.

Pendant trois jours, ils n'eurent aucune nouvelle de leur nègre ; mais il revint enfin, à leur grande satisfaction, et leur dit de se rendre au bord de la rivière qui se décharge au Port-Margot, les prévenant qu'ils y trouveraient un canot. Ils partirent en effet, trouvèrent le canot, et s'y embarquèrent sans opposition ; mais la force du courant renversa leur frêle nacelle, et ils se virent obligés de chercher une nouvelle retraite dans les montagnes. Le nègre fidèle, extrêmement inquiet de leur sort, les chercha, eut le bonheur de les trouver, et leur apporta des pigeons, des poules et du pain. Il leur fit ensuite cotoyer les bords de la rivière, et les amena ainsi au Port-Margot, sans qu'ils eussent été découverts. Là, il fit ses derniers adieux à cette famille, et se hâta de rejoindre les rebelles. Les malheureux fugitifs avaient erré dans les bois pendant dix-neuf jours. On ne peut douter de la vérité de cette anecdote ; elle a été rapportée par madame

Baillon elle-même. Nous allons, dans le chapitre suivant, reprendre le triste récit que nous avons suspendu.

CHAPITRE VIII.

La ville du Cap envoie une armée contre les rebelles. — Révolte dans le quartier de l'ouest. — Les insurgés s'approchent du Cap. — Trêve. — Décret de l'assemblée générale. — Formation de compagnies franches de mulâtres. — Causes de l'union des mulâtres et des nègres. — Examen de la conduite des Amis des noirs à Londres et à Paris. — Moyens employés pour les exciter à faire éclater la rebellion. — Lettre de l'abbé Grégoire aux mulâtres.

DES sensations douloureuses ont dû affecter l'esprit du lecteur dans le dernier chapitre, et surtout vers la fin. Il est pénible pour nous d'être obligés de le prévenir que des détails non moins affligeans vont l'attrister au commencement de celui-ci.

Quittons pour un instant les campagnes, et reportons notre attention sur la ville du

Cap, où les habitans se croyaient dans une espèce de sécurité. L'assemblée et le gouverneur pensèrent que le moment était favorable pour recommencer les opérations contre les rebelles : en conséquence, une petite armée, commandée par monsieur Rouvray, se dirigea vers l'est, et établit son camp à Rouchrou. Les grands bâtimens des habitations étaient occupés par un corps nombreux d'insurgés, qui s'y étaient retranchés avec du gros canon, que le gouvernement avait eu l'imprudence de laisser dans les ports, où on les avait mis en temps de guerre. On fut d'abord embarrassé de savoir où ils s'étaient procuré des munitions ; mais on découvrit bientôt après que les nègres avaient soustrait une grande quantité de poudre et de boulets de l'arsenal royal du Cap-Français, et qu'ils les avaient portés secrètement aux insurgés. La plupart des armes à feu avaient été fournies par Ogé, et, depuis, les rebelles en avaient été abondamment approvisionnés par de petits bâtimens de l'Amérique septentrionale.

Les blancs avaient de fréquentes escarmouches avec les noirs, lorsqu'ils envoyaient des partis fourrager hors de la plantation. Dans ces engagements, les noirs montraient rarement de la bravoure ; mais à peine un de leurs détache-

mens était-il défait, qu'un autre paraissait à sa place. Ils continuèrent ainsi à harasser les blancs, à les détruire partiellement, ou à les abattre par les fatigues, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent converti cette superbe contrée en un désert.

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes appesantis que sur les événemens qui désolèrent la province du nord ; mais la flamme de la rébellion ne tarda pas à éclater dans la province de l'ouest. Dans la paroisse du Mirebalais, environ deux mille hommes parurent sous les armes. Dans la plaine du Cul-de-Sac, les noirs commencèrent leurs opérations par incendier, dans les montagnes, trois plantations de café. Ils y furent rejoints par six cents esclaves.

On fit marcher contre eux un détachement du Port-au-Prince, mais les rebelles étaient supérieurs en nombre ; de sorte que, n'étant plus retenus par aucun frein, ils continuèrent à ravager le pays, et à commettre les mêmes atrocités contre les blancs qui avaient eu le malheur de tomber en leur pouvoir. Ils renouvelèrent en un mot toutes les horreurs de la province du nord. Il y a plus ; ils eurent assez d'audace et de courage pour marcher contre la ville même du Port-au-Prince. Dans ces conjonctures, la ville se trouvant

sans défense, sa ruine semblait inévitable.

Mais une circonstance heureuse arracha pour un moment cette cité aux flammes dévorantes. Les tentatives des chefs des mulâtres ne réussirent pas si bien à entraîner la totalité des esclaves noirs qu'ils l'avaient espéré. En conséquence, l'effervescence de leurs esprits se refroidit un peu : les hommes de couleur penchèrent vers la suspension des hostilités. Il déclarèrent ouvertement qu'ils n'avaient jamais pris les armes pour ruiner la colonie de fond en comble, mais bien pour soutenir et faire exécuter le décret rendu, le 15 mai, par l'Assemblée Nationale de France.

M. Jumecourt, colon très-riche, se chargea du rôle de négociateur; et, grâce à sa puissante et sage médiation, on convint, le 11 septembre, d'un armistice entre les gens de couleur et les blancs. Comme il n'y avait pas de doute que la source originaire de la révolte ne fût dans le trop fameux décret, on régla tout ce qui y avait rapport.

En effet, l'assemblée générale suivit cet exemple. Elle publia, le 20 septembre, une proclamation, par laquelle elle annonçait ne plus vouloir s'opposer à l'exécution du décret dont il s'agit. Elle alla plus loin encore, et déclara qu'il était

dans son intention de donner à la loi plus d'extension qu'elle n'en avait. Dans ces vues, elle ordonna la formation de compagnies franches de mulâtres, dans lesquelles pourraient servir tous ceux qui auraient les qualités requises, sans distinction de rang ni de couleur.

Pour peu que nos lecteurs veuillent réfléchir, ils reconnaîtront que de telles concessions, faites à une époque antérieure, auraient épargné bien du sang, et prévenu bien des dévastations; mais les plaies étaient encore ouvertes et saignantes; toutes les passions d'où naissent l'orgueil, la rage, la méchanceté, la haine et la fureur de la vengeance s'agitaient dans le cœur des deux partis. Il en résulta malheureusement que la torche de la discorde ne fut point éteinte; que l'incendie couva sous la cendre, pour se manifester ensuite avec plus de violence et d'impétuosité que jamais.

Les personnes intelligentes se demanderont peut-être: *Quelles causes avaient amené l'union et le concert d'un si grand nombre d'esclaves noirs avec les gens de couleur; comment ces hommes jadis ennemis implacables s'étaient trouvés associés dans la révolte?*

Le raisonnement suivant servira de réponse.

Il faudrait bien peu connaître la condition des esclaves et la situation particulière de l'île Saint-Domingue, pour nier que la classe entière des gens de couleur eût, auparavant cette époque, de justes sujets de plainte. Il est un point auquel doit conduire l'oppression, lorsque la patience cesse d'être une vertu. Il faut enfin admettre que la conduite des hommes de couleur de Saint-Domingue eût été excusable jusqu'à un certain point, si le redressement des torts qu'ils souffraient et l'amélioration de leur-état n'avaient pas déjà fixé l'attention de la première assemblée générale de Saint-Domingue.

Cette circonstance change donc entièrement la nature du fait, et place sous un jour odieux la conduite des farouches réformateurs qui excitèrent les mulâtres à conquérir, à l'autel sanglant de la cruauté, ce qui n'eût pas tardé à être sacrifié, par la raison et la loi, à l'autel de l'humanité elle-même.

Les procédés des gens de couleur envers les noirs ne paraissent pas avoir été répréhensibles. Ils étaient fort excusables, sous le rapport de leur sûreté personnelle. Les mulâtres étaient les féroces oppresseurs des nègres; ils offraient le tableau que retrace trop souvent la fra-

gile humanité. Les cruautés dont les blancs usaient envers les gens de couleur , ceux-ci , à leur tour , les faisaient ressentir aux nègres.

Mais comment a-t-il pu se faire que les noirs oubliassent tout à coup leur inimitié invétérée ; qu'ils se décidassent à agir de concert avec les objets de leur haine implacable ? Cette question est assurément de la plus grande importance ; pour bien entendre les causes secrètes de ces horribles événemens.

Pour résoudre ce problème historique , il faut d'abord revenir à la manière d'agir de la société des *Amis des Noirs* , séant à Paris , et de la société qui avait le même but en Angleterre , et qui tenait ses séances à Londres dans *Old-Jewry* !

Un court aperçu du plan combiné qu'elles suivaient non-seulement fera cesser toute surprise sur la révolte des esclaves de Saint-Domingue , mais on ne sera pas peu étonné que les noirs des colonies britanniques n'aient pas suivi leur exemple.

Le lecteur sait déjà que la société de Londres ne se proposait pas d'autre objet que d'obtenir du Parlement un acte qui prévint , à l'avenir , la traite des noirs en Afrique. Ses propres termes étaient « qu'elle désavouerait toute intention de

si immiscer dans l'administration et la condition des nègres actuellement importés dans les colonies. » Ses membres déclaraient hautement « que l'émancipation générale de ces hommes dans leur état actuel d'ignorance et de barbarie, au lieu d'être un bienfait, serait pour eux une source de malheurs et de calamités. » Mais le langage que tenaient ces mêmes membres dans les conversations particulières, et leurs sentimens intérieurs, étaient bien opposés aux principes qu'ils professaient. Leur but secret était, non pas uniquement d'exciter, parmi le peuple de l'Angleterre, de la répugnance et de l'horreur pour le commerce des nègres, mais aussi de provoquer, à son plus haut degré, le ressentiment des esclaves qui habitaient les colonies. Afin d'effectuer ce projet, ils répandirent dans les Antilles une foule de mémoires et de pamphlets que l'on distribua avec profusion. On y inspirait aux noirs l'idée de leurs droits naturels, de l'égalité de leur condition, et on les engageait de cette manière à la révolte et au carnage.

On ne saurait d'ailleurs se méprendre sur le langage et les argumens répandus dans quelques - unes de ces brochures. « La résistance, disait - on, est toujours justifiée dans les lieux où la force est

mise à la place du droit. *Dans l'état d'esclavage, on ne saurait commettre un crime punissable par les lois civiles.* »

Un autre écrivain parle des noirs en ces termes : « Eh quoi ! n'approuverions-nous pas leurs violences ; ne couronnerions-nous pas leurs excès de nos éloges, s'ils exterminaient leurs tyrans par le fer et par le feu ? *Et quand ils feraient subir à leurs oppresseurs, de dessein prémédité, les tortures les plus inouïes, ne seraient-ils pas excusables dans l'opinion de ceux qui savent apprécier à sa juste valeur le bienfait ineffable d'une liberté raisonnable et religieuse ?* »

Tous ces efforts ne suffisaient pas. Les clubistes adressaient aux noirs un langage plus artificieux, mais plus rapproché de leur intelligence. On frappa une médaille où l'on représentait un nègre, tout nu, chargé de fers, et dans une attitude suppliante. Afin que ceux des esclaves qui ne pouvaient pas lire les déclamations incendiaires fussent instruits par cette allégorie, on en répandit des milliers dans les Antilles. Outre ces moyens qu'on employait, un grand nombre de nègres esclaves, revenant annuellement d'Europe, suffisaient pour soulever leurs compatriotes ; ils s'attachaient à représenter les colons comme une race de tyrans insen-

sibles et sanguinaires. On ne saurait, au surplus, imaginer d'autres moyens plus efficaces pour déterminer les noirs à une rébellion ouverte, à moins de leur mettre en effet les armes à la main, de les charger de munitions meurtrières, et de les forcer à s'en servir.

Avant cette époque, la société de Londres avait été le modèle sur lequel le club de Paris s'était formé; mais le caractère français ne supporte pas aisément cette sorte de contrainte. Aussi les *amis des noirs*, établis à Paris, proclamèrent-ils hautement les principes que leurs frères de Londres rougissaient de professer publiquement. Il arriva alors qu'un grand nombre de mulâtres libres, qui se trouvaient en France, se chargèrent avec joie d'expliquer à leurs frères des colonies ce prétendu vœu de la métropole.

Cette démarche des gens de couleur amena une réconciliation et une alliance entre deux classes qui gémissaient sous un joug de fer. Les noirs, persuadés que c'était uniquement par l'influence des mulâtres et par leurs liaisons avec eux qu'ils pourraient obtenir la quantité d'armes et de munitions qui leur était nécessaire, ayant une fois reçu cette impression, oublièrent bien vite leur animosité et leur haine. D'un autre côté, les hommes de

couleur, comptant beaucoup sur le nombre et la force des nègres pour la réussite de leurs projets, surent si bien capter leur bienveillance, qu'ils gagnèrent les neuf-dixièmes des esclaves de toute la province du Nord.

Au reste, les meneurs de la société des *Amis des Noirs* paraissent avoir soupçonné que le décret du 15 mai pourrait tendre à désunir les deux classes, puisque les privilèges qu'il accordait se bornaient absolument aux gens de couleur; c'est pourquoi l'abbé Grégoire écrivit et publia sa fameuse lettre circulaire.

L'effet subit produit par cette lettre fut que les nègres de Saint-Domingue le regardèrent comme leur avocat, et le plus ardent de leurs protecteurs; comme un homme sur la foi duquel ils pouvaient, en toute confiance, se faire justice eux-mêmes. Afin que le lecteur puisse se faire une idée de la sensation que dut faire une épître aussi éloquente, aussi énergique, sur un peuple sauvage, j'emprunterai les propres expressions de l'abbé Grégoire.

Lettre de Grégoire aux hommes de couleur de Saint-Domingue.

A M I S !

« Vous étiez hommes; vous êtes citoyens, et réintégrés dans la plénitude de vos

droits; vous participerez désormais à la souveraineté du peuple. Le décret que l'assemblée nationale vient de rendre à votre égard sur cet objet n'est pas une *grâce*; car une *grâce* est un *privilège*; un *privilège* est une *injustice*, et ces mots ne doivent plus souiller le code des Français. En vous assurant l'exercice des droits politiques, nous avons acquitté une dette; y manquer eût été un crime de notre part, et une tache à la constitution. Les législateurs d'une nation libre pouvaient-ils faire moins pour vous que nos anciens despotes ? »

« Il y a plus d'un siècle que Louis XIV avait solennellement reconnu et proclamé vos droits; mais ce patrimoine sacré avait été envahi par l'orgueil et la cupidité, qui graduellement aggravaient votre joug et empoisonnaient votre existence. La résurrection de l'empire français ouvrit vos cœurs à l'espérance, et ce rayon consolateur adoucit l'amertume de vos maux. A peine les soupçonnait-on en Europe: les colons blancs qui siégeaient parmi nous se plaignaient très-vivement de la tyrannie ministérielle, mais ils n'avaient garde de parler de la leur. Jamais ils n'articulaient les plaintes des malheureux sang-mêlés, qui toutefois sont leurs enfants; et c'est nous qui, à deux mille

lieues de distance , avons été contraints de défendre les enfans contre le mépris , contre l'acharnement , contre la cruauté de leurs pères ! Mais vainement on a tenté d'étouffer ces réclamations ; vos soupirs , malgré l'étendue des mers qui nous séparent , vos maux ont retenti dans le cœur des Français d'Europe , car ceux-ci ont un cœur. »

« Dieu , dans sa tendresse , embrasse tous ses enfans ; son amour n'admet de différence que celle qui résulte de l'étendue de leurs vertus : la loi , qui doit être une émanation de l'éternelle justice , pourrait-elle consacrer une prédilection coupable ; et la patrie , qui surveille tous les membres de la grande famille , pourrait-elle être la mère des uns , la marâtre des autres ? »

« Non , messieurs ! vous ne pouviez échapper à la sollicitude de l'assemblée nationale. En déroulant aux yeux de l'univers la grande charte de la nature , elle y a retrouvé vos titres : on avait tenté de les faire disparaître ; heureusement les caractères en étaient ineffaçables , comme l'empreinte sacrée de la divinité gravée sur vos fronts. »

« Déjà le 28 mars 1790 , dans son instruction pour les colonies , l'assemblée nationale avait compris , sous une déno-

mination commune, et les blancs et les sang-mêlés. Vos ennemis ont voulu faire mentir le papier en imprimant le contraire ; mais il est incontestable que, quand alors je demandai que nominativement vous y fussiez compris, une foule de députés, dont plusieurs planteurs, s'empressèrent de crier que l'article vous enveloppait dans sa généralité ; et M. Barnave lui-même qui me l'avait dit, cédant à mes interpellations multipliées, vient enfin d'en faire l'aveu à la face de l'assemblée. N'avais-je pas raison de craindre qu'une interprétation perverse ne travestit notre décret ? Des vexations nouvelles à votre égard, et vos maux portés à leur comble, n'ont que trop justifié mes appréhensions. Les lettres que j'ai reçues de vous à ce sujet ont fait couler mes larmes. La postérité s'étonnera, s'indignera peut-être que, pendant cinq jours consécutifs, on ait débattu votre cause, dont la justice est portée à l'évidence. Hélas ! quand l'humanité est réduite à lutter contre la vanité et les préjugés, son triomphe est une pénible conquête. »

« Depuis long-temps la société des amis des noirs s'occupait des moyens d'adoucir votre sort et celui des esclaves ; il est difficile, impossible peut-être de faire impunément le bien, et son zèle res-

pectable lui a mérité bien des outrages. Des hommes vils se cachaient sous l'anonyme pour lancer sur elle leur venin ; et dans d'impudens libelles ils ne cessaient de répéter des objections et des calomnies cent fois pulvérisées. Que de fois , les pervers ! ils nous ont accusés d'être vendus aux Anglais , soudoyés contre la France par les Anglais, de vous avoir adressé des lettres incendiaires et envoyé des armes ! Vous le savez , mes amis , combien elles sont lâches et atroces ces impostures ! Nous qui vous avons prêché sans cesse l'attachement à la mère-patrie, la résignation , la patience en attendant le réveil de la justice. Rien n'a pu attiédir notre zèle , ni celui de vos frères sang-mêlés qui sont à Paris. M. Raymond surtout s'est voué d'une manière héroïque à votre défense. Avec quel transport vous eussiez vu ce citoyen distingué à la barre de l'assemblée nationale , dont il mérite d'être membre , présenter le tableau déchirant de vos malheurs , et réclamer énergiquement vos droits ! Si l'assemblée les eût sacrifiés , elle eût flétri sa gloire. Le devoir lui commandait de décréter avec justice , de s'expliquer avec clarté , de faire exécuter avec fermeté : elle l'a fait ; et si (ce qu'à Dieu ne plaise) quelque événement caché dans le sein de l'a-

venir

venir nous arrachait nos colonies, ne vaudrait-il pas mieux avoir une perte à déplorer qu'une injustice à nous reprocher ? Citoyens ! relevez vos fronts humiliés. A la dignité d'hommes associez le courage, la fierté d'un peuple libre ! Le 25 mai, jour où vous avez reconquis vos droits, doit être à jamais mémorable pour vous et vos enfans : cette époque réveillera périodiquement une fois les sentimens de la gratitude envers l'Être suprême ; et puissent alors vos accens frapper la voûte des cieus vers lesquels s'élèveront vos mains reconnaissantes ! »

« Enfin vous avez une patrie ; désormais vous ne verrez au-dessus de vous que la loi ; l'avantage de concourir à sa création vous assurera le droit imprescriptible de tous les peuples, celui de n'obéir qu'à vous-mêmes. »

« Vous avez une patrie ! et sans doute elle ne sera plus une terre d'exil dans laquelle vous ne rencontriez que des maîtres et des compagnons de malheur ; ceux-là distribuant, ceux-ci recueillant le mépris et les outrages. Les sanglots de votre douleur étaient punis comme des cris de rébellion. Placés entre les poignards et la mort, ces contrées malheureuses furent souvent imbibées de vos larmes, quelquefois teintes de votre sang. »

« Vous avez une patrie, et sans doute le bonheur luira sur les lieux qui vous ont vu naître ; alors vous goûterez en paix les fruits que vous aurez cultivés sans trouble ; alors sera comblé l'intervalle qui, plaçant à grande distance les uns des autres les enfans d'un même père, étouffait la voix de la nature et brisait les liens de la fraternité ; alors les chastes douceurs de l'union conjugale remplaceront les sales explosions de la débauche qui insultait à la majesté des mœurs. »

« Et par quel étrange renversement de raison était-il honteux à un blanc d'épouser une femme de couleur, tandis qu'il n'était pas déshonorant de vivre avec elle dans un libertinage grossier ? Plus l'homme est dénué de vertus, plus il cherche à s'entourer de distinctions frivoles. Et quelle absurdité de vouloir fonder un mérite sur les nuances de la peau, sur les teintes plus ou moins rembrunies du visage ! L'homme qui pense rougit quelquefois d'être homme, quand il voit ses semblables aveuglés par un tel délire ; mais comme malheureusement l'orgueil est la passion la plus tenace, le règne des préjugés se prolonge ; car l'homme semble ne devoir atteindre la vérité qu'après avoir épuisé toutes les chances de l'erreur. »

« Il n'existe pas dans nos colonies orien-

tales ce préjugé contre lequel elles ont réclamé par l'organe de MM. Monneron. Rien de plus touchant que l'éloge des gens de couleur, tel que l'ont consigné les habitans de cette partie du monde dans leurs instructions pour leurs députés à l'assemblée nationale. »

« L'académie des sciences de Paris s'honore de compter au nombre de ses correspondans, un mulâtre de l'île-de-France; parmi nous, un nègre estimé est administrateur de Saint-Hyppolite dans le département du Gard. Nous ne concevons pas que la différence de la peau puisse établir des droits différens entre les membres de la société politique; aussi vous ne trouverez pas ces orgueilleuses petitesesses dans nos braves gardes nationales, qui veulent aller en Amérique assurer l'exécution de nos décrets. Pénétrés des sentimens louables qu'a manifestés la ville de Bordeaux, ils vous diront avec elle que le décret relatif aux gens de couleur, rédigé sous les auspices de la prudence et de la sagesse, est un hommage à la raison et à la justice; que les députés des colonies ont calomnié vos intentions et celles du commerce. Elle est bien étrange la conduite de ces mandataires, sollicitant ardemment à Versailles leur admission dans l'assemblée, jurant avec nous, au jeu de

paume, de ne pas nous quitter que quand la constitution serait achevée; et nous déclarant ensuite, après le décret du 15 mai dernier, qu'ils ne peuvent plus siéger parmi nous. Cette désertion est un abandon des principes, et une brèche à la religion du serment. »

« Déjà les colons blancs qui sont dignes d'être français s'empressent d'abjurer des préventions ridicules, pour ne voir en vous que des frères et amis. Avec quelle douce émotion nous citons ces paroles des citoyens actifs de Jacmel : « Nous vouant à suivre sans restriction les décrets de l'assemblée nationale sur notre constitution présente et à venir, et à nous conformer à ceux qui pourraient en changer la substance. » Les citoyens du Port-au-Prince disent à l'assemblée nationale les mêmes choses en d'autres termes : « Daignez, messieurs, recevoir le serment que la municipalité prête entre vos mains au nom de la commune de Port-au-Prince, de respecter et exécuter ponctuellement vos décrets, et de ne jamais s'en écarter sous quelque prétexte que ce puisse être. »

« Ainsi la philosophie agrandit son horizon dans le nouveau monde, et bientôt d'absurdes préjugés n'auront plus pour sectateurs que quelques tyrans subalternes, qui voudraient perpétuer en Amé-

rique le règne du despotisme écrasé en France. Et qu'eussent-ils dit si les gens de couleur avaient tenté d'arracher aux blancs la jouissance des avantages politiques ? Avec quelle force ils eussent réclamé contre cette vexation ! Ils écument de rage de voir qu'on vous ait révélé et rendu vos droits. Par l'espoir de consoler leur orgueil irrité, peut-être ils s'épuiseront en efforts pour faire échouer le succès de nos décrets. Ils tenteront une secousse qui, arrachant les colonies à la mère-patrie, leur facilite les moyens d'échapper à leurs créanciers. Ils n'ont cessé de semer la terreur, de dire qu'un acte de justice à votre égard ébranlerait Saint-Domingue. Dans cette assertion nous n'avons vu que mensonge ; nous aimons à croire qu'au contraire le décret va serrer les nœuds qui vous unissent à la métropole. Le patriotisme éclairant votre intérêt et vos affections, c'est encore vers la métropole que vous dirigerez vos opérations commerciales ; et les tributs mutuels de l'industrie établiront entre la France et les colonies un échange constant de fortune et de sentimens fraternels. Si vous étiez infidèles à la France, vous seriez les plus vils et les plus méchans des hommes. Non, généreux citoyens, vous ne serez pas traîtres à la patrie ! cette idée

seule vous pénètre d'horreur. Ralliés avec tous les bons français sous les drapeaux de la liberté, vous défendrez notre sublime constitution. Un, jour des députés de couleur franchiront l'Océan pour venir siéger dans la diète nationale, et jurer avec nous de vivre et de mourir sous nos lois; un jour le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres : les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur des fers et des esclaves. L'assemblée nationale n'a pas encore associé ces derniers à votre sort, parce que les droits des citoyens, concédés brusquement à ceux qui n'en connaissent pas les devoirs, seraient peut-être pour eux un présent funeste; mais n'oubliez pas que, comme vous, ils naissent et demeurent libres et égaux. Il est dans la marche irrésistible des événemens, dans la progression des lumières, que tous les peuples dépossédés du domaine de la liberté récupèrent enfin cette propriété *inamissible*. »

« On vous reproche plus qu'aux blancs de la dureté envers les nègres; mais, hélas! on a répandu tant d'impostures contre vous, que prudemment nous devons élever des doutes sur cette accusation; si cependant elle était fondée, agissez de manière qu'une médisance devienne une calomnie. »

« Vos oppresseurs ont souvent repoussé loin des esclaves les lumières du christianisme, parce que la religion de la douceur, de l'égalité, de la liberté ne convenait pas à la férocité de ces hommes de sang : que votre conduite contraste entièrement avec la leur. *Charité* est le cri de l'évangile ; vos pasteurs le feront retentir au milieu de vous ; ouvrez vos cœurs à cette morale divine, dont ils seront les organes. Nous avons allégé vos peines, allégez celles de ces malheureuses victimes de l'avarice, qui arrosent vos champs de leurs sueurs et souvent de leurs larmes. Que l'existence ne soit plus pour les esclaves un supplice ; par vos bienfaits à leur égard, expiez les crimes de l'Europe. En les amenant progressivement à la liberté vous accomplirez un devoir, vous vous préparerez des souvenirs consolateurs ; vous honorerez l'humanité, vous assurerez la prospérité des colonies. Telle sera votre conduite envers vos frères les nègres : mais que devez vous faire à l'égard de vos pères les blancs ? Sans doute il vous sera permis de verser des pleurs sur les cendres de Ferrand de Boudière, de cet infortuné Ogé, légalement assassiné, et mourant sur la roue pour avoir voulu être libre. Mais périsse celui d'entre vous qui oserait concevoir contre vos persé-

cuteurs des projets de vengeance! D'ailleurs ne sont-ils pas livrés à leurs remords, et couverts d'un éternel opprobre? L'exécration contemporaine ne devancera-t-elle pas à leur égard l'exécration de la postérité? Ensevelissez dans un oubli profond tous les ressentimens de la haine; goûtez le plaisir délicieux de faire du bien à vos oppresseurs, et même supprimez les élans trop marqués d'une joie qui, rappelant leurs torts, aiguïsera contre eux la pointe du repentir.»

« Religieusement soumis aux lois, inspirez-en l'amour à vos enfans; qu'une éducation soignée développe leurs facultés morales, prépare à la génération qui vous succédera des citoyens vertueux, des hommes publics, des défenseurs de la patrie. Comme leurs cœurs seront émus, quand, les conduisant sur vos rivages, vous dirigerez leurs regards vers la France, en leur disant: par de là ces parages est la mère-patrie; c'est de là que sont arrivés chez nous la liberté, la justice et le bonheur; là sont nos concitoyens, nos frères et nos amis; nous leur avons juré une amitié éternelle. Héritiers de nos sentimens, de nos affections, que vos cœurs et vos bouches répètent nos sermens! Vivez pour les aimer, et, s'il le faut, mourez pour les défendre! » 8 juin 1791.

 CHAPITRE IX.

La nouvelle des désastres occasionnés par le décret du 15 mai arrive en France. — Les négocians français demandent que l'on vienne au secours des colons. — Le décret du 15 mai est rapporté. — Effet produit par cette mesure à Saint-Domingue. — Une guerre affreuse se renouvelle. — Mort du roi. — Décret de la convention. — Des commissaires arrivent de France. — Leur caractère. — Mesures qu'ils adoptent. — Suites. — Incendie et ruine totale du Cap-Français par les nègres.

L'HISTOIRE est à la fois affligeante et instructive. Il est douloureux de porter ses regards sur des scènes de meurtre et de carnage ; mais on en retire en même temps un avantage ; c'est d'étudier les folies et les vertus du genre humain. Celles-ci sont offertes au lecteur pour qu'il les imite ; celles-là lui sont retracées pour qu'il les fuie avec horreur. Il est fâcheux que dans l'histoire que nous rapportons l'on trouve tant de choses déchirantes et

si peu d'aliment à des méditations utiles. Le langage, les opinions, l'éloquence et les desseins de l'abbé Grégoire ont fixé notre attention, et interrompu un instant le fil de notre relation. Il faut maintenant voir avec quelle joie féroce les meneurs du club des *Amis des noirs*, qui jusque-là attendaient impatiemment la nouvelle des effets que produirait le décret du 15 mai, apprirent que leurs vœux étaient comblés.

Dans les premiers jours de septembre, on connut à Paris tout ce qui avait précédé et suivi la réception du fameux décret. La perte de cette colonie pour la France était dès lors jugée inévitable, vu le tableau funeste que l'on présentait des troubles, des insurrections, des massacres et des brigandages.

Toutefois on ne s'attendait qu'à une guerre à toute outrance entre les blancs et les mulâtres, on n'aurait jamais pensé que les nègres se révoltassent.

Prévoyant la ruine prochaine de leur commerce, la perte de leurs capitaux et de leurs navires, après ce qui venait de se passer, les villes commerçantes et fabricantes firent à l'assemblée nationale une pétition; elles la supplièrent de rapporter des lois qui violaient les droits des colons, et de révoquer particulièrement celle du

15 mai. L'assemblée touchait alors à la fin de sa session. L'opinion populaire, naguère si puissante contre les colons, était près de changer de cours. Telle est la légèreté et la versatilité des Français, que ceux des membres qui avaient mené à leur gré l'assemblée, lorsqu'il s'agissait des colonies, étaient désormais regardés avec indifférence, méprisés et conspués. Le 24 septembre, une immense majorité se prononça pour rapporter le décret.

Tandis que ce changement remarquable se faisait en France, quatre jours seulement avant cette époque, l'assemblée coloniale du Cap-Français venait de publier sa proclamation concernant les hommes de couleur et les nègres. Voilà une preuve de plus de l'absurdité de vouloir qu'un gouvernement quelconque s'immisce dans les affaires d'une colonie éloignée de plus de mille lieues. En effet, dans le temps même où le désir de la paix, disons mieux, la nécessité de conserver la colonie, engageait l'assemblée coloniale qui était sur les lieux, qui connaissait les faits, à observer strictement la loi du 15 mai, l'assemblée nationale, par aveuglement ou par ignorance, annullait un décret qu'elle avait auparavant regardé comme juste, nécessaire et prudent.

Il est impossible de dire si le décret du 15 mai fut plus fatal lorsqu'on le rendit, que lorsqu'on le révoqua. A cette dernière époque, les bons effets de l'armistice et de la proclamation de l'assemblée coloniale se faisaient sentir. Des doutes s'étaient élevés dans l'esprit des mulâtres sur la bonne foi des blancs. Ces alarmes et ces soupçons avaient même pris une telle consistance, que les hommes de couleur avaient formellement exigé que l'on renouvelât cette convention pacifique. En conséquence, le 11 octobre, on conclut une suspension d'armes supplémentaire à celle du 20 septembre. Mais hélas! à peine eut-on connu d'une manière authentique les mesures prises par l'assemblée nationale, que toute confiance parut s'évanouir.

Il n'eût pas été possible d'ôter de l'esprit des mulâtres cette idée, que les blancs avaient provoqué le rapport de la loi, par leurs artifices et leur duplicité. Outrés de fureur, ils déclarèrent avec énergie qu'il ne paraissait plus y avoir d'autre alternative que l'entière extermination des blancs ou des hommes de couleur.

Les esprits étaient dans cette situation, lorsque les hommes de couleur coururent aux armes dans les provinces du nord et

de l'ouest. Les insurgés du sud s'emparèrent du port Saint-Louis ; le Port-au-Prince aurait été également pris, si la garnison n'eût été renforcée de troupes européennes ; mais hélas ! si les révoltés ne purent se rendre maîtres de la ville, ils n'en réussirent pas moins à la livrer aux flammes : le tiers des bâtimens fut consumé par cet affreux incendie.

La guerre se renouvela avec toutes ses fureurs. Une vengeance basse et insatiable animait les hommes naguère les plus doux. Chacun des partis joûtaît avec des efforts barbares à surpasser l'autre en atrocité.

Dans le district du Cul-de-sac, les nègres se joignirent aux mulâtres. Une action chaude et meurtrière eut lieu entr'eux et les blancs ; ceux-ci remportèrent la victoire, mais faute de cavalerie, ils ne purent en profiter. Ils se contentèrent d'assouvir sur leurs prisonniers un féroce ressentiment.

Nous n'en citerons qu'un exemple. Un chef de mulâtres étant tombé entre leurs mains fut placé sur une charrette ; on l'y attacha avec des clous : dans cette situation déplorable, il fut montré en spectacle dans toute la ville ; ensuite on rompit ses membres sur la roue, et on le jeta encore vivant au milieu des flammes.

Un corps de mulâtres attaqua la mai-

son de M. Séjaerne de Jérémie. Ils se saisirent de lui et de sa femme. Cette infortunée était fort avancée dans sa grossesse. Les brigands massacrèrent son époux devant ses yeux, puis il lui ouvrirent les entrailles, en tirèrent l'enfant et le firent manger par les porcs. Ils le remplacèrent aussitôt par la tête du mari qu'ils avaient assassiné. Horreurs sur horreurs ! jamais la barbarie des sauvages produisit - elle des effets plus exécrables ?

Les derniers jours de l'année 1791 mirent fin à ces excès honteux. Vers cette époque, trois commissaires civils, délégués par l'assemblée nationale de France, arrivèrent au Cap - Français. Les amis de la paix et du bon ordre conçurent de grandes espérances de leur arrivée, mais ils furent bientôt cruellement désabusés. Cette commission importante était confiée à Mirbeck, Romme et Saint-Léger.

Ces hommes devaient leur élévation aux troubles du temps, mais ils étaient dépourvus des talens nécessaires pour jouer un rôle aussi éminent. Ils étaient imbus des principes les plus bas. Mirbeck passait la plus grande partie de son temps dans les débauches les plus viles, les plus immodérées et les plus crapuleuses. Saint-Léger, irlandais d'origine, et qui avait exercé quelques années en France la pro-

profession de chirurgien , était avide d'amasser de l'argent ; il satisfit son goût en tirant d'exorbitantes contributions du peu de colons qui restaient. Romme est le seul dont la conduite ait été exempte de reproches. Tout son caractère se trouve compris dans ces mots : « S'il ne fit pas de bien , il ne fit pas de mal. »

Que pouvait-on attendre de tels hommes investis de pouvoirs aussi étendus ? Au reste, les colons , respectant leur place , leur rendirent les honneurs militaires , et eurent pour eux les égards convenables.

A l'entrée des commissaires dans la ville, un *Te deum* solennel fut chanté pour appeler les bénédictions du ciel sur leur administration.

Le premier acte des commissaires fut de publier la nouvelle constitution française sanctionnée par le roi , et la révocation du décret du 15 mai. Quelques jours après , ils proclamèrent une amnistie générale pour ceux de tous les partis qui , dans un temps fixé , mettraient bas les armes et jureraient fidélité à la constitution.

Cette démarche leur ôta entièrement la confiance des blancs , et fut regardée par eux comme l'approbation tacite de tous les actes de barbarie et de cruauté exercées par leurs ennemis : les mulâtres n'en

furent pas moins mécontents , parce qu'on les privait des bénéfices d'une loi qu'ils chérissaient.

Au petit Goave les hommes de couleur étaient les plus forts ; ils tenaient dans une étroite prison trente-quatre blancs à qui ils se proposaient d'infliger un châtement exemplaire. Lorsque l'amnistie leur fut signifiée , ils firent sortir leurs victimes de prison , les rompirent vifs , et au milieu des supplices ils leur donnèrent lecture du pardon général , ajoutant avec une joie insultante que dans cette amnistie étaient comprises leurs cruautés actuelles.

Les pouvoirs illimités des commissaires allarmèrent également l'assemblée coloniale ; elle leur demanda jusqu'où s'étendait leur puissance , mais elle n'en recut pas de réponse satisfaisante.

Les commissaires , après un séjour de peu de durée au Cap - Français , allèrent visiter d'autres places ; mais ne rencontrant partout qu'indifférence ou mépris , n'ayant pas la force militaire suffisante pour soutenir leur dignité , ils retournèrent en Europe séparément et sans éclat.

Il est vrai que des troupes étaient arrivées de France ; mais , montées sur le ton du jour , elles manifestaient un esprit tel , qu'on ne put se flatter de les réduire à l'obéissance et au devoir. Leur présence

toutefois ne laissa pas d'intimider les rebelles : elle sauva le Cap-Français.

Mais le bras imprévoyant de la guerre avait répandu la famine et les maladies parmi les bandes insurgées. Après avoir dévasté les fertiles plaines du Cap, elles furent contraintes à se retirer dans les mornes. La faim les y eût inévitablement détruites, si le prudent et habile Jean-François, leur chef, n'eût su forcer ses noirs à cultiver la terre pour se ménager des ressources. La sage prévoyance de cet homme sauva son armée, et perpétua flamme de la rébellion.

Tandis que les affaires prenaient cette tournure dans la colonie, celles de la mère-patrie marchaient à grands pas vers une crise fatale. Après la fuite du roi et son arrestation à Varennes, le parti qui avait juré d'anéantir la monarchie, et de faire périr le roi sur l'échafaud, croissait journellement en nombre et en puissance; la société des *Amis des Noirs* acquérait aussi un ascendant fatal. Un de ses membres, Garran de Coulon, dans la séance du 29 février, proposa de révoquer la loi du 24 septembre, de publier une amnistie générale, et l'entière émancipation de tous les esclaves. Pour arriver à ce but, on proposa d'arrêter que de nouvelles assemblées coloniales se réunis-

raient, qu'elles transmettraient leur opinion sur l'administration intérieure du pays, et l'abolition totale de l'esclavage des noirs.

A l'ouverture de la nouvelle législature, on ne put trouver une majorité suffisante pour faire passer une semblable loi; mais le 4 avril on entama cette matière, et l'on rendit un décret dont il est bon que nos lecteurs connaissent les dispositions textuelles.

« L'Assemblée Nationale reconnaît et déclare que les hommes de couleur et nègres libres doivent jouir, ainsi que les colons blancs, de l'égalité des droits politiques; et, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Art. 1. Immédiatement après la publication du présent décret, il sera procédé, dans chacune des colonies françaises des îles du vent et sous le vent, à la réélection des assemblées coloniales et des municipalités, dans les formes prescrites par le décret du 8 mars 1790, et l'instruction de l'assemblée nationale, du 28 du même mois.

Art. 2. Les hommes de couleur et nègres libres seront admis à voter dans toutes les assemblées paroissiales, et seront éligibles à toutes les places, lorsqu'ils réuniront d'ailleurs les conditions pres-

crites par l'art. 4 de l'instruction du 28 mars.

Art. 3. Il sera nommé par le roi des commissaires civils, au nombre de trois, pour la colonie de Saint-Domingue, et de quatre pour les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Lucie, de Tabago et de Cayenne.

Art. 4. Ces commissaires sont autorisés à prononcer la suspension et même la dissolution des assemblées coloniales actuellement existantes, à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la convocation des assemblées paroissiales, et y entretenir l'union, l'ordre et la paix; comme aussi à prononcer provisoirement, sauf le recours à l'assemblée nationale, sur toutes les questions qui pourront s'élever sur la régularité des convocations, la tenue des assemblées, la forme des élections et l'éligibilité des citoyens.

Art. 5. Ils sont également autorisés à prendre toutes les informations qu'ils pourront se procurer sur les auteurs des troubles de Saint - Domingue, et leur continuation, si elle avait lieu; à s'assurer de la personne des coupables, à les mettre en état d'arrestation, et à les faire traduire en France, pour y être mis en état d'accusation, en vertu d'un décret du corps législatif, s'il y a lieu.

Art. 6. Les commissaires civils seront tenus, à cet effet, d'adresser à l'assemblée nationale une expédition en forme des procès-verbaux qu'ils auront dressés, et des déclarations qu'ils auront reçues concernant lesdits prévenus.

Art. 7. L'assemblée nationale autorise les commissaires civils à requérir la force publique, toutes les fois qu'ils le jugeront convenable, soit pour leur propre sûreté, soit pour l'exécution des ordres qu'ils auront donnés, en vertu des précédens articles.

Art. 8. Le pouvoir exécutif est chargé de faire passer, dans les colonies, une force-armée suffisante, et composée en grande partie de gardes nationales.

Art. 9. Immédiatement après leur formation et leur installation, les assemblées coloniales émettront, au nom de chaque colonie, leur vœu particulier sur la constitution, la législation et l'administration qui conviennent à sa prospérité et au bonheur de ses habitans, à la charge de se conformer aux principes généraux qui lient les colonies à la métropole, et qui assurent la conservation de leurs intérêts respectifs, conformément à ce qui est prescrit par le décret du 8 mars 1790, et l'instruction du 28 du même mois.

Art. 10. Aussitôt que les colonies auront émis leur vœu, elles le feront parvenir sans délai au corps législatif. Elles nommeront aussi les représentans qui se réuniront à l'assemblée nationale, suivant le nombre proportionnel qui sera incessamment déterminé par l'assemblée nationale, d'après les bases que son comité colonial est chargé de lui présenter.

Art. 11. Le comité colonial est également chargé de présenter incessamment à l'assemblée nationale, un projet de loi pour assurer l'exécution des dispositions du présent décret dans les colonies asiatiques.

Art. 12. L'assemblée nationale désirant venir au secours de la colonie de Saint-Domingue, met à la disposition du ministre de la marine, une somme de six millions, pour y faire parvenir des subsistances, des matériaux de constructions, des animaux et des instrumens aratoires.

Art. 13. Le ministre indiquera incessamment les moyens qu'il jugera les plus convenables pour l'emploi et le recouvrement de ces fonds, afin d'en assurer le remboursement à la métropole.

Art. 14. Les décrets antérieurs, concernant les colonies, seront exécutés en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent décret.

Les personnages qui avaient proposé et fait passer le décret avaient des instrumens tout prêts pour l'exécuter. C'étaient MM. Santhonax, Polverel et Ailhaud, les plus violens parmi les jacobins. On arrêta de leur donner la force militaire qu'il faudrait pour faire respecter leur autorité, et ramener le calme dans la colonie: On fit un choix sévère de six mille hommes dans la garde nationale. Le gouverneur-général de Saint-Domingue fut rappelé, et M. Desparbes nommé à sa place.

Le nouveau gouverneur mit à la voile pour Saint-Domingue, accompagné de trente vaisseaux de transport. Enflammés par l'avarice et le ressentiment, ces hommes ne respiraient que déprédations, rapines et carnage.

Le 13 septembre 1792, les commissaires débarquèrent au Cap-Français. M. Blanchelande, ancien gouverneur, se trouvant à cette époque en contestation avec l'assemblée coloniale, fut arrêté sur-le-champ et envoyé en France,

pour répondre de sa conduite à la barre de l'assemblée nationale. Peu de mois après son arrivée en France, ce malheureux gouverneur fut traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort.

La terreur et la confusion s'étaient répandues sur toute la colonie avec la rapidité de l'éclair. Tous les quartiers envoyèrent des députés vers les commissaires, pour s'informer de leurs intentions. Déjà le projet d'affranchir totalement les noirs avait transpiré; tous les partis s'étaient réunis pour improuver cette mesure. Si dès lors les blancs s'étaient ralliés par une coalition prompte et inébranlable, le gouverneur, avec toutes ses forces, aurait trouvé bien difficile, pour ne pas dire impossible, de réussir dans ses projets.

Mais les commissaires surent opposer la dissimulation au mal qui les menaçait; non - seulement ils déclarèrent, mais ils jurèrent solennellement, qu'ils n'avaient aucunement l'intention de rien innover dans les affaires de la colonie; qu'ils regardaient l'affranchissement des esclaves comme inconvenant dans les circonstances actuelles. Leur unique objet, disaient-ils, était de ramener les nègres au devoir, et de faire exécuter, en faveur des mulâtres, le décret du 4 avril.

Ces mensongères protestations en imposèrent aux blancs, quoiqu'elles ne les satisfissent pas. Ceux - ci ne furent pas long-temps sans découvrir que les commissaires tenaient des conciliabules secrets avec les chefs des hommes de couleur des différentes parties de la colonie.

Ces mêmes commissaires n'eurent pas plutôt reconnu leur nombre et leurs forces, qu'ils se déclarèrent ouvertement les protecteurs des mulâtres et des noirs. Ils s'emparèrent de la personne d'un grand nombre de blancs, confisquèrent leurs biens, et en envoyèrent une multitude en Europe, sous prétexte qu'ils avaient à répondre de leur conduite devant l'assemblée législative. Le colonel, le lieutenant-colonel et beaucoup d'autres officiers furent du nombre des déportés.

Les blancs insistèrent alors sur l'élection d'une assemblée coloniale. Au lieu d'acquiescer à cette demande raisonnable et fondée sur l'intérêt public, les commissaires se bornèrent à nommer douze personnes, dont six mulâtres, pour lever les impôts, en se réservant eux-mêmes le pouvoir de disposer des fonds.

Vers ce temps, le gouverneur Desparbes se mit à protester contre ces mesures : on ne lui répondit que par un mandat d'arrêt, auquel il ne réussit à se

soustraire

oustraire que par une prompte émigration hors de la colonie.

Deux membres, parmi les douze qui formaient une commission *ad interim*, ayant osé exprimer une opinion contraire à celle d'un des commissaires, l'un d'eux fut arrêté et embarqué pour la France. Dans le cours du voyage, il fut pris par les Anglais, et échappa ainsi à la mort presque inévitable qui, dans ces temps désastreux, était réservée aux prisonniers d'état.

Mais la plus étroite confédération entre des hommes vicieux est prompte à se dissoudre. Les commissaires se désunirent. Polverel et Santhonax étaient décidés à se débarrasser d'Ailhaud; mais, convaincus que la disgrâce de l'un d'eux ferait tort aux autres dans l'esprit public, ils le forcèrent à se contenter de prendre sa part du butin, et à se retirer tranquillement en Europe. Ailhaud se soumit, sans murmurer, à la volonté de ses collègues.

S'étant ainsi défaits d'un homme qui les importunait, les deux autres commissaires se trouvaient, au commencement de 1793, en possession de la vie et des fortunes de tous les blancs de Saint-Domingue: ils pouvaient, à leur gré, assouvir leur vengeance ou satisfaire leur cupidité.

La mort du monarque français et une déclaration de guerre contre la Grande-Bretagne et la Hollande complétèrent bientôt la sanglante tragédie qui se continuait en France. Dans cet état des affaires publiques, on crut nécessaire d'apporter quelque attention à la situation de Saint-Domingue. On se contenta toutefois d'y envoyer un autre gouverneur, sans révoquer les pouvoirs des trois commissaires. M. Galbaud fut choisi pour cette mission. On lui donna ordre de mettre la colonie en état de défense contre les entreprises de l'ennemi.

A la grande satisfaction des blancs, M. Galbaud arriva le 7 mai au Cap-Français. Toute la ville le reçut avec de grandes acclamations d'allégresse. Il se rendit immédiatement à la municipalité, prêta le serment d'usage, et entra en fonctions.

Les commissaires civils fomentaient en ce moment une insurrection dans le district de l'ouest; M. Galbaud leur notifia l'ordre de retourner en Europe, et d'aller prendre les instructions du pouvoir exécutif provisoire. Ils répondirent qu'ils n'avaient rien à démêler avec lui; qu'ils n'avaient connaissance d'aucun décret de la convention nationale qui les suspendit de leurs fonctions; qu'au surplus, ils s'oc-

cupaient en ce moment , à la tête de leur armée , à réprimer une rébellion dans les environs du Port-au-Prince ; qu'ils reviendraient ensuite au Cap-Français , et examineraient la nature des singulières prétentions du gouverneur.

Ils revinrent en effet le 10 juin. Les rues étaient garnies de troupes , et Galbaud les recut avec les honneurs convenables. Tout à coup il s'éleva une altercation inattendue au préjudice du gouverneur. Une loi du 14 avril 1792, art. 15, portait qu'aucune personne , ayant des propriétés dans les îles , ne pourrait y exercer de fonctions publiques jusqu'au parfait rétablissement de l'ordre. Monsieur Galbaud avait à Saint-Domingue une plantation de café ; et , lorsqu'on lui demanda s'il avait instruit le gouvernement français de cette particularité , il ne fit point de réponse. En conséquence , les commissaires lui enjoignirent de s'embarquer pour la France sur la gabarre la *Normande* ; Ils donnèrent le poste de gouverneur-général à M. Delasalle , qui avait le commandement du Port-au-Prince.

Les deux partis employèrent sept jours consécutifs à intriguer. Le frère de Galbaud , jeune homme d'une bravoure distinguée , ramassa tout le monde qu'il put ;

ils débarquèrent le 20 juin, et attaquèrent le siège même du gouvernement. Il s'ensuivit une action chaude et meurtrière. Les matelots aux ordres du jeune Galbaud, s'étant retranchés dans une cave, s'y enivrèrent complètement, et devinrent incapables d'agir; en sorte que la colonne fut obligée de se réfugier dans l'arsenal.

Le jour suivant, il y eut quelques escarmouches, dans l'une desquelles le frère de Galbaud fut fait prisonnier. Le fils de Polverel tomba entre les mains du parti opposé.

On proposa de les échanger; mais Polverel se refusa à cette offre, disant que son fils était prêt à mourir pour la république.

Il se passa sur ces entrefaites une scène dont aucune description ne saurait donner l'idée. Les nègres avaient été invités par les commissaires à embrasser leur parti, et on leur fit la promesse d'une amnistie pleine et absolue. Les généraux rebelles rejetèrent ces offres; mais le 21, vers midi, plus de trois mille esclaves révoltés pénétrèrent dans la ville du Cap, sous les ordres d'un nommé Macaya, qui commença à immoler sans distinction les hommes, les femmes et les enfans. Tandis que les blancs couraient vers la mer, et cherchaient à se réfugier sur les vaisseaux

avec le gouverneur , une troupe de mulâtres leur coupa la retraite , et en fit une horrible boucherie. Le carnage continua avec fureur jusqu'au 23 au soir ; presque tous les blancs furent massacrés. Alors les furieux portèrent de tous côtés la torche dévastatrice , et plus de la moitié de la ville fut réduite en cendres.

Les commissaires eux-mêmes se sauvèrent sur un vaisseau de ligne. La proclamation qu'ils adressèrent aux habitans de Saint-Domingue prouve qu'ils trempaient dans le complot.

Tel fut le sort de la capitale de Saint-Domingue , naguère si riche et si florissante.

C H A P I T R E X.

Émigrations sur le continent américain. — Les colons implorent le secours de la Grande-Bretagne. — Difficultés qu'éprouvèrent les Anglais. — Leur réception à Saint-Domingue. — Leur puissance s'affaiblit. — Ils reçoivent un renfort. — Prise du Port-au-Prince par les Anglais. — Avantages qu'ils obtiennent dans d'autres lieux. — Tiburon est repris par les rebelles.

Nous avons terminé le précédent chapitre par le récit lamentable du massacre

des habitans du Cap-Français, et de la destruction de cette ville. Le gouverneur M. Galbaud, et un grand nombre des familles les plus riches, avaient trouvé un asile à bord des vaisseaux : delà ils avaient contemplé cet horrible spectacle de meurtres et d'incendie. Ils s'enfuirent dès lors en Amérique, où on leur accorda l'hospitalité la plus généreuse.

Il se fit des émigrations considérables de tous les quartiers de Saint-Domingue. On estime qu'environ dix mille personnes passèrent dans les Etats-Unis ; beaucoup d'autres se réfugièrent à la Jamaïque.

Les plus riches colons vinrent en Angleterre, et supplièrent le gouvernement d'envoyer une armée prendre possession de cette île, assurant que tous les blancs voleraient au-devant du pavillon britannique. La guerre, qui était commencée, permettait de faire des projets sur Saint-Domingue.

En conséquence, dans l'été de 1793, un des colons reçut des dépêches pour le général Williamson, commandant en chef de la Jamaïque. On donnait à cet officier l'ordre de partir avec toutes les troupes dont il pourrait disposer ; de conclure une capitulation avec les habitans de la Jamaïque, et de prendre sous sa protection tous ceux qui se rendraient volontai-

rement. Le colon, ayant exécuté ces ordres, envoya un agent pour préparer les esprits des habitans à recevoir leurs nouveaux défenseurs.

Les Anglais eurent à lutter contre de grandes difficultés. Les commissaires avaient amené avec eux six mille hommes de troupes. Il y avait auparavant dans la colonie quatorze ou quinze mille hommes de milice effective ; il faut encore ajouter à ce nombre une bande de nègres furieux et désespérés. Ainsi, une armée de vingt-deux mille hommes, bien acclimatés, se trouvait dans Saint-Domingue.

Il est vrai qu'elle était dispersée sur toute la surface du pays ; mais, pour remédier à ces inconvéniens, les commissaires proclamèrent l'abolition de l'esclavage, et invitèrent tous les noirs à se rallier sous leurs étendards. Une multitude immense, séduite par cette proclamation, au lieu de se réunir aux commissaires, se retira dans les mornes, et y forma l'armée la plus redoutable dont on puisse se faire une idée. Le nombre de ces hommes animés par un farouche désespoir s'augmentait de jour en jour : ils se tenaient prudemment sur la défensive, vivaient des productions spontanées de la terre et des produits de la chasse.

Environ quatre mille nègres révoltés de la province du Nord avaient jusquelà échappé à la famine et à l'épée : ils étaient également prêts à combattre les Français ou les Anglais.

Nous avons dit qu'une grande quantité de colons étaient partis pour le continent de l'Amérique ; quelques-uns restèrent, dans l'espoir de faire renaître le calme ; mais une foule d'aventuriers, qui s'étaient emparés des habitations désertes, avaient un intérêt opposé au retour de l'ordre et de la subordination. Les colons français en général ne paraissaient pas avoir beaucoup d'affection pour le gouvernement britannique ; selon toute apparence, le nombre des blancs qui à cette époque se joignirent aux Anglais n'excéda pas deux mille.

De tout cela il résulte que la soumission de Saint-Domingue était un objet beaucoup plus sérieux qu'on ne l'avait cru d'abord en Angleterre. Il y a aussi lieu de croire que le général Williamson avait été trompé également par les promesses exagérées des colons, et par l'espoir de recevoir des secours d'Europe.

Grâces à cette cruelle illusion, l'armée destinée à mettre une colonie aussi étendue, aussi intéressante, sous le pouvoir de la couronne d'Angleterre, consistait seulement en *huit-cent-soixante-dix*

hommes. La première division composée de 677 soldats, sous les ordres du lieutenant colonel Whitelocke, partit de Port-royal dans l'île de la Jamaïque, et débarqua à Jérémie le 19 septembre 1793. Elle était accompagnée du commodore Ford nouvellement arrivé d'Europe, et de quatre ou cinq frégates.

Les Anglais prirent possession de la ville immédiatement après leur débarquement. Le commodore mit aussitôt à la voile pour le port Saint-Nicolas; il s'en empara et y mit en garnison la compagnie des grenadiers et cinq compagnies de la Jamaïque.

Ces redditions qui eurent lieu sans coup férir flattèrent mal-à-propos les espérances des Anglais; en effet, ces postes étaient de peu d'importance. Le colonel Whitelocke s'avança pour s'emparer du poste voisin de Tiburon, mais des forces supérieures contraignirent ses troupes à la retraite. A cette époque, une maladie épidémique se déclarait avec violence; elle fit un affreux ravage parmi les soldats de terre et de mer.

Le général Williamson n'en continua pas moins ses efforts vigoureux; il envoya un renfort à sa petite armée. A l'arrivée de ces troupes fraîches, les colons français se persuadèrent enfin que

c'était sérieusement que les Anglais voulaient conquérir Saint-Domingue : aussi plusieurs paroisses, entr'autres la ville de Léogane, se soumirent volontairement.

Les Anglais songèrent ensuite à prendre le cap Tiburon : ils exécutèrent ce projet avec une bravoure et une adresse singulière. Ce port n'était pas seulement important par l'avantage de sa situation ; mais les Anglais y trouvèrent des magasins abondamment pourvus de munitions de toute espèce.

On attendait journellement d'Angleterre un armement considérable ; mais, avant son arrivée, le général Williamson voulut prendre l'*Accul*, forteresse importante dans le voisinage de Léogane. Les Anglais réussirent à s'emparer de ce poste, mais ce ne fut pas sans éprouver quelque perte et sans avoir à vaincre des obstacles redoutables.

Ils attaquèrent après cela une place nommée Bompard, et ils échouèrent dans cette tentative ; sur ces entrefaites, plus de deux mille nègres, guidés par la rage et le désespoir, attaquèrent la garnison anglaise du cap Tiburon, et furent repoussés après un grand carnage : cette victoire coûta cependant fort cher aux Anglais ; ils eurent à regretter un grand nombre de tués et de blessés.

La manière dont s'affaiblissait tous les jours le corps d'armée des Anglais, déjà si petit dans l'origine, comprimait leurs alliés et enhardissait leurs ennemis. Plusieurs colons se mirent à commettre des hostilités ouvertes; quelques paroisses se révoltèrent: la garnison d'une petite place se souleva contre ses officiers, et les obligea de remettre le poste au général français.

Cette poignée d'Anglais semblait dévouée à la destruction; depuis huit mois qu'elle était débarquée, elle n'avait encore reçu aucun renfort d'Europe. A la fin cependant, lorsqu'une longue attente avait presque fait place au désespoir, le 14 mai 1794, les vaisseaux de guerre anglais le *Belliqueux* et l'*Irrésistible*, avec le sloop la *Mouche*, arrivèrent au cap Saint-Nicolas, escortant une flotte de transport, sur laquelle se trouvaient grand nombre de troupes de débarquement, commandées par le brigadier-général Whyte.

La rade du Port-au-Prince était remplie de vaisseaux, chargés des plus riches produits de la colonie; on pensait naturellement que cette place serait le premier objet des entreprises de l'armée anglaise; l'espérance générale se ranima avec plus de transport que jamais. En effet, le gé-

néral Whyte ayant laissé ses malades à Saint-Nicolas, et ayant pris à leur place cent cinquante hommes de la garnison de cette ville, se mit en marche vers la rade d'Arcahaye, lieu fixé pour le rendez-vous, afin de se concerter avec le commodore Ford sur les mesures les plus propres à faire réussir cette importante et périlleuse entreprise.

L'escadre anglaise partit le 30 mai d'Arcahaye, et le soir du même jour jeta l'ancre dans la rade du Port-au-Prince. Les forces étant ainsi réunies, et tout se trouvant prêt pour l'attaque, on envoya un parlementaire sommer la place de se rendre; mais on répondit qu'on n'écouterait aucune proposition: la lettre fut renvoyée sans être ouverte. On commença sur-le-champ les opérations. On continua pendant plusieurs heures de suite un feu vif et bien dirigé; mais, voyant que le bombardement faisait peu d'effets sur la ville, le major Spencer, à la tête de trois cents soldats anglais et de cinq cents hommes de troupes coloniales, débarqua vers le soir, afin d'attaquer la ville du côté de la terre.

Un ouragan épouvantable accompagné de tonnerre et de raffales de pluie s'étant élevé lorsque les Anglais étaient à peu de distance de la place, cet heureux hasard

empêcha de les voir. En conséquence, l'avant-garde, composée de soixante hommes dirigés par le capitaine Daniel, courut à l'assaut du fort Bizotton. Ayant trouvé une brèche dans les murailles, ils y entrèrent en se servant de leurs bayonnettes qu'ils fixaient dans les intervalles des pierres. Ils s'emparèrent du fort : l'ennemi jeta bas les armes et demanda quartier. Le brave capitaine Daniel fut grièvement blessé ; le capitaine Wallace, commandant en second, fut tué.

La prise du fort Bizotton décida du sort de la place. Elle fut prise le 4 juin : les Anglais furent assez heureux pour empêcher la ville et les vaisseaux de devenir la proie des flammes. Les commissaires, suivis de leurs adhérens, se sauvèrent dans les mornes, et emmenèrent avec eux leur énorme butin.

La conquête du Port-au-Prince ne fut pas moins profitable que glorieuse pour les troupes anglaises : les officiers et soldats qui survécurent au carnage se partagèrent la valeur des navires qui se trouvaient dans le port. Les calculs les plus modérés évaluent cette prise à une somme de 400,000 liv. sterling, c'est-à-dire à plus de neuf millions de francs.

Mais un revers de fortune ne tarda pas à accabler les vainqueurs : la maladie pes-

tilentielle, qui avait déjà enlevé tant de soldats, recommença ses ravages avec plus de furie. Le Port-au-Prince n'est pas dans un pays très-sain; et les soldats, afin de défendre la place contre les ennemis retranchés sur les hauteurs voisines, étaient obligés de creuser des fossés pendant le jour, et de se tenir toute la nuit sous les armes. Ils se trouvaient ainsi alternativement exposés à une chaleur brûlante et à une rosée malsaine; c'est ce qui explique les causes premières de ces terribles maladies. Les Anglais, accablés par des fatigues excessives, assujétis aux intempéries d'un climat insalubre, moissonnés rapidement par la fièvre jaune, tombaient comme les feuilles tombent en automne. Le Port-au-Prince ne serait pas resté long-temps en leur pouvoir, si la même maladie n'eût régné parmi les troupes françaises.

Il est vrai que la place reçut un renfort des Iles du Vent, mais cette augmentation apparente ne fit qu'aggraver leur détresse. En effet, la frégate sur laquelle les troupes fraîches avaient été embarquées devint l'horrible séjour de la peste. Plus de cent pestiférés furent jetés à la mer, et les malheureux qui leur survécurent, ne se trouvant guère dans un meilleur état, eurent besoin de se reposer.

On concevra facilement que ce renfort étant déjà attaqué de la fièvre jaune et amenant avec lui ce redoutable fléau, les plus cruels ravages devaient en résulter. Aussi, dans l'espace de deux mois, quarante officiers et six cents soldats subirent une mort prématurée.

Ayant perdu tout espoir, et voyant sa santé affaiblie, le général Whyte obtint la permission de retourner en Europe. Il fut remplacé dans le commandement par le brigadier-général Horneck. Dans toute autre circonstance, les qualités personnelles de cet officier auraient été un sûr garant du succès : il était ferme sans être arrogant ; conciliateur sans faiblesse ; mais les obstacles contre lesquels l'ancien commandant avait eu à lutter redoublèrent de force sous son successeur. Sept mois s'étaient écoulés, sans que l'on reçût aucun secours d'Europe. Ainsi donc, au lieu de mener ses troupes à la victoire et de leur présenter des lauriers à conquérir, M. Horneck fut obligé de se tenir sur la défensive. Pour comble d'embarras, les nègres insurgés s'emparèrent de Léogane, et massacrèrent tous les colons français qui s'y trouvaient et qui avaient fait cause commune avec les Anglais.

Dans ces circonstances, le succès ob-

tenu par le colonel Brisbane à la tête d'une troupe peu nombreuse devint célèbre dans toute la colonie. Les rebelles non-seulement s'empressèrent de se soumettre à son pouvoir; mais ils recherchèrent aussi sa protection. Tous ces avantages furent bientôt contrebalancés. Les mulâtres ne se virent pas plutôt en état de réparer cet échec et de s'insurger, qu'ils saisirent cette occasion avec transport.

Rigaud, chef de l'armée rebelle, fit tous ses efforts pour reconquérir le poste important du fort Bizotton. Mais, quoiqu'il l'eût attaqué à la tête de deux mille hommes, il fut repoussé avec une perte considérable. Celle des Anglais fut moins grande. Dans cette action, le capitaine Grant et son lieutenant furent l'un et l'autre dangereusement blessés, mais ils n'en restèrent pas moins à leur poste, jusqu'à ce que la victoire fût complète.

Le général rebelle fit une seconde tentative pour reprendre Tiburon. Ses projets étaient connus: il eût été facile de les prévenir, mais il ne rencontra dans sa marche aucune opposition: il attaqua le corps de la place.

Le port fut défendu avec des prodiges de valeur par le sloop le *King*, capitaine Gray, jusqu'à ce qu'un boulet

rouge, ayant embrasé la soute aux poudres, fit sauter le bâtiment. La garnison de la place se défendit vigoureusement, jusqu'à ce que, ne pouvant plus faire de résistance, elle s'ouvrit un passage à travers l'ennemi, et se battit en retraite jusqu'à deux lieues de là. Cet événement désastreux termina la campagne de 1794.

Combien l'âme est attristée lorsqu'elle se reporte sur ces scènes affreuses de combats, d'escarmouches, de massacres, de meurtres abominables, de sang humain répandu ! La terre noircie par les cendres et les décombres fumans, l'air empoisonné d'exhalaisons pestilentiennes étaient en harmonie avec ces excès qui n'ont pas d'exemple dans les fastes de la cruauté et de la dépravation.

Il ne faudrait pas peu d'exactitude, de soins et de recherches, pour fixer, d'une manière certaine, le nombre d'infortunés qui périrent dans cette île par les fléaux combinés de la guerre, de la famine, de la peste et des calamités de toute espèce.

On rapporte que, deux mois après le commencement des insurrections, plus de deux mille blancs de toute condition, de tout sexe, de tout âge, avaient été immolés; que cent-quatre-vingt plantations de sucre, neuf cents plantations de café, de coton et d'indigo, avaient été la

proie des flammes ; et que douze cents familles chrétiennes , nées dans l'opulence , s'étaient trouvées réduites à devoir à la charité publique les nécessités de la vie.

On a calculé aussi que plus de dix mille rebelles avaient péri par le fer ou par la famine ; que plusieurs centaines d'entr'eux avaient succombé sous la main du bourreau, et avaient expiré sur la roue, genre de châtiment et de mort si cruel et si barbare , qu'il n'est pas d'atrocités et de crimes qui puissent le justifier chez une nation civilisée.

C H A P I T R E X I.

La légion des émigrés fait une reconnaissance dans les mornes de Saint-Marc.-- Trait de bravoure de quelques volontaires. — Les Anglais sont battus. — Mort de Brisbane. — Des-sources prend le commandement. — Attaque du Port-au-Prince et sa défense par les Anglais. — Arrivée de renforts aux Anglais et aux Français. — Tentative infructueuse pour reprendre Léogane. — Les Anglais sont repoussés à Bompard. — La partie espagnole est cédée aux Français. — État général de l'île. — La fièvre jaune

continue ses ravages. — Prise du poste de Saint-Laurent par les Anglais. — Différentes escarmouches dans lesquelles les créoles ont l'avantage. — Évacuation de Saint-Domingue par les Anglais. — Articles de la capitulation.

Nous venons de voir la guerre et les fléaux qu'elle entraîne à sa suite déchaîner leur fureur contre la malheureuse colonie : nous allons voir redoubler encore ces affreuses calamités. Les troupes anglaises, malgré les échecs qu'elles avaient essuyés, ne se comportaient pas avec moins de bravoure ; dans plusieurs endroits elles obtenaient des avantages marqués.

Le 21 janvier 1795, M. Duquesne fit une reconnaissance sur les mornes de Saint-Marc, avec un fort détachement de cavalerie et la légion émigrée. Le 22 ils se retirèrent, mais bientôt après ils entrèrent dans le camp de la Mollette. On les recut comme un renfort qui venait fort à propos.

Nous ne devons point passer sous silence une action d'intrépidité de cinq volontaires du corps de Dessources, qui passèrent la rivière du camp de Corman et mirent en déroute un poste occupé par les brigands ; et ils tuèrent quinze de ces misérables.

Le 29, le général Laplante partit d'Archaye avec cent hommes pour prendre position à l'Artibonite. Le même jour, tandis que le colonel Dessources était en marche vers le camp de Bellanger, avec un convoi de dix charriots, et une escorte de vingt-cinq volontaires, il fut attaqué au Vieux-Bac par une troupe de bandits. Il s'y trouvaient en embuscade au nombre de quatre cents hommes. La petite escorte mit d'abord en déroute l'infanterie des brigands; mais ayant épuisé toutes ses munitions, et se voyant chargée par la cavalerie, elle prit la fuite.

Le colonel Dessources, blessé dès le commencement de l'action, dut la vie à un de ses gens qui lui céda son cheval. Deux officiers et quinze volontaires furent tués sur le champ de bataille : tout le convoi fut pris avec une grande quantité de cartouches et de gargousses.

Le 1^{er}. février, le colonel Brisbane partit de Saint-Marc à la tête de deux cents hommes. Il fit une halte au camp de Corman, où M. de Cocherel, commandant de la milice, fut blessé d'un coup de feu au bras gauche : sur le soir il se rendit, avec son détachement, au camp de Bellanger.

Le 4 du même mois, à deux heures du matin, le colonel Brisbane quitta cette

position pour gagner le Vieux-Bac. Les brigands en furent instruits et se tinrent en embuscade. C'était peut-être la première fois que le colonel Brisbane ne s'exposait point : il était placé derrière une habitation de nègres. Il avança la tête pour voir l'effet surprenant d'un canon; au même instant il recut dans le front une balle de fusil qui l'étendit roide mort.

Le colonel Dessources prit le commandement à sa place; mais le découragement était si grand, qu'il fut obligé d'ordonner la retraite; elle fut exécutée dans le meilleur ordre. Le pauvre Brisbane fut le seul homme que l'on perdit dans cette rencontre. Il fut transporté à Saint-Marc, et enterré au fort Williamson. C'était un excellent officier; il jouissait de la confiance publique, et sa mort causa une consternation universelle. Sa fin prématurée ne causa pas moins de regrets que sa bravoure et sa bonne conduite avaient excité d'admiration.

Dans une conjoncture aussi critique, cette perte enlevait à l'Angleterre un officier habile, infatigable et intelligent, qui s'était mérité, par sa bonté, l'affection de tous ceux qui étaient sous ses ordres, tandis que par son courage il commandait la confiance de tous.

On s'empressa d'envoyer sur-le-champ

des *aviso* à la Jamaïque et au Port-au-Prince. Après avoir reçu ces nouvelles, le général Horneck et le major Bradshaw se rendirent à Saint-Marc, et ce dernier succéda à M. Brisbane, dans la place importante que celui-ci occupait. Dans le moment où l'on avait perdu un général aussi utile, la fièvre jaune faisait des progrès on ne peut plus rapides.

Le Port-au-Prince fut de nouveau attaqué par les noirs révoltés; mais ils furent mis en déroute, et l'on en tua un grand nombre. Deux jours après, les Anglais firent une sortie, forcèrent les assiégeans à rentrer dans leur camp, et prirent trois de leurs déserteurs. Au cap Tiburon, une insurrection éclata parmi les nègres qui faisaient partie de l'armée républicaine du général mulâtre Rigaud. Après un engagement sanglant, qui dura cinq heures, il fut obligé de se retirer aux Cayes avec les gens de couleur qu'il commandait.

Cette révolte avait pour cause la mort d'un chef de nègres que Rigaud avait fait fusiller.

Les Anglais, en sacrifiant peu de monde et en faisant supporter à leurs adversaires une perte considérable, prirent la ville de Mirebalais, le 30 août. Les habitans se réunirent aussitôt sous les drapeaux des généraux anglais, qui les employèrent

à escorter au Port-au-Prince un convoi important de provisions de bouche et d'autres munitions.

M. de la Chause voulut prendre d'assaut le port de la Roche, place très-bien fortifiée dont les rebelles s'étaient emparés. Comme il avait reçu un renfort de trois cents hommes et de quelques pièces de canon, les rebelles à leur approche évacuèrent leurs positions. Différentes escarmouches eurent lieu dans les environs, et les rebelles furent battus de tous les côtés. L'arrivée d'un nouveau renfort, et le succès avec lequel l'armée se maintenait dans les montagnes, rétablirent la tranquillité dans ce quartier.

Dans le printemps de 1796, les deux partis anglais et français reçurent chacun de leur côté divers renforts. Vers la fin d'avril, une escadre anglaise, ayant à bord quatre mille hommes, vint attaquer le fort Léogane que les Français avaient en leur pouvoir; mais la force supérieure de l'ennemi les contraignit à la retraite, après que quelques-uns des bâtimens de l'escadre enrent été considérablement endommagés.

L'été commença au milieu des apparences d'un carnage effroyable : tout annonçait une grande mortalité, due aux progrès de la fièvre jaune.

Le général noir Toussaint-Louverture avait bloqué le port de Bompard, qu'il espérait réduire. Les Anglais firent deux tentatives pour ravitailler la place, mais elles furent infructueuses : les convois furent interceptés et leurs escortes taillées en pièces ; toutefois leurs armes eurent plus de succès au camp de Mirebalais. Dans cet endroit, l'armée anglaise, ayant fait une fausse retraite, attira dans une embuscade l'armée de Toussaint, forte de douze cents hommes ; une centaine de noirs seulement réussirent à se sauver. Les Anglais victorieux poursuivirent leur avantage, s'avancèrent à douze lieues de là, mirent en déroute plusieurs camps ennemis, et en emportèrent une grande quantité de munitions. Les noirs tentèrent une attaque contre Saint-Marc, mais ils furent battus et repoussés avec perte.

La conduite de la cour d'Espagne, qui venait de renoncer en faveur des Français à ses possessions espagnoles, n'occasionna pas peu d'inquiétudes parmi les colons espagnols : les Anglais, prompts à en profiter, les invitèrent à se ranger sous leurs étendards.

Les troupes anglaises, sous le commandement d'un général brave et expérimenté, M. Bowyer, réussirent à donner

aux

aux affaires de cette île une tournure avantageuse.

Il est bon d'observer ici que les rapports donnés sur la situation générale de Saint-Domingue à cette époque, et les observations qui furent faites sur ce sujet dans l'*Annual register* (1) paraissent être le résultat des renseignemens les plus exacts. La colonie de Saint-Domingue, la plus précieuse que possédât la France, la source principale de sa prospérité commerciale, était dans un état de confusion qui rendait impuissans tous les efforts que l'on pouvait faire pour y ramener l'ordre et la tranquillité. Les noirs et les malâtres en étaient devenus entièrement les maîtres : la plupart des propriétaires étaient ruinés sans ressources. Leurs biens se trouvaient entre les mains de leurs anciens esclaves, qui les géraient avec cette barbarie compagne inséparable du défaut de civilisation. Comme ces hordes de noirs étaient armées, leur nombre rendait toute résistance impossible. Les soldats choisissaient eux-mêmes leurs chefs : en peu de temps ils anéantirent toute espèce de traces d'un gouvernement régulier : ils

(1) Ouvrage périodique qui se publie à Londres.

s'emparèrent de vive force d'une portion considérable du district du sud, où ils se proclamèrent *peuple libre et indépendant*.

Les commissaires français étaient dans l'impuissance de les réduire. Ce ne fut pas sans beaucoup de peines qu'ils conservèrent l'autorité de la république dans les quartiers du nord. Pour combler la mesure de ce désordre, plusieurs des places les plus importantes de l'île étaient occupées par les Anglais que les colons y avaient appelés pour les défendre contre la tyrannie des commissaires français. En considération de ce secours, ils avaient transféré à la Grande-Bretagne la soumission qu'ils devaient à la France.

Mais les Français ne paraissaient pas, à cette époque, plus en état que les Anglais de conserver long-temps quelque pouvoir dans l'île Saint-Domingue. L'émancipation des esclaves ordonnée par la convention avait excité parmi les noirs un esprit de désobéissance qui se transforma par degrés insensibles en mutinerie et en révolte. Il en était résulté une révolution par l'effet de laquelle ils étaient devenus maîtres du pays. D'un autre côté, les Anglais n'avaient jamais eu dans cette île une force assez importante pour y faire des progrès réels. Des

maladies continuelles , de l'espèce la plus funeste , avaient successivement moissonné tous les secours venus d'Angleterre , presque immédiatement après leur arrivée. Jamais , en effet , l'extravagance de confier des troupes européennes à des climats si destructeurs ne se manifesta d'une manière plus terrible , que dans les mortalités prodigieuses qui ne cessèrent d'être le résultat de cette expédition aussi infructueuse que meurtrière.

Quelques personnes allaient jusqu'à prédire que , dans l'état actuel des affaires de cette partie du monde , jamais on ne parviendrait à soumettre Saint-Domingue. Les nègres et les mulâtres avaient fait de si rapides progrès dans la tactique européenne , dans l'art d'attaquer et de défendre , que leur nombre , leur adresse à manier les armes , leur parfaite connaissance du pays , les mettaient complètement en état de repousser les forces les plus considérables , et de maintenir leur indépendance , en dépit de tous les efforts qu'on ferait pour les écraser. Telle est l'étendue de Saint-Domingue , qu'on ne pouvait y réussir que par l'envoi d'une armée formidable ; et l'expérience de tous les temps a démontré qu'il était impraticable de conserver assez long-temps l'existence et la santé des

Européens après leur débarquement , pour exécuter efficacement un semblable projet.

L'année 1797 commença par des événemens de la plus haute importance. On avait appris officiellement que l'Espagne avait cédé à la République Française la partie du territoire qu'elle possédait à Saint-Domingue. Peu disposés à cette soumission, les Espagnols implorèrent le secours des Anglais; leur gouverneur, après avoir obéi à sa cour en remettant aux Français les différens postes militaires, déposa aussitôt son pouvoir, et alla se joindre aux autres colons, afin de diriger leurs entreprises contre leurs nouveaux maîtres.

Dans le mois d'avril, l'armée du général Toussaint ayant à l'improviste évacué le Mirabalais, s'empara du Grand-bois, tandis que les forces placées du côté de Léogane continuaient une vive canonnade contre le poste de Grenier.

Comme l'armée de Toussaint recevait journellement des renforts, il était évidemment impossible de lui disputer le passage dans la plaine; en conséquence de cette observation, le baron de Montalembert évacua Thomazeau au pied du Grand-bois. Le colonel Dessources se mit à la tête d'un corps de deux mille

hommes. Toutes les mesures furent prises pour la protection de l'Arcahaye, et pour donner le change à l'ennemi. En un mot, on employa toutes les feintes propres à faire une diversion. L'ennemi fut chassé de ses différentes positions avec une perte considérable. Le poste de Saint-Laurent fut défendu avec plus de vigueur ; la mort du major Pouchet, qui eut le malheur d'être tué en dirigeant l'attaque de Jérémie, jeta la confusion parmi les troupes anglaises : on ne parvint à emporter le poste que lorsque des troupes fraîches se furent présentées avec de l'artillerie.

Le délai occasionné par la résistance de Saint-Laurent engagea le colonel Dessources à remettre au lendemain l'attaque de la batterie. Cet officier intelligent employa le reste de la nuit à faire les préparatifs nécessaires pour assurer le succès de son entreprise.

Dans le cours du jour suivant, Tous-saint-Louverture déboucha dans la plaine, et s'avança du côté de la Croix-des-bouquets, dirigé, à ce qu'on assure, par un rapport vague, que ce poste important devait être abandonné à sa première apparition. Sa cavalerie en vint aux prises avec les postes avancés de la cavalerie du baron de Montalembert, sous les ordres du comte Manoux, capitaine. Cet officier,

ayant rassemblé ses troupes, chargea l'ennemi avec vigueur, le mit en déroute et le chassa dans les montagnes.

Dans le même temps le capitaine Couchet, commandant du vaisseau anglais l'Abergavenny, se mit avec quelques autres bâtimens armés en croisière devant Léogane; il bloqua ce port, et fit différens mouvemens dont le but était d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi.

Dans la matinée du 17, le colonel Dessources, ayant fait ses dispositions, marcha avec ses troupes sur deux colonnes: la gauche commandée par le colonel de Peyster se rendit directement sur Grenier, où se trouvait un détachement anglais sous les ordres du major Clay. La droite dirigée par le colonel vicomte d'Alzune, descendit dans la plaine de Saint-Laurent.

Lorsque la division de la gauche arriva dans la vallée qui séparait le poste de Grenier de la batterie ennemie, elle tourna à droite et effectua sa jonction avec la colonne partie de Saint-Laurent.

Les brouillards et les vapeurs qui régnaient dans cette ravine dérobèrent leur marche aux yeux de l'ennemi. Leur mouvement fut encore caché par un expédient fort ingénieux de M. Spicer, capitaine de l'artillerie royale. Cet officier fit

ramasser les éclats de rochers que les obus et les boulets de canon avaient détachés : il s'en servit pour écraser les tirailleurs et les avant-postes , que le général noir avait jetés dans les gorges des montagnes pour protéger la droite et le front de sa batterie.

Lorsque le colonel Dessources eut réuni toute sa division en une seule colonne , il marcha à travers un pays extrêmement difficile et presque impraticable , afin de tourner la gauche de la batterie ennemie et des ouvrages qui la défendaient. Il laissa préalablement des troupes sur les hauteurs de Saint-Laurent pour assurer sa retraite. Il chargea également le major Clay d'empêcher qu'on ne l'attaquât du côté de la route de Léogane. En s'approchant de la batterie , et du parapet qui servait à la défendre , le colonel partagea successivement ses troupes en plusieurs divisions pour tenir l'ennemi en échec et en suspens , jusqu'à ce que , à son extrême surprise , il reconnut que le lieutenant - colonel Dessaixes , à la tête d'une autre division , s'était déjà emparé des hauteurs par de-là l'ennemi.

Après une résistance infructueuse , les noirs prirent la fuite , et laissèrent le colonel Dessources en possession de leur batterie , fruit de plusieurs mois de tra-

vail. Cet officier prit également l'artillerie qu'ils en avaient tirée la nuit précédente pour garnir leur parapet.

Des événemens d'une nature semblable à ceux que nous avons déjà décrits se succédèrent pendant une année entière. Les deux partis furent tour-à-tour battus et triomphans; mais, après tout, le succès demeura aux noirs et aux mulâtres qui, outre l'immense et presque incalculable supériorité de nombre, tiraient encore un grand avantage du climat, de leurs longues possessions, de leur complète connaissance du pays, et enfin de leur instruction successive dans le maniement des armes. Tout ce que pouvait faire une poignée d'Anglais, c'était de se signaler par des traits de discipline et de bravoure: mais, sous ce rapport, les nègres et les hommes de couleur les rivalisèrent. Ces redoutables ennemis connurent bientôt la tactique européenne: ils se virent en état de braver la puissance et toutes les ressources des nations civilisées.

Le résultat définitif de ces luttes sanglantes fut qu'en 1798 les troupes anglaises furent obligées d'évacuer Saint-Domingue et d'emmener avec elles tous ceux des colons français qui avaient voulu suivre la fortune des armes britanniques.

Cette évacuation eut lieu dans le mois

de mai; les conditions en furent réglées entre le brigadier général Maitland et le général Toussaint-Louverture, chef de l'armée républicaine. Les principales furent que tous les postes occupés par les Anglais seraient livrés dans l'état où ils se trouvaient, sous la réserve expresse que le général Toussaint prendrait l'engagement solennel et positif de respecter la vie et les fortunes de tous les habitans qui voudraient rester. Toussaint-Louverture y consentit, et l'on assure qu'il a exécuté cette convention avec une fidélité rigoureuse.

Par suite de cette capitulation, le général Maitland, avant de quitter Saint-Domingue, entra en négociation avec ce même Toussaint, chef des troupes noires de cette île. Il fut de plus stipulé que les productions de la colonie seraient envoyées en Angleterre en échange des produits des manufactures anglaises, et des autres denrées européennes, dont les habitans de Saint-Domingue pourraient avoir besoin. Il paraît que, dès cette époque, les révoltés étaient décidés à n'avoir plus de communication avec le gouvernement d'alors. Il fut encore convenu que ces relations commerciales seraient protégées par une forte escadre de vaisseaux anglais. Le traité dont nous par-

lons reçut l'approbation et la sanction de sa majesté. Il mit le sceau à la victoire des noirs et des mulâtres ; de sorte qu'après plusieurs combats les troupes françaises elles-mêmes évacuèrent Saint-Domingue , dans le cours de l'année suivante.

CH A P I T R E X I I .

Les forces maritimes de la Grande-Bretagne empêchent toute communication entre la France et ses colonies. — Le gouvernement y envoie un gouverneur qui est forcé de s'en retourner. — Proclamation de Toussaint-Louverture. — Il envoie un député en France. — Sanglans débats entre Toussaint-Louverture et Rigaud , pendant l'année 1800. — La France envoie une flotte contre Saint-Domingue. — Hésitation du général Toussaint. — Insurrection réprimée. — La flotte française arrive. — Elle est reçue avec le feu et le fer. — Le Cap-Français est incendié. — Proclamation du général français aux habitans de Saint-Domingue. —

Différentes escarmouches et batailles, où les Français ont l'avantage.

LA position politique de la France, à cette époque, était on ne peut plus intéressante. Pendant tout le cours de ses troubles intérieurs et de ses guerres au dehors, elle n'avait pas eu le loisir de tourner sérieusement son attention vers ses colonies. En conséquence, Saint-Domingue avait eu tout le temps d'établir et de cimenter son nouvel ordre de choses.

La supériorité décidée que les Anglais surent conserver sur la mer interrompit les communications, et rendit extrêmement difficiles les relations de commerce entre la France et ses colonies. Un bruit général s'était répandu que l'île Saint-Domingue s'était soustraite à la domination de la mère-patrie, et s'était érigée en un état indépendant.

Malgré ces rumeurs, le directoire de France envoya dans cette colonie le général Hédouville, avec la dignité de gouverneur; mais, à son arrivée à Saint-Domingue, il trouva le général Toussaint, dont l'autorité ne connaissait plus de bornes, fermement décidé à s'opposer à l'exécution de quelques-uns de ses

ordres. Hédouville était d'ailleurs porteur d'instructions très-sévères concernant les émigrés qui avaient servi dans l'armée anglaise. Toussaint-Louverture empêcha que ces mesures ne fussent exécutées.

Après plusieurs contestations, Toussaint Louverture se mit en marche, le 22 octobre, à la tête d'une armée de trente mille hommes, avec l'intention d'embarquer de force, pour la France, le général Hédouville, et de proclamer l'indépendance de la colonie. Hédouville publia une adresse aux citoyens du Cap-Français; il leur représenta que, ses forces n'étant point en état de se mesurer avec celles de Toussaint, il croyait de son devoir de prévenir l'effusion inutile du sang humain, le pillage de la ville, et le renouvellement de toutes les horreurs qui avaient souillé la trop fameuse journée du 20 juin. Il déclara en conséquence qu'il allait s'embarquer de suite pour la France, sur la frégate qui l'avait amené à Saint-Domingue. Il fit en même temps la protestation solennelle que son intention avait été de ne porter aucune atteinte à la liberté des habitans, s'il lui eût été permis de séjourner dans la colonie.

Le jour suivant, une heure environ après le départ du général français, Tous-

saint-Louverture entra dans la ville du Cap avec sa cavalerie, et s'empara de l'arsenal, ainsi que du fort Picolet qui commande le port. Les prisonniers qui avaient été arrêtés au fort Dauphin étaient détenus à bord des frégates mouillées dans la rade. Il exigea que ces prisonniers fussent mis en liberté, et que le schooner la *Marie-Antoinette*, ainsi qu'une prise anglaise que ce bâtiment avait faite auparavant devant l'île Saint-Eustache, lui fussent remis pour transporter ses dépêches en France. Le général Hédouville lui accorda ces deux demandes, après quelque examen.

Toussaint-Louverture, le lendemain de son arrivée au Cap, publia une proclamation, par laquelle il invitait la municipalité à se réunir à lui pour apaiser les inquiétudes des citoyens, les assurant qu'ils n'avaient rien à craindre de son armée, dont la discipline était telle, qu'il n'y avait pas de danger qu'un seul de ses soldats commit le moindre excès. Il engageait de plus les habitans à se conformer aux lois et à la constitution de la république française; déclarant qu'il les ferait exécuter en l'absence de l'agent du directoire, et jusqu'à ce que les ordres du gouvernement lui fussent connus. Voici la teneur de sa proclamation:

« Citoyens et représentans du peuple,
» Vous attendiez - vous , lorsque la nomination du général Hédouville au gouvernement de Saint - Domingue était un présage de la prospérité que sa grande réputation promettait à ce malheureux pays ; vous attendiez - vous à apprendre qu'il vous exposerait aux dangers les plus imminens dont je viens d'avoir le bonheur de vous préserver ?

» La copie que je vous transmets de mon adresse au directoire vous apprendra combien cet agent , ayant les meilleurs moyens de faire le bien , s'il l'avait voulu , a trompé les espérances des vrais amis de la liberté , en indisposant tout un peuple par ses mesures impolitiques , et les actes arbitraires qu'il exerça au nom des lois , qui étaient elles-mêmes le *pal-ladium* dont il se servait pour allumer le brandon de la discorde , et engager la guerre civile , qui était sur le point d'éclater.

» Nonobstant cela , afin de s'excuser d'avoir honteusement abandonné son poste , il vous écrit à vous , citoyens représentans , comme il a eu l'impudence de le proclamer ici , que j'avais séparé la colonie de la France ; que j'y avais introduit des émigrés anglais , et qu'avec des troupes soldées par l'Angleterre j'avais

exécuté le projet d'indépendance que j'avais en vue depuis long-temps.

» Mais je m'en rapporte à l'impartialité des deux conseils et à la justice du directoire. L'orage qui gronde sur ma tête ne m'épouvante pas.

» Invariable dans mes principes, sincèrement attaché à la France et à la liberté, je continuerai à sacrifier tous les momens de ma vie à assurer la prospérité de Saint-Domingue.

TOUSSAINT-LOUVERTURE. »

Telle fut l'activité mise par Toussaint à se préserver de tout reproche, que, peu de jours après le départ d'Hédouville, il envoya un de ses aides-de-camp avec des dépêches pour le directoire. Parmi les papiers justificatifs de sa conduite étaient l'adresse de l'administration municipale du Cap à l'administration centrale de la colonie, et une lettre écrite par Toussaint-Louverture lui-même aux députés de Saint-Domingue à Paris.

Dans leur adresse, les officiers municipaux entraient dans de longs détails sur les disputes et les opérations militaires qui avaient troublé la tranquillité dans les départemens du sud et de l'ouest. Ils terminaient par exprimer le désir que les communes continuassent à jouir de la

tranquillité qui y régnait. Ils assuraient que c'était à la vigilance de Toussaint-Louverture, à son amour pour la France, pour son pays et pour le genre humain, que le Cap-Français était redevable de son repos et de sa sécurité.

Dans le cours de l'année 1800, la grande et superbe île de Saint-Domingue fut dévastée par une guerre furieuse qui éclata à la suite de dissensions entre les deux chefs Rigaud et Toussaint-Louverture. Des atrocités sans nombre furent commises par les deux partis, et surtout par les noirs. Cette querelle finit par l'expulsion du mulâtre Rigaud, que Toussaint-Louverture contraignit à s'embarquer pour la France.

Des succès prodigieux ayant couronné les armes françaises pendant la guerre continentale, les troubles internes s'étant apaisés avec non moins de bonheur, la paix ayant été conclue avec toutes les puissances européennes, ce retour du calme permit au gouvernement de prendre des mesures pour la conservation de Saint-Domingue. Voulant donc, d'une part, donner de l'emploi à des troupes depuis long temps endurcies aux fatigues de la guerre, et, d'un autre côté, recouvrer un si précieux apanage de la puissance française, il fit partir, vers le com-

mencement de 1802, une flotte consistant en onze vaisseaux de ligne français, et cinq vaisseaux de guerre espagnols, avec un grand nombre de transports, ayant à bord une armée de quarante mille hommes. Le bruit de cette expédition, que l'on prépara immédiatement après la signature de la paix, excita quelque inquiétude en Angleterre. Pour dissiper ces craintes, le gouvernement anglais fit passer à la Jamaïque un renfort considérable de vaisseaux et de troupes de débarquement.

Après l'évacuation de Saint-Domingue par les Français, Toussaint-Louverture, abandonné à lui-même, s'était imaginé que la mère-patrie ne serait plus en état de s'opposer à ses vues. Il fit en conséquence pour cette colonie une constitution qui tendait à la rendre indépendante, quoiqu'il n'annonçât point ouvertement un pareil dessein, et qu'il soumit ce même projet d'organisation à la sanction du gouvernement français.

On ne peut se dissimuler qu'il avait adopté des réglemens très-sages, et qu'un grand nombre de ces mesures étaient propres à amener dans la colonie une amélioration salutaire. Les institutions qu'il créait avaient autant pour base la morale que l'administration civile. Il s'é-

tait particulièrement attaché à encourager les mariages légitimes ; car la négligence que les habitans incultes et barbares de Saint-Domingue témoignaient pour cette institution sacrée avait produit les effets les plus déplora- bles.

La nouvelle de la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre dut lui parvenir peu de temps après cette démarche : il s'attendit dès lors que la France ne tarderait pas à essayer sa puissance contre la sienne. Toutefois, plein de confiance dans ses forces, il crut pouvoir s'opposer au débarquement. En conséquence, à peine eut-il connaissance de cette expédition, qu'il s'empressa de faire de grands préparatifs. Son armée était forte de soixante mille hommes bien disciplinés : elle était abondamment pourvue de munitions de guerre et de bouche. La plus grande régularité régnait alors dans l'île. Tous les noirs reconnus paresseux et indolens étaient arrêtés sur-le-champ, et transportés sur les plantations, où on les forçait de travailler. On leur allouait un quart des produits pour les payer de leurs travaux.

Toussaint-Louverture avait amassé au Port-au-Prince des trésors considérables. Le bruit public les portait à environ qua-

rante millions de dollars (1). Il nourrissait son ancien maître à Philadelphie, et lui envoyait trois cents dollars (1,650 fr.) par mois. Il était chéri de tout le monde, et particulièrement des blancs de la partie française. Vers ce même temps, une insurrection des plus sérieuses et des plus alarmantes éclata dans l'île : un certain Flaville en était le principal moteur. Il crut qu'on lui avait fait tort en ne lui donnant pas un poste qui faisait l'objet de son ambition. Quelques propos imprudens éveillèrent d'abord les soupçons. Le capitaine Trois-Balles fut aussitôt arrêté et condamné à mort. Son courage l'abandonna dans ses derniers momens : il dévoila tout le complot. Il devait avoir le commandement de la ville, et Flaville celui de la campagne ; on devait exciter pendant la nuit quelque trouble qui aurait fait battre la générale suivant l'usage. Ce devait être le signal du massacre universel de tous les blancs et de tous les mulâtres, sans en excepter les femmes ni les enfans. Dans le même

(1) Le dollar américain vaut à peu près 5 liv. 10 s., ce qui représente une somme totale de 220 millions de francs de notre monnaie.

temps , Flaville devait commettre de pareilles horreurs dans la campagne , et entrer dans la ville le lendemain , après que ses amis se seraient préalablement emparés du fort.

D'après cette révélation , on arrêta quarante officiers ; la capitale de Saint-Domingue et tous les blancs furent préservés de la destruction qui les menaçait. On mit aussitôt sur pied une armée formidable , sous les ordres du général Sutcliff , pour empêcher Flaville de commettre ses déprédations dans la campagne. Les scélérats avaient déjà commencé l'exécution de leur abominable projet. A peine se sauva-t-il un blanc ou un mulâtre , quel que fut son âge ou son sexe , de cette horrible boucherie. Un vieillard aveugle , âgé de 90 ans , ami du général Moïse , fut du nombre des victimes. Toussaint-Louverture rejoignit son armée ; il ordonna qu'on ne fit aucun quartier aux rebelles , et que l'on fusillât tous ceux qui seraient pris. Ces ordres furent exécutés , et peu de révoltés purent s'y soustraire. Flaville fut pris par ruse , et on le chargea aussitôt de fers.

Malgré la bravoure que manifesta Toussaint Louverture , on ne peut s'empêcher de reconnaître l'instabilité de son

caractère. En effet tandis qu'il se livrait aux préparatifs les plus formidables pour repousser l'invasion des Français, d'un autre côté il paraissait tout disposer avec non moins d'activité pour les recevoir comme des amis et des frères.

Mais il fut encore traversé dans ses desseins par une insurrection que fomenta le général Moyse, neveu de Toussaint-Louverture. Cette révolte occasionna beaucoup de meurtres et de dégâts, mais la prise et la mort du principal coupable ramenèrent la tranquillité.

La flotte française parut enfin devant la ville du Cap. Quelles que fussent l'hésitation et les démonstrations équivoques de Toussaint-Louverture avant cet événement, il fut bientôt facile de reconnaître quelles étaient ses dispositions envers la mère-patrie. Une armée nombreuse de noirs voulut repousser les Français par le fer et par le feu. Une partie de la ville du Cap-Français fut réduite en cenres, mais la plaine et les campagnes voisines furent sauvées, grâce à l'activité des troupes et à la fuite précipitée des rebelles.

Le général en chef Leclerc envoya au gouverneur anglais de la Jamaïque la nouvelle de la réception qui lui avait été

faite. Il l'engagea à se joindre à lui pour effectuer la soumission de l'île, attendu que le succès des noirs de Saint-Domingue ne manquerait pas d'exciter à la révolte ceux des autres colonies.

Nous commencerons la narration des événemens qui se passèrent à Saint-Domingue, en offrant à nos lecteurs la copie de la proclamation pacifique que le général en chef s'empressa d'adresser à tous les habitans de la colonie. Nous observerons d'abord, pour l'intelligence d'un passage de cette proclamation, que le gouvernement français, afin de mieux témoigner à Toussaint-Louverture ses vues bienfaisantes et conciliatoires, lui avait renvoyé sur la flotte de l'expédition ses enfans, qui étaient restés en France pour y recevoir une éducation convenable au rang qu'occupait leur père.

Proclamation du général Leclerc, capitaine-général, commandant l'armée de Saint-Domingue.

Au quartier-général du Cap, le 28 pluviôse
an 10, (17 février 1802.)

« Je suis venu ici, au nom du gouvernement français, vous apporter la paix et le bonheur; je craignais de rencontrer des obstacles dans les vues ambitieuses des chefs de la colonie : je ne me suis pas trompé.

Ces chefs, qui annonçaient leur dévouement à la France, dans leurs proclamations, ne pensaient à rien moins qu'à être Français; s'ils parlaient quelquefois de la France, c'est qu'ils ne se croyaient pas encore en mesure de la méconnaître ouvertement.

Aujourd'hui leurs intentions perfides sont démasquées. Le général Toussaint m'avait envoyé ses enfans, avec une lettre dans laquelle il assurait qu'il ne desirait rien tant que le bonheur de la colonie, et qu'il était prêt à obéir à tous les ordres que je lui donnerais.

Je lui ai ordonné de se rendre auprès de moi; je lui ai donné ma parole de l'employer comme mon *lieutenant-général*; il n'a répondu à cet ordre que par des phrases; il ne cherche qu'à gagner du temps.

J'ai ordre du gouvernement français de faire régner promptement la prospérité et l'abondance ici. Si je me laissais amuser par ses détours astucieux et perfides, la colonie serait le théâtre d'une longue guerre civile.

J'entre en campagne, et je vais apprendre à ce rebelle quelle est la force du gouvernement français.

Dès ce moment, il ne doit plus être, aux yeux de tous les bons Français qui

habitent Saint-Domingue, qu'un monstre insensé.

J'ai promis aux habitans de Saint-Domingue la liberté ; je saurai les en faire jouir. Je ferai respecter les personnes et les propriétés.

J'ordonne ce qui suit :

Art. 1. Le général *Toussaint* et le général *Christophe* sont mis hors la loi ; il est ordonné à tous citoyens de leur courir sus, et de les traiter comme des rebelles à la république française.

2. A dater du jour où l'armée française aura occupé un quartier, tout officier, soit civil, soit militaire, qui obéira à d'autres ordres qu'à ceux des généraux de l'armée de la république française que je commande, sera traité comme rebelle.

3. Les cultivateurs qui ont été induits en erreur, et qui, trompés par les perfides insinuations des généraux rebelles, auraient pris les armes, seront traités comme des enfans égarés et renvoyés à la culture, si toutefois ils n'ont pas cherché à exciter de soulèvement.

4. Les soldats des demi-brigades qui abandonneront l'armée de *Toussaint* feront partie de l'armée française.

5. Le général *Augustin Clervaux*, qui commande le département du *Cibao*, ayant reconnu le gouvernement français

et

et l'autorité du capitaine général, est maintenu dans son grade et dans son commandement.

6. Le général, chef de l'état-major, fera imprimer et publier la présente proclamation. »

Les Français, jaloux de reconquérir cette précieuse colonie, firent des prodiges d'activité et de valeur. Ils s'emparèrent d'abord des principaux forts qui défendaient la côte, afin d'assurer les communications avec l'Europe. Le général Kervelegan entra dans *Santo-Domingo*, à la tête d'un corps de troupes considérable. Les Espagnols, qui, à cette époque, portaient une haine invétérée à Toussaint-Louverture et à ses partisans, le reçurent avec de grandes acclamations.

Le général Boudet et le contre-amiral Latouche-Tréville arrivèrent le 15 février devant le Port-au-Prince. La frégate la *Guerrière* fut détachée pour porter la proclamation du gouvernement. Le général Boudet chargea un de ses aides-de-camp d'un message pour les officiers civils et militaires. Cet aide-de-camp reçut un accueil distingué du général Agé, mais les noirs et les mulâtres ne tardèrent pas à suspecter leur général,

qui était un blanc. Ils se soulevèrent et demandèrent que l'aide-de-camp fût retenu, que l'on s'emparât du bâtiment qui l'avait amené, et de son équipage. Le général Agé fut donc obligé de faire avertir le général Boudet que son autorité était méconnue. Il l'assura que la première tentative d'un débarquement serait le signal du massacre des blancs et de l'incendie de la ville.

Le lendemain matin, le général Boudet débarqua du côté de Lamantin, sans éprouver de résistance. Il s'établit dans la campagne avec ses avant-postes devant le fort Bizotton. Lorsque le commandant apprit que la colonne qui s'avancait était française et composée de troupes républicaines, il supplia ses gens d'attendre les ordres du général Dessalines; mais, dans cet intervalle, les officiers et la garnison sortirent et vinrent se joindre à l'armée française: le fort fut bientôt occupé par un détachement français. L'armée se dirigea sur le Port-au-Prince, et dans sa marche elle rencontra un corps de près de quatre mille noirs, rangés en bataille devant la porte de Léogane. Un bataillon s'avança, et fut assailli d'une grêle de balles. Le signal de l'attaque fut donné. La soixante-huitième demi-brigade força la porte de Léogane,

et se trouva bientôt au milieu de la ville avec les fuyards. L'adjudant-commandant Darbois emporta le fort Joseph qui était défendu par quatre mille nègres. Le fort National fut évacué; le petit fort Blacow se rendit également, toutes les batteries de la côte se trouvant occupées par les excellentes dispositions du contre-amiral Latouche. L'adjudant Pamphile Lacroix et les aides-de-camp Duhesme et Ducos furent légèrement blessés: les Français eurent de plus quinze hommes tués et quatre-vingt blessés. La ville ne souffrit aucun dommage. Tous les magasins, aussi bien que la caisse militaire, tombèrent au pouvoir des Français. Les noirs emmenèrent avec eux un grand nombre de blancs, parmi lesquels étaient M. Sabé, aide-de-camp du général Boudet, et l'équipage du bateau. Avant l'arrivée de la flotte, ils avaient massacré Lacombe, leur commandant d'artillerie, qui était blanc.

Le 20, le général Boudet occupa Léogane et la Croix-des-Bouquets. Le général Humbert fut envoyé avec deux vaisseaux au port de Paix; on le reçut à coups de canon. Le lendemain, le général Humbert effectua son débarquement: les noirs évacuèrent les deux forts, après avoir fait tout le mal qui était en leur pouvoir.

Le 23, le général Humbert était déjà à trois lieues en avant du port de Paix. Dans différens combats qu'il livra aux noirs, il eut plusieurs hommes tués et blessés.

Le général Clervaux, qui commandait dans le district du Cibao (de la partie espagnole), et qui occupait l'intéressante position de Sant-Yago, fit sa soumission. Le frère de Toussaint, qui était à Sant-Yago, et qui commandait toute la partie espagnole, en fut chassé. Le général Leclerc envoya une demi-brigade pour renforcer le général Clervaux, afin d'établir un cordon de troupes le long de la partie espagnole. Le général Humbert arriva au port de Paix : le vaisseau le Watigny, capitaine Gourdon, les frégates la Clorinde et la Furieuse, transportèrent les troupes et secondèrent leurs opérations.

Avant d'en venir à la force, on offrit la paix aux rebelles. Le messenger qui porta la proclamation du gouvernement au général noir Maurepas, avec invitation de recevoir amicalement les troupes françaises, fut repoussé à coups de canon : on se vit donc dans l'absolue nécessité d'avoir recours à la force des armes.

Il était cinq heures de l'après-dînée : un

vent assez violent rendit nécessaire de mettre dans le débarquement la plus grande diligence possible. Le capitaine Gourdon fut forcé de courir des bordées pendant toute la nuit, dans le canal étroit de la Tortue. Embarrassé dans ses manœuvres par le grand nombre de troupes qu'il avait avec lui, trompé par l'ignorance des pilotes, il se vit obligé de sacrifier un cable et une ancre, de sorte que son vaisseau devint le jouet des vents et de la tempête. Son expédition manqua le but qu'on s'en était promis.

Le 21, à la chute du jour, le débarquement des troupes s'effectua, malgré le feu des forts et des soldats noirs. La frégate la *Clorinde*, qui s'était mise en travers pour soutenir l'armée, reçut quelques boulets à bord; le *Watigny* se tint également en travers sur les côtés du port, pour faire taire les batteries du grand fort, que les noirs abandonnèrent en désordre, sans avoir eu le temps de détruire les baraques, ni d'emporter une grande quantité de poudre et quelques autres munitions. Mais le second corps de troupes n'eut pas plutôt touché le rivage, que les noirs s'enfuirent des deux autres forts et mirent le feu à la ville.

Un détachement de cent soldats armés et les officiers de la flotte se distinguèrent

d'une manière qui mérite les plus grands éloges. Le lieutenant d'artillerie Mesoe, l'enseigne Bourdenbach, et le brave Gelin furent tués; le lieutenant Livenard et le lieutenant d'artillerie Hosamel reçurent des blessures dangereuses.

Malgré la faiblesse des moyens des Français, comparés à ceux de leurs ennemis, les premiers surent défendre une étendue immense de pays, et y maintenir l'ordre et la tranquillité: les cultivateurs eux-mêmes poursuivirent les incendiaires, et parvinrent à fournir à l'armée les ressources dont elle avait besoin. En peu de jours, une suite d'heureux événemens fit regarder comme très-probable la conquête et la reprise de possession de cette importante colonie. Journallement les Français y prenaient plus de consistance; ils recevaient des renforts, et voyaient diminuer leurs dangers. On trouva deux millions trois cents mille francs dans la caisse du Port-au-Prince, et Toussaint eut l'audace de les redemander. Parmi ceux même à qui il commandait, des murmures universels s'élevèrent contre lui; sept cents mulâtres présentèrent au général français une pétition pour lui demander de les prendre sous sa protection.

 CHAPITRE XIII et dernier.

État où le lecteur a laissé Saint-Domingue. — Combats sanglans contre les noirs réfugiés dans les bois. — Les Français sont partout victorieux. — Dumesnil se joint à eux — Le Marc-de-la-Roche est emporté à la bayonnette. — Le général Debelle est repoussé. — Le général Laplume fait sa soumission; tout le district du Sud est sauvé. — Défaite de Christophe. — Déroute de l'ennemi. — Force de l'armée, sous les ordres de Toussaint. — Elle est mise en fuite avec un grand désordre. — Capitulation du général Christophe. — Soumission de Christophe et de Dessalines. — Toussaint-Louverture suit leur exemple. — Il est arrêté et envoyé en France. — Situation actuelle de Saint-Domingue.

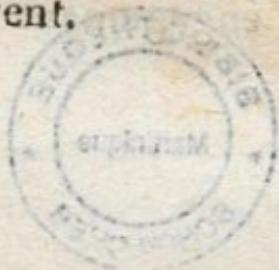
LE lecteur a laissé la belle colonie de Saint-Domingue dans une situation intéressante. Il a vu les nègres se servir avec avantage de leur connaissance du pays dans les différens engagements avec les



Français, et se comporter avec toute l'énergie et la violence d'hommes qui combattent pour la liberté; il a vu, d'un autre côté, l'armée française montrer ce feu, cette valeur intrépide qu'elle avait manifestés sur le continent; tous ceux qui la composaient s'efforçant à recouvrer leur ancienne domination sur cette île. Le présent chapitre offrira encore les mêmes traits, les mêmes tableaux.

Pendant que ces événemens se passaient, la division du général Desfourneaux marcha sur le Limbé; celle du général Hardy s'avança du côté du Grand-Boucan et des mornes, tandis que celle du général Rochambeau se mit en mouvement vers la Tannerie et le Bois-de-l'Ame. Un petit détachement tiré des garnisons du Cap et du fort Dauphin marcha sur Sainte-Suzanne, le Petit-Trou et Vellière.

Tous ces corps de troupes eurent à surmonter des difficultés de tout genre, résultant de la connaissance que les rebelles avaient des localités. Ceux-ci en effet se retiraient dans les bois et les forêts impénétrables qui couronnent les vallées: venaient-ils à être repoussés, ils trouvaient de là un refuge assuré dans les mornes. Au surplus, les troupes françaises s'emparèrent de toutes les positions qu'elles attaquèrent.



La division du général Desfourneaux occupa le poste du Dondon , et celle de Rochambeau le poste de Raphaël. Ces deux divisions et celle du général Hardy battirent l'ennemi sur tous les points , avec une impétuosité sans égale. Il faut connaître parfaitement le pays , pour se faire une juste idée des obstacles qui renaissaient à chaque instant sous les pas des vainqueurs. Il n'est point dans les Alpes de site qui puisse être comparé à l'aspérité des mornes de Saint - Domingue.

La division de Desfourneaux s'ouvrit , sans opposition , un passage jusqu'à Plaisance. Ce district était commandé par J. P. Dumesnil , homme d'un excellent caractère , qui saisit la première occasion d'avoir un pour - parler avec le général Desfourneaux. Il avait sous ses ordres deux cents hommes de cavalerie et trois cents d'infanterie : il manifesta la résolution généreuse de sauver son pays en dépit de Toussaint , qui avait commandé que l'on mit tout à feu et à sang.

La division de Hardy marcha contre la Marmelade. Avant son arrivée , elle prit le morne de Borspon , l'une des positions les plus formidables que le général en chef eût attaquées depuis qu'il était dans la carrière militaire. Cette

division emporta , à la bayonnette , le poste de la Marmelade , quoiqu'il fût défendu par le général Christophe en personne , qui avait sous ses ordres douze cents soldats de troupes régulières , et un nombre égal de cultivateurs. Tout céda à l'impétuosité française.

De son côté , le général Rochambeau s'empara de Saint-Michel , où il éprouva fort peu de résistance. Sa colonne de droite était obligée de passer par le Mar-de-la-Roche , environné de retranchemens redoutables , défendu par de l'artillerie et un corps de quatre cents hommes. Elle l'emporta à la bayonnette sans brûler une seule amorce , et le même soir elle rejoignit le général à Saint-Raphaël.

L'intention de l'ennemi était de défendre les cantons d'Ennery et des Gonaïves ; c'est pourquoi le général en chef le harassa dans cette position , le plus qu'il lui fut possible. Dans cette intention , il envoya le général Debelle au Port-de-Paix avec un détachement nombreux : il lui donna ordre de presser vivement l'ennemi , et d'attirer le général noir Murepas dans les Gonaïves. Ce dernier avait avec lui quatre mille soldats et autant de cultivateurs , retranchés à deux lieues environ du Port-de-Paix , dans l'étroit passage des Trois-Rivières. Le général

en chef pensait qu'il était d'une grande importance de détruire ce corps, qui avait obtenu quelque avantage sur le général Humbert.

En conséquence, il ordonna au général Boudet de se porter par le Mirebalais sur la Petite-Rivière, afin de couper la retraite à l'ennemi qu'il espérait battre aux Gonaïves. Il comptait sur la marche combinée de ces deux divisions, pour obtenir de l'opération le succès qu'il en attendait.

Le général Debelle marcha à la rencontre du général Maurepas; mais une pluie terrible empêcha la colonne qui devait tourner la position de l'ennemi d'arriver à temps. Les colonnes qui attaquèrent le front de la position, accablées de fatigues, ne purent s'en emparer; quant à la colonne chargée de tourner l'ennemi, elle mit vingt-quatre heures à exécuter cette manœuvre, parce que les torrens et les mauvais chemins l'arrêtèrent dans sa marche: elle fut de plus attaquée par les forces réunies des rebelles, qui dirigèrent contr'elle leurs efforts. Ce détachement fit néanmoins sa retraite dans un excellent ordre: le général Debelle s'était avancé pour en favoriser les mouvemens.

La division de Boudet, au sortir du

Port-au-Prince, se porta sur la Croix-des-Bouquets. A son approche, les noirs y mirent le feu. Le général Dessalines, qui commandait sur ce point, feignit de se retirer sur la montagne des Grands-Bois; mais, par une marche accélérée, il s'avança du côté de Léogane, après avoir passé par la Montagne Noire.

Le général Boudet, n'étant pas instruit des intentions du général noir Laplume, qui avait sommé le district du Sud de se soumettre au gouvernement français, ne jugea pas à propos de s'éloigner de cet intéressant quartier. Il y envoya quinze cents hommes sous les ordres de l'adjudant - commandant d'Arbois, afin de forcer Dessalines à la retraite, et de déterminer la soumission du général Laplume. Cette mesure sauva le département du Sud. Dessalines se retira avec ses troupes dans les mornes du Grand Bois; et le général Laplume envoya au général en chef un certificat de sa soumission.

Ennery, poste fort important, était défendu par Christophe, qui avait avec lui mille hommes de troupes régulières et douze cents cultivateurs; mais les Français, suivant leur coutume, l'enlevèrent à la bayonnette. Le général Christophe se retira dans la plantation de Bayonnai; il fut poursuivi, on l'en chassa, et l'on

prit tous ses effets. La division de Rochambeau se plaça à la tête de la Ravine-à-Couleuvre, ayant la Coupe-à-Linde à sa gauche, et à sa droite les mornes où Christophe s'était retranché. Le général Desfourneaux se posta devant Ennery, où le général Hardy avait également rassemblé sa division.

La division de Desfourneaux marcha sur la Coupe-à-Pintade, et, y ayant attaqué l'ennemi, elle le repoussa sur les Gonaïves, qui avaient été brûlées deux jours auparavant. L'ennemi, se voyant poursuivi avec vigueur, ne put tenir tête plus long-temps, mais il se retira vers la rivière Ester, et laissa deux cents hommes tués sur le champ de bataille.

La division de Rochambeau entra dans la Ravine-à-Couleuvre. Là, Toussaint-Louverture, à la tête de sa garde, composée de quinze cents grenadiers, tirés de différentes demi-brigades, ayant de plus douze cents hommes choisis parmi les meilleurs bataillons de son armée, et quatre cents dragons, se croyait en état de résister.

La Ravine-à-Couleuvre est enfermée de tous les côtés d'une singulière manière. Elle est flanquée de montagnes, dont les sommets sont couverts de forêts: il y avait placé plus de deux cents culti-

vateurs armés, outre les forces dont nous avons déjà parlé. Les rebelles avaient rassemblé des matériaux pour embarrasser le passage; ils s'étaient emparés de tous les postes retranchés qui dominaient la Ravine. Le général Rochambeau fit ses dispositions avec la rapidité de l'éclair, et attaqua les retranchemens de l'ennemi. Il s'ensuivit un combat d'homme à homme. Les soldats de Toussaint combattirent avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté, mais ils cédèrent enfin à l'intrépidité française. Toussaint abandonna sa position, et se replia en désordre sur la petite rivière, laissant huit cents des siens sur le champ de bataille.

Le général Boudet se rendit maître de Saint-Marc. Maurepas, qui avait résisté avec succès au général Debelle, se soumit; et Christophe ne fut pas plutôt instruit de la marche victorieuse du général en chef, de l'attaque dont il était menacé, et de la fuite précipitée de Toussaint-Louverture, qu'il ne jugea pas prudent de courir les risques d'une plus longue résistance, et demanda aussitôt à capituler. Après avoir licencié huit cents nègres cultivateurs auxquels il avait fait prendre les armes, il entra dans le Port-de-Paix avec deux mille hommes de troupes régulières et dix-sept pièces de canon,

qu'il mit à la disposition du général Leclerc.

Le général Dessalines suivit de près l'exemple du général Christophe ; et bientôt l'île entière se trouva soumise, à l'exception de quelques hordes errantes qui s'étaient réfugiées dans les mornes.

Toussaint-Louverture usa pendant toute cette campagne d'une profonde dissimulation. Il entra plusieurs fois en négociation, mais il ne voulut point accepter les conditions qui lui étaient imposées. Lorsqu'enfin, abandonné des siens, n'ayant plus autour de lui qu'une poignée d'aventuriers, il reconnut l'impossibilité physique de prolonger sa résistance, il mit bas les armes, et déclara qu'il se soumettait à l'autorité du Gouvernement français. Le général Leclerc accepta sa soumission, et lui enjoignit de se tenir tranquille dans un quartier qu'il lui assignait, jusqu'à ce que l'on connût les intentions ultérieures du gouvernement à son égard.

Mais cette reddition de Toussaint-Louverture n'était rien moins que sincère ; hors d'état de repousser les Français par la force des armes, il attendait que deux redoutables auxiliaires, la fièvre jaune et la saison des pluies, vissent affaiblir l'armée française. Alors les noirs se seraient soulevés ; ils auraient accablé par leur nom-

bre des troupes mal acclimatées, dévorées par les maladies; et Saint-Domingue eût encore une fois échappé à la métropole. C'en était fait désormais de la puissance européenne dans les Antilles; une nouvelle Alger s'élevait dans cet immense Archipel: les nègres-esclaves de la Jamaïque, de Cuba, de toutes les autres îles américaines suivaient l'exemple des noirs de Saint-Domingue; et, non contents de massacrer tous les blancs, d'incendier des cités florissantes, leurs pirates auraient désolé l'Océan, et porté peut-être le feu et la flamme sur les côtes de l'Amérique et de l'Europe.

Tous ces projets de Toussaint-Louverture furent éventés par des lettres qu'il écrivait à quelques-uns de ses affidés, et que le général Leclerc parvint à intercepter. Lorsqu'il eut fait une découverte aussi importante, cet officier général ne balança pas sur la conduite qu'il avait à tenir. Il donna l'ordre d'arrêter Toussaint-Louverture, le fit mettre à bord d'un vaisseau, et l'envoya à Brest. De ce port de mer, Toussaint-Louverture fut envoyé à Paris, et de cette ville on le transféra dans un château près de Dijon, où il est incarcéré. On ignore encore quel parti le gouvernement prendra à son égard. Au moment où nous écrivons, Saint-Domin-

gue renaît de ses cendres. L'autorité du Gouvernement français s'affermir de jour en jour : les colons exilés reviennent dans leurs propriétés.

La Guadeloupe , qui s'était laissée entraîner par l'exemple de Saint Domingue, et qui avait refusé de recevoir l'escadre française , a été contrainte à rentrer dans le devoir, et le calme y a été rétabli.

Pour parvenir à ces heureux résultats , il a fallu sans doute verser beaucoup de sang , dépenser des sommes immenses ; mais on sera récompensé de ces sacrifices par la prospérité et la splendeur dont les colonies françaises dans les Antilles sont sur le point de jouir.

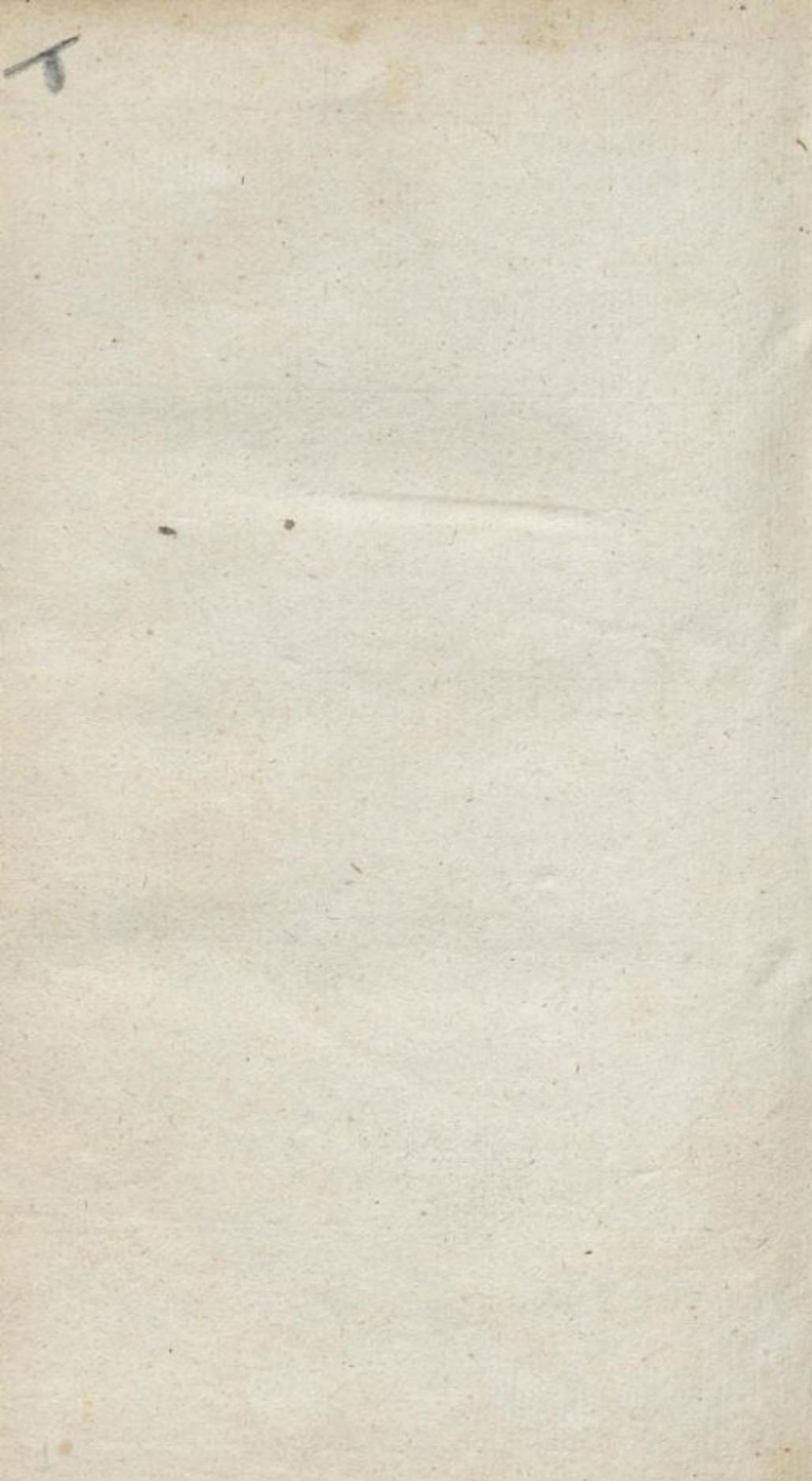
F I N.



le recensement de ses terres. L'autorité du
 gouvernement français s'étendait de jour
 en jour : les colonies exiles revinrent dans
 les ports de France.
 La Guadeloupe, qui s'était laissée en-
 lacer par l'exemple de Saint-Domingue,
 qui avait refusé de recevoir l'esclavage
 français, a été contrainte à rentrer dans
 le devoir, et le calme y a été rétabli.
 Pour parvenir à ces heureux résultats,
 il fallut sans doute verser beaucoup de
 sang, dépenser des sommes immenses ;
 mais on sera récompensé de ces sacrifices
 par la prospérité et la splendeur dont les
 colonies françaises dans les Antilles sont
 au point de jour.

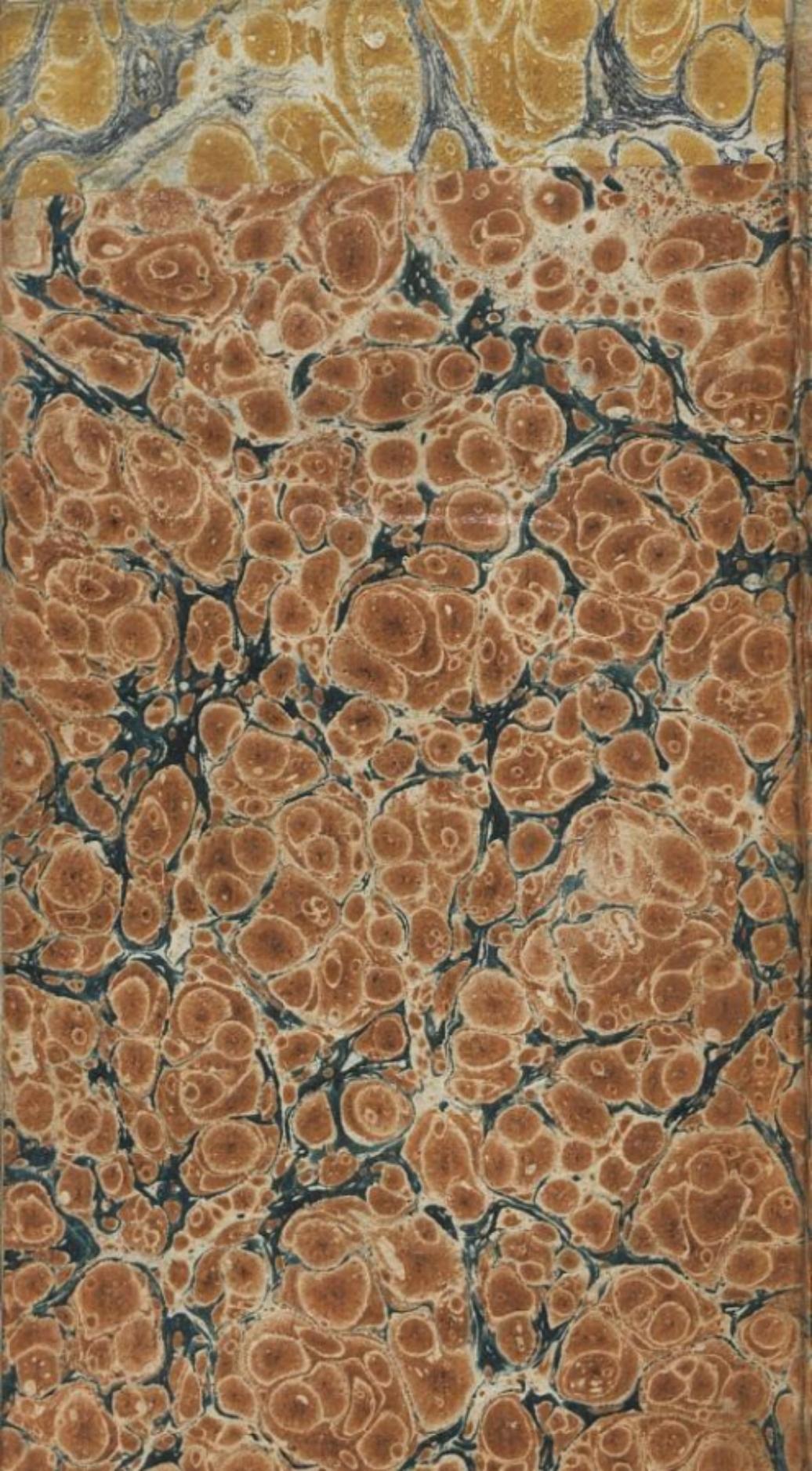
F. I. N.





162656

824



BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0079362

